

Marche paisible dans l'ensemble

La violence éclate devant le parlement

de notre envoyé spécial, Jean-Luc Duguay
(avec la collaboration de Gilles Lesage et Guy Deshaies)

QUEBEC — La manifestation du Front du Québec Français contre le projet de loi 63, généralement paisible et ordonnée au cours de la journée, a tourné à la violence en fin de soirée. Vers 23h, harcelés par des projectiles de toutes sortes (bouteilles, cannettes, etc.), les policiers ont lancé des grenades lacrymogènes en direction des manifestants qui refusaient de se disperser; mais ils n'étaient plus, à cette heure-là, dans le voisinage du Parlement, que 1.500 à 2.000, les quelque 13.000 autres s'étant retirés dans l'ordre plus tôt.

Vers 23h30, on décomptait au moins huit blessés, trois policiers et cinq ma-

nifestants. On signalait aussi des arrestations.

Ponctué d'incidents mineurs au cours de la soirée, la manifestation commença vers 17 heures, a atteint son point culminant vers 18 heures (il y avait alors environ 15.000 à 16.000 personnes, en grande majorité des étudiants et des étudiants), et a perdu beaucoup de son ampleur vers 21h. A cette heure-là, un grand nombre de jeunes gens, venus de partout, s'approprièrent à rentrer chez eux, en voitures, en autobus, en train.

Le service d'ordre du Front du Québec Français — efficace et courtois — a vainement tenté de convaincre les irréduc-

tibles, restés tard sur les lieux de la manifestation de se disperser. Mais quelques enrégés se sont mis à lapier les policiers, comme ils l'avaient fait du reste à quelques reprises au cours de la soirée, mais sans provoquer de riposte, la police ayant fait preuve de patience et de sang-froid et les chefs s'étant félicités de l'irréprochable tenue de la grande majorité des protestataires.

C'est à compter de 18h50 environ que les manifestants, aux prises avec une température froide, ont commencé de se disperser. Neuf mille jeunes environ ont ainsi envahi les rues de Québec, bloquant encore davantage si possi-

ble la circulation, remplissant à pleine capacité les restaurants. En soirée, le président de la LIS, M. Raymond Lemieux, a invité les manifestants qui étaient demeurés devant le Parlement à faire un tour de ville afin d'exprimer à la population de la capitale leur insatisfaction.

Un nouveau groupe a ainsi quitté les abords du Parlement. Chemin faisant, des actes de vandalisme ont été signalés (carreaux brisés au Château Frontenac, montres de magasins fracassées, rue Saint-Jean). Mais quelques minutes plus tard, d'autres manifestants revenaient devant le Parlement.

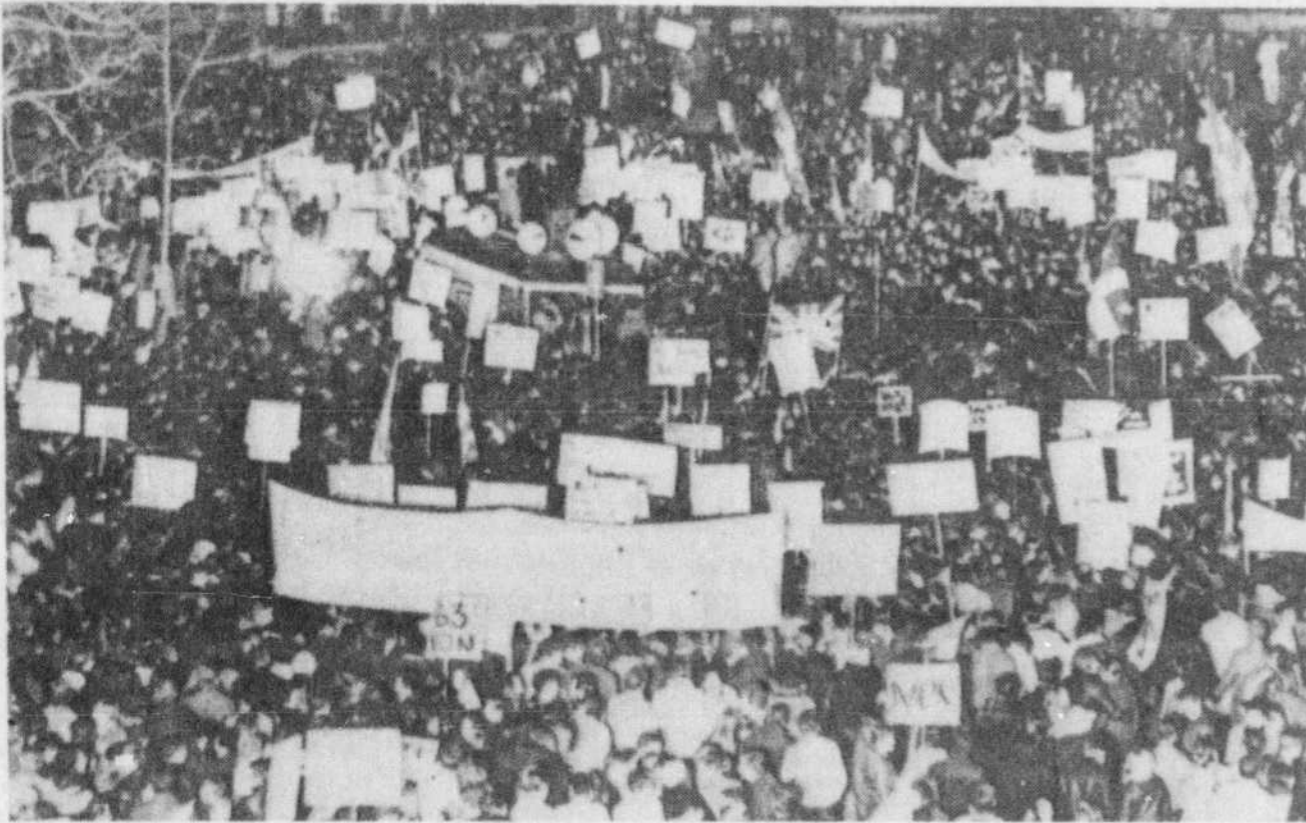
Pour les organisateurs de la manifestation, qui espéraient rassembler 50.000 personnes, le chiffre atteint sera peut-être décevant. Il faut noter toutefois que les manifestants de Montréal semblent avoir éprouvé de nombreuses difficultés à obtenir les moyens de transport nécessaires; au surplus, le pont de Québec est un véritable goulot d'étranglement, le vendredi soir.

Ce sont surtout les étudiants des CEGEP et des universités qui ont répondu à l'appel du FQF. On peut fixer à 20 ans la moyenne d'âge des manifestants. Etaient également représentés à la manifestation, entre autres, la CSN, la CEQ, l'Alliance des professeurs de Montréal, le milieu artistique. Parmi la panoplie habituelle des pancartes et des banderoles, on apercevait un insigne du Parti Québécois.

Les quelque 800 policiers de la Sûreté du Québec qui étaient en poste aux abords du Parlement ont eu la vie relativement facile jusqu'à 22h45 environ alors qu'ils ont eu recours à des grenades de gaz lacrymogène, les manifestants encore présents lançant des bouteilles.

Peu de temps auparavant, les leaders de la manifestation avaient lancé un appel à la dispersion.

Voir page 2: Manifestants



Cette foule massée hier devant le Parlement de Québec, pour manifester contre le projet de loi no 63, a pu atteindre un "climax" de 15.000 personnes. Autour de 23h toutefois, la situation s'est détériorée, les manifestants, moins nombreux mais plus agressifs, devant être dispersés par les gaz utilisés par la police. Avant la charge des policiers et les quelques escarmouches qui s'ensuivent, il y avait eu une pluie de projectiles lancés contre les policiers qui faisaient le piquet depuis plus de quatre heures à proximité de l'Assemblée nationale. (Téléphoto PC)

L'Assemblée nationale s'ajourne à mardi

Flamand n'a pas réussi à présenter sa motion

par Gilles Lesage

QUEBEC (DNC) — Au moment où les premiers jeunes manifestants gravisent — en éclaireurs — la colline parlementaire, au début de l'après-midi d'hier, l'assemblée nationale, dissimulant avec peine une certaine nervosité, ajournait ses travaux jusqu'à mardi prochain.

La séance de la matinée avait été consacrée à de tout autres sujets, et

moins litigieux, que le bill 63.

Il n'y eut qu'une seule référence au projet de loi, celle de M. Yves Michaud, député de Gouin, qui a confirmé à l'assemblée qu'il siégerait désormais comme libéral-indépendant, en raison de profondes divergences avec ses collègues sur l'attitude à prendre à l'égard du projet présenté par le ministre de l'éducation.

Le député libéral de Richmond, M. Emilien Lafrance, lança à l'adresse de son collègue: C'est enfantin. Vous êtes un intellectuel. Gardez vos deux pieds sur la terre!

Ce n'est que le dernier incident suscité par le projet de loi, mais il y en aura sûrement d'autres à compter de mardi, alors que doit reprendre l'étude du principe du projet.

L'on se demande maintenant si l'attitude très ferme démontrée par le premier ministre, M. Bertrand, dans son discours de jeudi, n'obligera pas les quatre députés dissidents de son parti à mettre fin à leur "rébellion" ou à quitter l'Union nationale.

En tout cas, les ministériels ont manœuvré de telle sorte, jeudi, que le député de Rouyn-Noranda, M. Antonio Flamand, n'a pu présenter la motion qu'il voulait faire pour tenter de scinder le bill en deux. Et l'on croit que M. Flamand a finalement décidé de ne pas présenter sa motion.

Le premier ministre lui aurait fait savoir que, pour présenter sa motion, il lui faudrait traverser le parquet.

M. Bertrand aurait de plus suggéré aux "rebelles" d'être en Chambre au moment de l'adoption de la loi. Et s'ils votent contre, ils devront en subir les conséquences, ce qui signifie pratiquement leur expulsion.

Les récalcitrants admettent qu'il ne leur reste plus beaucoup de cartes à jouer, d'autant plus que les pressions qui s'exercent sur eux et leurs amis sont très fortes.

Entre-temps, il est clair que M. Bertrand est fermement décidé à ce que le bill 63 ne connaisse pas le même sort que le bill 85, qu'il avait lui-même présenté l'an dernier, et qui avait dû être retiré à cause de vives oppositions, au caucus et à l'extérieur du parlement.

Le premier ministre a dit clairement qu'aucune manifestation, quelle qu'en soit l'ampleur, ne le ferait battre en retraite. Sa conviction est affirmée par le fait que son bureau a reçu des centaines de télégrammes d'appui, et l'on dit même au parlement que, pour un message de désapprobation, il y en a quatre appuyant l'initiative du gouvernement.

Voir page 2: Bertrand

Voir page 2: Flamand

En faveur des investissements américains

J.-J. Bertrand tient sa propre "manifestation"

QUEBEC (Le Devoir) — Le premier ministre, M. Bertrand, n'était pas à son bureau hier soir pour recevoir les représentants du Front du Québec français, mais il n'en a pas moins mené hier sa propre "manifestation".

Le chef du gouvernement a quitté son bureau peu après l'ajournement de l'Assemblée nationale, au début de l'après-midi, et il ne doit y revenir que lundi.

Les porte-parole du FQF avaient demandé une entrevue avec M. Bertrand pour 7h30, hier soir. Mais le premier ministre ne devait pas être à son bureau, ni être disponible en soirée pour des commentaires.

Au moment où les manifestants consacraient le bill 63, le chef du gouvernement québécois se faisait l'avocat des investissements américains et d'une "atmosphère française" au Québec.

Il a passé l'après-midi aux cérémonies marquant un investissement de \$25 millions de la Compagnie Donohue, à son moulin de papier de Clermont. Il a d'abord participé à une réception au château Frontenac, puis il s'est rendu à Clermont même.

Un groupe restreint d'industriels et de financiers participait au lunch, auquel prenait part également M. Jean

Marchand, ministre de l'expansion économique régionale.

A un certain moment, le ministre fédéral, se tournant vers M. Bertrand, lui dit en boutade et référant sans doute à la manifestation: Je ne sais pas ce qui va arriver. Peut-être est-ce notre dernier discours.

M. Marchand ajouta qu'il ne voulait pas parler du bill 63, mais il dit à M. Bertrand: "Je veux simplement vous dire que je suis en complète sympathie avec vous".

M. Bertrand a dit, de son côté, que les investisseurs américains étaient les bienvenus au Québec. Notant qu'il y avait 1.300.000 étudiants dans les écoles du Québec, il a ajouté: "La seule chose que nous demandons, c'est que nous puissions vivre dans une atmosphère française dans les industries du Québec. Cela n'est que simple bon sens".

Signalant que le papier produit par Donohue est vendu presque en totalité aux Etats-Unis, il ajouta: "Le Québec est un exportateur. En conséquence, de bonnes relations avec ses voisins sont nécessaires".

Le premier ministre a indiqué, à l'adresse des Américains présents, que

création récréation



■ THEATRE: Michel Bélaïr brosse un tableau de la situation du théâtre à Chicoutimi. Depuis environ vingt ans, la région a vu naître huit troupes dont trois sont disparues; celles qui restent y pratiquent une animation théâtrale vigoureuse - ce qui fait dire à notre collaborateur qu'il "faut créer des Chicoutimi partout" - (à la page 11).

■ LITTÉRATURE: Dans le feuilleton littéraire d'André Major, une entrevue avec Guy Robert, le directeur des Éditions du Songe (à la page 12); Jean Ethier-Blais a lu "Une dent contre Dieu" de Marcel Godin (à la page 13); Naim Kattan rencontre "Le désert du néon" de Nelson Algren (à la page 14).

■ L'OEIL SUR LES ROUTES: La foire de la pornographie de Copenhague deviendra-t-elle une attraction touristique? Une analyse de Michel Legris du journal Le Monde (à la page 15).

■ L'OEIL SUR L'ÉCRAN: Le feuilleton cinématographique de Roger Frappier fait le point sur "Take the Money and Run" de Woody Allen, "Hibernatus" d'Edouard Molinaro, "Mazeltov" de Claude Berri, "The Battle of Britain" de Guy Hamilton, et "Seuls les enfants étaient présents" de Georges Kaczender de l'ONF (à la page 17).

■ L'OEIL SUR LE GROUPE: Les bibliothèques publiques sont vides. Renée Rowan a rencontré André Castonguay qui est convaincu qu'il y a des solutions à ce problème (à la page 19).

■ L'OEIL SUR LES DISQUES: Un album de trois disques résumant toute la carrière de Maria Callas vient de paraître chez Angel. "The Soft Machine" publie son second album. Les chroniques de Jacques Thériault et Pénélope (à la page 20).

Saisie de "Nègres blancs d'Amérique"

Vallières et Gagnon accusés de sédition

par Guy Deshaies

Pierre Vallières et Charles Gagnon ont été amenés devant la cour des comparutions hier après-midi où ils ont été accusés de sédition.

C'est en s'appuyant sur les écrits de ceux à qui on impute la mort de Mlle Thérèse Morin, tuée d'une bombe à l'usine LaGrenade le 5 mai 1966, que la Couronne a décidé de porter une accusation de sédition.

Parmi ces écrits il y a le livre de Pierre Vallières "Nègres blancs d'Amérique" qui a fait l'objet de saisies au cours de la journée, hier.

Quant au procès de meurtre, il doit

avoir lieu dans les deux cas à la prochaine session des assises criminelles, soit le 10 novembre pour Pierre Vallières et le 17 novembre pour Charles Gagnon.

Jusqu'à présent toutes les requêtes pour cautionnement présentées par Vallières et Gagnon ont été rejetées mais leur procureur, Me Robert Lemieux, protestant contre la simultanéité des deux procès pour meurtre, a fait part, il y a quelques jours, de son intention de demander le "nolle prosequi" en vertu de l'article 490 du code pénal et aux termes

Voir page 2: Vallières



M. Claude Wagner, entouré de Madame Wagner, de ses fils, Richard, 12 ans, et Christian, 9 ans, et de sa fille Johanne, 14 ans, annonçait hier sa candidature à la direction du Parti libéral. C'était pour lui un double anniversaire: il y a 16 ans, jour pour jour, il épousait Gisèle Normandeau. C'est aussi le 5e anniversaire de son entrée en politique.

M. Wagner fait acte de candidature

On dit que je personnifie le "law and order": pourquoi pas?

par Michel Roy

M. Claude Wagner a annoncé hier sa candidature à la direction du Parti libéral.

"Il m'arrive de lire... le commentaire suivant lequel je personnifie le law and order. Et pourquoi pas?"

Par cette phrase, extraite de la déclaration liminaire qu'il a faite au début de sa conférence de presse, dans la grande salle de l'immeuble du poste CKVL, au cœur de sa circonscription de Verdun, M. Wagner indique clairement la perspective dans laquelle s'inscrit sa campagne. Mais la consultation et la collégialité conservent toute leur valeur à ses yeux.

"Je me déclare en faveur de la légalité et de l'ordre qui nous permettront de consulter, de décider et d'agir", a-t-il dit.

Sûr de lui, souriant, détendu, le député de Verdun, outre les représentants de la presse, avait convié les membres de sa famille et des partisans.

"J'ai tardé à me porter candidat... pour la simple raison que l'invitation... devait émaner des militants, non d'un choix personnel ou des instances de quelques amis intimes."

C'est pourquoi M. Wagner a parcouru la province depuis la mi-août et rencontré une centaine de groupes.

"J'ai reçu d'eux ce que je crois être le mandat bien net de briguer la direction du Parti libéral. C'est un honneur que je n'ai pas recherché. C'est aussi un devoir que je ne peux pas éluder à cette époque où la société québécoise, en proie au malaise le plus aigu de son histoire, réclame l'engagement to-

tal de ses hommes publics."

"Aux milliers d'hommes et de femmes qui m'ont demandé de parler en leur nom, je réitère mon assurance que je lutterai pour ramener notre province sur la voie du bon sens et du progrès."

On sait que cinq députés libéraux à l'Assemblée nationale ont accordé leur appui à M. Wagner. Deux d'entre eux étaient présents hier, MM. Laurier Bailargeon (Napierville-Laprairie) et Fernand Picard (Olier). Les trois autres sont MM. Bona Arsenault (Matapédia), Lucien Cléche (Abitibi-Est) et George Kennedy (Châteauguay).

Conscient de sa relative faiblesse au sein du caucus libéral au regard de MM. Bourassa et Laporte qui sont soutenus par une quinzaine de députés

Voir page 2: Wagner

suites de la première page

MANIFESTANTS

Quelques incidents ont été signalés peu avant 20 heures alors que trois cocktails Molotov ont explosé. Personne n'a été blessé.

Plus tard, le camion bleu des Chevaliers de l'Indépendance de Reggie Chartrand, poussé par les manifestants, aurait probablement franchi les barricades n'eût été le sand-froid de la ceinture de sécurité établie par les manifestants eux-mêmes qui ont refusé de bouger.

C'est à partir de 15 heures environ, par groupes de 200, 500, 1.000, 2.000 ou 3.000 que les manifestants ont commencé à arriver par la porte Saint-Louis, par la place d'Youville, par le boulevard Saint-Cyrille, par la Grande-Allée, selon les points de ralliement qui leur avaient été assignés.

Au fur et à mesure que s'amplifiait la marée humaine, des orateurs, à partir d'un camion situé au centre de la manifestation, sont venus haranguer la foule.

Il y eut également M. Matthias Rioux, de l'Alliance des professeurs de Montréal, qui s'est réjoui de ce que les opposants au bill 63 reçoivent l'appui massif de la population, qui a noté la dissension créée à l'intérieur des partis par le projet de loi et qui a invité la foule à constituer la véritable opposition au gouvernement et à l'establishment.

M. Pierre Bourgault a dit sa fierté, certes, d'être citoyen d'Amérique du Nord, mais sa plus grande fierté encore d'être citoyen québécois et a rappelé aux manifestants que, «malgré notre force, la bataille ne fait que commencer».

Reprenant à peu près les mêmes thèmes, M. François-Albert Angers s'est lui aussi adressé aux manifestants. Mme Pauline Julien a lu un poème intitulé «Nous autres», tandis que Louise Forrester disait quelques mots à l'assemblée.

Il faut noter le travail remarquable du service d'ordre mis sur pied par les organisateurs du rassemblement. A la première ligne, les dos tournés aux policiers, bras dessus bras dessous, les étudiants ont constamment veillé à la bonne marche des opérations.

Plusieurs membres de l'escouade anti-émeute de la SQ ont en effet participé à une émeute simulée, jeudi, à la caserne de la Grande-Allée, près du Parlement, formant deux clans de façon à pouvoir mettre à l'épreuve leur «savoir-faire».

Cet exercice aurait permis aux autorités de la SQ d'établir le potentiel de ses forces et de canaliser les énergies de façon à ne pas provoquer les manifestants.

En outre, des membres de la brigade des incendies avaient été mobilisés, non seulement afin de protéger les immeubles parlementaires contre les risques de feu, mais, au besoin, pour éteindre l'ardeur des manifestants.

Depuis, les autorités policières de Québec refusaient hier de commenter la nouvelle parue dans un quotidien de langue anglaise de Montréal et selon laquelle la police de Québec avait fait une réserve d'un gaz lacrymogène très puissant en prévision de la manifestation d'hier.

Au caractère pacifique de la manifestation se sont ajoutés, dans l'après-midi, les faits cocasses particuliers à ce genre de rassemblement. Ainsi, les policiers qui pouvaient, par groupe de trois ou quatre, se rendre là où l'on sait, se permettaient de faire un arrêt au restaurant qui se trouve au sous-sol de l'édifice principal. Ils étaient à un moment si nombreux qu'un officier de la Sûreté du Québec s'est senti obligé de mettre un terme à cet achat massif de cafés et de sandwiches, de peur que les manifestants soient bientôt laissés seuls... A 20 heures, il n'y avait plus rien à bouffer à la cantine du sous-sol.

Au début de la manifestation, un policier a cru déceler dans un camion stationné tout près des réserves abondantes de tomates. Enquête faite, il s'agissait de vulgaires pains à hot dogs. Des cantines mobiles étaient d'ailleurs sur place pour calmer les appétits.

Pendant ce temps, dans les rues de Québec, la circulation était presque au point mort. Des rues avaient été fermées à la circulation automobile pour faciliter le passage des manifestants.

Fleurdelisés, drapeaux des patriotes, drapeaux maïoistes formaient un spectacle maintenant familier. Une attention spéciale, semble-t-il, avait été cependant apportée à la conception

des pancartes d'où l'humour noir s'était pas absent: Bingo Han-Haque B 85 - B 63 ne dérange pas vos cartes en cas d'erreur, Menaud avait raison, 6 plus 3 égale zéro, etc....

A Montréal hier, tandis que les écoles, les CEGEP et les deux universités francophones étaient devenus des endroits déserts, le transport s'organisait, rue Berri, en face du Palais du commerce où les autobus loués par le FQF se remplissaient de manifestants et où des centaines de voitures prenaient leur départ pour Québec.

A la gare centrale un petit groupe de participants a visité les embarcadères scandant des slogans, réclamant un train pour Québec. Personne, semble-t-il, n'avait cru bon toutefois de se munir d'un billet de sorte que le «Rapido» du Canadien national a quitté la gare avec 46 voyageurs alors qu'il en contient normalement 196.

Au Canadien pacifique, en prévision de la manifestation, et malgré les accusations lancées la veille par M. Raymond Lemieux qui prétendait que les deux grandes compagnies de chemin de fer refusaient d'ajouter des wagons, on avait ajouté trois voitures portant le nombre de sièges à 380. Seulement 57 voyageurs ont quitté la gare Windsor à bord de ce train. Un porte-parole du CN a fait savoir d'autre part que des représentants du FQF avaient demandé à nolisier un train de 35 wagons. Le CN, disant que cela était impossible, avait offert un train de 20 wagons, ou encore deux trains de 15 wagons chacun. Cependant, selon le porte-parole du CN, les organisateurs du ralliement jugèrent le prix trop élevé.

Les participants sont donc partis pour Québec en autos, en auto-stop, en autobus. Trois autobus d'écoliers, portant l'immatriculation «AE» ont été inter-dits par la police provinciale et deux d'entre eux ont dû rebrousser chemin sur la nationale 20 entre Laurier et Québec les chauffeurs n'ayant pas le permis spécial leur permettant de transporter des voyageurs ailleurs que sur un parcours scolaire.

FLAMAND

L'on ne saurait donc si l'étude du principe du projet durera encore longtemps, mais il semble que les libéraux, lors de l'étude en comité plénier, présenteront des amendements pour faire préciser la politique de la primauté du français.

M. Michaud aurait voulu que l'opposition vote contre le bill en troisième lecture, s'il n'est pas amendé à leur satisfaction. Le caucus en a décidé autrement, ce qui a forcé M. Michaud à se retirer «à motié» et ce qui a incité certains ministériels à pousser leurs jeunes collègues dissidents à en faire autant.

L'on sait d'autre part que trois ou quatre députés libéraux ne sont pas plus heureux qu'il ne le fut du projet et qu'ils se proposent de s'abstenir ou de s'éclipser en douceur, au moment du vote.

Le chef de l'opposition, M. Lesage, a dit que le vote sur le principe du bill ne serait pas «libre», mais allez donc «contrôler» les absents?

La plupart des députés et ministres ont regagné leurs comptés au cours de l'après-midi. Quelques-uns sont restés au parlement, sinon pour travailler, du moins pour voir de près la manifestation.

Quant au ministre de la justice, M. Rémi Paul, il devait être à son bureau comme d'habitude, au cours de l'après-midi, mais il a laissé entendre qu'il se proposait de regagner Louiseville en soirée, «où mes électeurs m'attendent et ont besoin de moi demain», a-t-il expliqué.

M. Paul a dit prévoir que la manifestation se déroulerait dans le calme et le respect des lois, et que, dans ces conditions, on ne pouvait empêcher que ce soit de manifester.

Le ministre a dit: «Dans notre démocratie, la démonstration est admise, et même nécessaire dans certains cas.»

Il a dit fonder son optimisme sur le fait que les manifestations précédentes contre le bill 63 n'avaient pas donné lieu à des actes de violence.

Quant aux mesures de sécurité, M. Paul n'a pas voulu dire si elles étaient plus considérables qu'en n'importe quelle autre occasion antérieure, mais il a lancé, goguenard: «Il n'y a pas de char blindé.»

Il faisait allusion au fait qu'en 1964, lors de la visite de la reine à Québec, un char blindé avait été acheté et mis en état de servir.

BERTRAND

«L'immense majorité des Québécois ne sont ni des sectaires, ni des radicaux». Cette majorité dit-il, est en faveur de «solutions raisonnables pour résoudre nos problèmes».

M. Bertrand était d'excellente humeur et causa amicalement avec les autres invités.

A un reporter qui lui demandait s'il serait au parlement en soirée, il a répondu un sonore: «Non.»

«Si vous voulez des commentaires, a-t-il ajouté au reporter, demandez-les à Michel Chartrand. Demandez-lui ce qu'il a construit au Québec? S'il est un bâtisseur? Je le connais depuis l'université. Il n'a pas changé d'un iota.»

Quant à ses projets de fin de semaine, il a dit: «J'ai une vie privée.»

L'on croit savoir qu'il se rendra chez lui, à Cowansville. Dimanche, il participera, à East-Angus, à une fête en l'honneur de M. Gosselin, ministre des terres et forêts.

WAGNER

chacun, M. Wagner sait qu'il tire sa force des milieux populaires. Aussi met-il discrètement ses adversaires en garde:

«Il est impéneux que rien n'empêche les militants, qui doivent traduire au congrès les vœux du peuple qu'ils représentent, de se prononcer librement, honnêtement, rationnellement, sans savoir à subir les pressions de quelque groupe ou de quelque puissance que ce soit.»

En d'autres mots, le député de Verdun précise qu'il n'est le candidat d'aucun «Establishment».

Moins discret, il s'en prend, sans le nommer, mais par une allusion transparente, à Robert Bourassa: «Le Parti libéral n'est pas un joujou destiné à la récompense des enfants sages; le Parti libéral appartient au peuple du Québec.»

Interrogé par la suite sur l'utilité du concours que pourrait lui apporter tel «enfant sage», notamment dans le secteur économique, M. Wagner a répondu qu'il ne voudra, s'il devient chef du gouvernement, se dispenser des talents de personne. Mais il ne compte pas, «distri-buer des ministères».

Après avoir dit qu'il ne refuse pas de personifier le «law and order», comme on l'a écrit souvent, M. Wagner ajoute: «La légalité signifie le respect des lois du pays qui assurent la sécurité de tous les citoyens. L'ordre signifie que tous les citoyens — individus et collectivités — peuvent vaquer à toutes leurs occupations coutumières sans crainte que d'autres portent atteinte à leur droit.»

La reconnaissance de la légalité et de l'ordre, a-t-il dit, est... «un prérequis indispensable pour tout progrès, pour l'examen serein des difficultés.»

Comme les deux autres candidats avant lui, M. Wagner a dû répondre à quelques questions sur ses sources de financement. Ses réponses n'ont pas été beaucoup plus précises que celles de MM. Laporte et Bourassa.

On lui a d'abord demandé si le fait pour un candidat de payer le séjour de plusieurs délégués à Québec au cours du congrès constitue à ses yeux «l'une de ces pressions» qu'il dénonce. Oui, répond M. Wagner, c'est en effet une pression intolérable.

S'adresse-t-il aux mêmes institutions financières que ses adversaires pour recueillir des fonds?

«Si mes gens ont fait cela, dit M. Wagner, ils n'ont pas eu beaucoup de succès!»

Le candidat ajoute que ses besoins d'argent pour la campagne et le congrès sont moindres que ceux de ses adversaires. Puis, il cite en exemple le cas d'un Gaspésien qui lui a fait parvenir deux dollars par la poste. «Si j'envoie mon deux au maire Drapeau pour obtenir le gros lot, a écrit ce partisan, je peux bien envoyer deux dollars à Wagner pour obtenir la paix dans le Québec.»

Au chapitre de l'éducation, on demande au candidat ce qu'il ferait à l'égard des professeurs de l'U. de M. qui, depuis quelques jours, n'enseignent plus. La loi de l'éducation, a-t-il répondu, prévoit des sanctions. Il faut faire appel à ces sanctions-là!

(Note: la loi de l'éducation ne s'applique pas aux professeurs de l'université.)

M. Wagner a précisé qu'il prononcerait prochainement une conférence sur l'ensemble du problème de l'éducation. On connaîtra mieux sa position alors.

Y a-t-il des agitateurs professionnels à l'oeuvre au Québec?

M. Wagner ne «peut s'empêcher de conclure» que les remous qu'il observe dans les milieux de l'éducation, cette semaine par exemple, sont «provoqués par quelqu'un». Car il est inconcevable que des milliers de jeunes gens puissent quitter leurs classes et aller manifester sans qu'on puisse faire quoi que ce soit.

Interrogé sur l'affaire Vallières-Gagnon, M. Wagner se dit convaincu que «ces messieurs», dont il n'approuve pas l'idéologie, «ont droit à une justice rapide et équitable» et qu'il «est insensé qu'ils croupissent si longtemps en prison».

Il propose que le ministre de la justice soit nommé par le gouvernement parmi des personnalités non parlementaires. Il aurait toute autorité sur l'administration de la justice et son statut serait analogue à celui du Protecteur du



M. Léo Cadieux, ministre de la défense nationale, a fait savoir aux Communies hier que le gouvernement du Québec ne lui avait pas demandé le concours de l'armée canadienne pour appuyer les forces de l'ordre dans la ville de Québec au cours de la manifestation d'hier.

peuple. Pour répondre de l'administration de la justice devant la Chambre, le gouvernement s'en remettrait à un autre ministre.

La campagne du candidat est présidée par Me Gabriel Lapointe, ancien procureur de la Couronne sous M. Wagner au ministère de la justice.

VALLIÈRES

duquel le procureur général peut signifier au greffier qu'il n'a pas de preuve et que les procédures doivent être arrêtées puisqu'il n'y a pas matière à procès.

Dans les deux cas, ce sera le second procès pour le meurtre de Mlle Morn. Pour Pierre Vallières, ce sera un nouveau procès ordonné par la cour d'appel, après cassation du jugement de la cour de première instance qui l'avait reconnu coupable d'homicide involontaire.

Pour Charles Gagnon, ce sera aussi un nouveau procès rendu nécessaire par le désaccord des jurés lors du premier procès qui dura 10 semaines.

Si la Couronne devait accepter le «nolle prosequi», ces accusations de meurtre seraient tout de suite abandonnées mais Vallières et Gagnon seraient envoyés aux assises criminelles pour répondre à une accusation de sédition qui, en vertu de l'article 60 de notre code pénal, peut entraîner une peine maximale de 14 années de prison.

Hier, munis d'un mandat de perquisition signé du juge Jacques Coderre de la cour des Sessions de la Paix, les policiers de Montréal ont saisi le livre de Pierre Vallières «Negres blancs d'Amérique» aux éditions «Parti Pris», chez l'imprimeur (à Saint-Jean) et dans certaines librairies.

L'éditeur possédait 60 exemplaires qui ont été saisis en même temps que les plaques d'impression et les épreuves chez l'imprimeur Payette et Payette, de Saint-Jean. Il existe 2.500 exemplaires en librairie et déjà la police a visité quelques librairies à Montréal, hier. On sait que ce livre, dont la première édition de 3.000 exemplaires s'est épuisée rapidement depuis sa parution en mars 68, avait été versé au dossier de Pierre Vallières par la Couronne.

Lors de la dernière requête pour cautionnement de Pierre Vallières le juge Paul Trépanier, qui a refusé le cautionnement, a cité le livre «Negres blancs d'Amérique» et d'autres écrits du requérant pour justifier son jugement selon lequel le requérant, «s'il était libéré, pourrait mettre à exécution la violence qu'il prêche».

Le mandat de perquisition porte la mention que ce livre est «séditieux» et contrevient à l'article 60 de notre code pénal. En revanche, si les Québécois ne peuvent désormais acheter «Negres blancs d'Amérique» dans nos librairies, ce livre est vendu dans sa traduction allemande en République

fédérale d'Allemagne où il est édité depuis hier. «Negres blancs d'Amérique» est également édité chez François Maspero en France et, à New York, il paraîtra d'ici quelques mois chez Monthly Review Press. Une maison d'édition espagnole et un éditeur italien ont acheté les droits d'édition et se proposent de le faire paraître sous peu.

Au cours de la même perquisition, hier, les policiers ont profité pour saisir le plus récent livre de Pierre Vadeboncoeur: «Lettres et colères».

Les policiers ont également visité l'appartement de la chanteuse Pauline Julien où ils ont saisi quelques exemplaires de «Negres blancs d'Amérique».

On est à définir le droit de manifester (Lévesque)

QUEBEC (DNC) — «C'est un phénomène qui me paraît sain», a confié M. René Lévesque, au milieu de la soirée, hier, à un reporter qui lui demandait ses impressions.

Le président du Parti québécois et député de Laurier était resté à Québec expressément pour voir la manifestation contre le bill 63.

Pourquoi? «Je voulais être personnellement au courant, de façon que je puisse voir comment ça se déroulerait et me faire mon idée à moi.»

Comme tout avait été calme jusque là, M. Lévesque a formulé l'espoir que la manifestation continue à se dérouler de façon impeccable.

Ses impressions? — «Depuis une semaine, dit-il, j'ai l'impression que l'on est en train de définir le droit de manifester. Or, on voit que cela se fait sur une idée, sur une loi fondamentale. C'est un phénomène qui me paraît sain.»

D'autre part, une personne digne de foi a laissé savoir que le chef du PQ aurait bien pu être invité à s'adresser aux manifestants, s'il avait été nécessaire. Mais tel ne fut pas le cas.

D'autres députés sont aussi restés au Parlement pour voir la manifestation, dont M. Denis Bousquet, de Saint-Hyacinthe.

Michaud a l'appui de ses commettants

QUEBEC (de notre envoyé) — Les membres de l'exécutif de l'Association libérale de Gouin approuvent à l'unanimité la décision prise par le député Yves Michaud de démissionner du caucus des députés libéraux à l'Assemblée nationale.

Dans un communiqué, l'exécutif félicite le député «pour son courage et la fidélité dont il fait preuve aux grandes idées qui animent son action politique» et dit vouloir appuyer sans réserve la prise de position du député de Gouin en marge du bill 63.

M. Michaud aurait voulu que le projet de loi établisse clairement la priorité du français au Québec: il a remis sa décision comme membre du caucus parce qu'il n'a pu convaincre certains de ses collègues qu'il convenait que le parti libéral vote contre le projet de loi en deuxième et troisième lecture.

Les neuf membres de l'exécutif se disent solidaires du combat qu'entend mener M. Michaud pour expliquer son point de vue aux militants du parti libéral et «ne comprendraient pas que leur parti refuse à l'un de ses députés les

plus prestigieux le droit de se faire entendre.»

Ont signé la déclaration, Me Normand Desy, président; MM. Michel Bourque, Pierre Mercier, Clément Patenaude et Mlle Clarissa Sénéchal, vice-présidente; Mme Pierrette Boivin, présidente des femmes libérales de Gouin; M. Roméo Brunet, trésorier; M. Robert Boivin, secrétaire; Mme Fleur-Ange Tremblay, représentante des femmes libérales à l'exécutif de l'Association de Gouin.

Le bill 63 est une mesure ambiguë et prématurée (Wagner)

Interrogé sur le projet de loi 63 au cours de la conférence de presse qu'il donnait hier à Verdun, M. Claude Wagner a dit que cette mesure, comme toute mesure législative, est imparfaite. Mais celle-ci est, au surplus, «ambiguë et prématurée» et le gouvernement l'a présentée «de façon fort précipitée».

Il eût été préférable, a dit le candidat au leadership du Parti libéral, d'attendre les conclusions de la Commission Gendron avant de légiférer.

Par contre, M. Wagner a précisé qu'il soutiendrait au principe du projet de loi et qu'il voterait, en conséquence, la deuxième lecture, prévue pour mardi soir prochain. Il considère que la mesure garantit les droits des parents.

«Mais on se demande, dit-il encore, de quelle façon sera appliqué ce projet de loi.»

Le député de Verdun, qui votera la deuxième lecture parce qu'il est d'accord avec le principe, votera-t-il la 3e lecture si le gouvernement n'apporte pas au texte les modifications que réclament les libéraux? Il est trop tôt pour obtenir une réponse à cette question, mais rappelons que M. Yves Michaud a démissionné du caucus libéral, précisément pour reprendre sa liberté complète aux étapes de la 2e et de la 3e lecture.

les MOTS CROISÉS du Devoir. A crossword puzzle grid with 12 columns and 12 rows. Includes horizontal and vertical clues and a solution key at the bottom.

Les syndiqués rejettent les offres des hôpitaux

Les premiers résultats obtenus hier soir du vote chez les employés d'hôpitaux affiliés à la Fédération nationale des services (FNS) indiquent que la majorité d'entre eux étaient en faveur du rejet des offres patronales et pour l'utilisation de moyens de pression et de la grève s'il y a lieu pour forcer la partie patronale à régler à la satisfaction des syndiqués le litige qui les oppose.

A la Fédération nationale des services, on indiquait en soirée que la participation semblait avoir été assez élevée et que la journée n'avait été marquée d'aucun incident dans les hôpitaux dont les membres sont affiliés à la FNS.

Advenant le rejet des offres patronales, et la décision de recourir à la grève, décision qui l'appartient au bureau fédéral de FNS de prendre, l'arrêt de travail pourrait être déclenché huit jours après le vote.

A 20h30 hier soir, sur 12.637 bulletins compilés, 9.200 étaient pour le refus des offres, 3.228 contre et 209 nuls, soit une proportion de 73%, 26% et 1%.

Réactions au bill 63

Certaines associations, certains groupes ou organismes qui ne l'avaient encore fait ont voulu faire connaître hier leur position face au bill 63.

On sait que depuis le début de cette semaine d'escalade dans le mouvement de protestation contre le bill 63, mouvement déclenché par le Front du Québec français, des centaines d'organismes de toutes sortes ont fait parvenir au premier ministre Bertrand, à MM. Lévesque, Lesage et autres membres de l'Assemblée nationale, leur télégramme d'appui ou d'opposition au projet de loi 63.

Hier, quelques heures avant le grand ralliement qui devait se tenir devant le parlement de Québec, d'autres groupes faisaient connaître leur position.

Les membres de l'Association du centre administratif de la Commission des écoles catholiques de Montréal, réunis en assemblée spéciale ont résolu de demander au premier ministre de retirer son projet de loi, «attendu, disent-ils, que ce projet n'assure pas la priorité de la langue et de la culture françaises; langue et culture de la majorité des citoyens du Québec».

Les membres du Syndicat des professeurs de l'enseignement universitaire de la collégiale Jean-de-Brébeuf (FTQ) ont envoyé un télégramme à M. Bertrand lui disant qu'ils considéraient que le bill 63 «est, dans sa rédaction officielle, trop imprécis et trop aléatoire pour être adopté».

L'assemblée générale du conseil central de la CSN à Sorel a demandé au

député Maurice Martel (unioniste de Richelieu) «d'arrêter le bill 63».

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux et le Syndicat des professionnels du Québec font savoir conjointement qu'ils «appuient inconditionnellement le front commun pour la défense du français» et avisent qu'ils «utiliseront tous les moyens à leur disposition afin que le bill 63 ne soit pas adopté».

Les professeurs du CEGEP de Vieux Montréal, réunis en assemblée, ont résolu de «rejeter catégoriquement le bill 63».

D'autre part un «comité pro-bill 63» a été formé jeudi à Hull sous la présidence d'un citoyen de Touraine. Le comité a fait parvenir un télégramme à M. Bertrand l'assurant de son appui dans sa lutte «pour faire adopter le projet de loi sur la primauté du français».

M. Claude Genest, président de la Chambre de commerce de la province de Québec, a déclaré hier qu'il appuyait le bill 63. «Ce projet de loi est opportun et réaliste dans ses objectifs. Il constitue un pas en avant dans la promotion du français au Québec» opine M. Genest.

Le directeur du syndicat des métallistes (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie s'est prononcé contre le projet de loi 63. «Parce que, dit-il, cette loi est incomplète et passée à la vapeur», M. Gérin-Lajoie a d'autre part approuvé la décision du bureau de direction de la FTQ de ne pas se prononcer sur cette question au moins avant le congrès général de cette centrale qui aura lieu à Québec du 19 au 25 novembre.



Anjou Paving Inc. témoigne

Une commission de 10% devait être versée à un organisateur de Crépeault

par Jean-Claude Leclerc

Le président de la compagnie Anjou Paving Inc., M. Réal Lamontagne, a affirmé hier à l'enquête sur Anjou, que pour obtenir des contrats de cette ville, il avait dû verser à un organisateur du maire Crépeault, M. Alexandre Grondines, une commission de 10% du coût total des travaux. Depuis 1963, pour des travaux pouvant aller jusqu'à \$200,000, il aurait ainsi payé jusqu'à \$20,000 de commission. Quand en 1968, il refusa de verser ces commissions, il n'obtint plus de contrats de la ville.

Le témoin a raconté qu'en 1963 il avait fait des démarches auprès du maire Crépeault pour que sa compagnie obtienne du travail à Anjou. Il avait signalé au maire que des compagnies de l'extérieur obtenaient du travail et que sa compagnie Anjou Paving voulait être encouragée.

"On va regarder cela, aurait répondu le maire, et voir si c'est possible." Par la suite, dit M. Lamontagne, M. Alexandre Grondines, organisateur du maire Crépeault, est venu lui rendre visite. "Il m'a dit que si je voulais avoir de l'ouvrage, je devais lui remettre 10%. C'était le taux de la commission."

Anjou Paving reçut alors des contrats, payant 10% des chèques reçus d'Anjou, jusqu'en 1968. Mais à la fin de cette année-là, poursuivit le témoin, il aurait dit à M. Grondines qu'il abandonnait de donner ainsi des commissions. "C'est plus payant pour toi que pour moi de travailler, j'abandonne. Il m'a dit que s'il ne faisait pas affaire avec moi, il ferait affaire avec un autre, ou partait sa propre compagnie. Je n'ai plus obtenu de travaux par après."

Vainement le président d'Anjou Paving se serait-il plaint au maire Crépeault. "Je lui ai dit qu'il m'était impossible de verser cette commission. Le maire m'a dit que c'était normal d'en verser une, que c'était une façon de récompenser ce type-là."

Si Anjou Paving n'avait pas eu à verser 10% de commission, les prix auraient-ils été plus bas? a demandé le juge André Surprenant, président de la

commission d'enquête. "On aurait pu réduire d'autant," répondit le président de la compagnie.

M. Lamontagne a commencé à témoigner après que la commission Surprenant eut fait déposer au dossier, par le trésorier d'Anjou, Gilles Séguin, les chèques versés par la ville en 1967 à Anjou Paving.

Le président de la compagnie a expliqué que sur les conseils de son trésorier, M. Robert Turcotte, Anjou Paving avait décidé en 1965 d'entrer ces commissions de 10% au chapitre des dépenses, pour fins d'impôts.

Le témoin produisit alors huit chèques payés par Anjou Paving à l'ordre de Alexandre Grondines. Un examen comparatif fait par le commissaire Gaston Laurent permit alors de constater que ces chèques représentaient exactement 10% du montant des chèques payés par la ville à la compagnie de pavage.

M. Lamontagne ajouta alors que parfois c'était M. Grondines lui-même qui lui remettait le chèque de la ville!

La commission demanda alors au témoin s'il n'avait pas été invité à faire place dans sa compagnie à un officier d'Anjou. "Quelqu'un s'est présenté, se disant intéressé. M. DiCroce. J'ai refusé."

Le secrétaire de la compagnie, M. François-Robert Turcotte, comptable, a corroboré le témoignage de M. Lamontagne au sujet du système de commissions, précisant toutefois que c'est à partir de 1967 que la compagnie les avait inscrites comme dépenses. Le témoin produisit alors les certificats T-4 faits par Anjou Paving pour M. Grondines. Pour 1967, l'organisateur du maire a reçu \$5,067.40.

C'est alors que l'enquête connut une certaine surprise. La commission fit témoigner un comptable de la caisse populaire Sainte-Claire, M. Jean Deraspe. Celui-ci, qui avait été assigné par subpoena, déposa les originaux des bordereaux de dépôts faits par M. Grondines, les chèques et les pièces de retraits au comptoir, ainsi que la fiche du sociétaire. C'est alors que M. Grondines fut ap-

pelé à témoigner. Tous les témoins avaient été exclus jusque-là de la salle d'audience.

Interrogé par Me Jean Filiatreault, M. Grondines précisa qu'il travaillait pour Atlas Asbestos, comme assistant-surintendant, de 8h00 à 4h00, qu'il connaissait M. Crépeault, ayant déjà travaillé pour lui aux élections. "comme un bon citoyen".

Avez-vous déjà travaillé pour Anjou Paving? Pour M. Lamontagne, répond le témoin.

A quel titre? Comme vendeur. Vendeur de quoi? De contrats d'asphalte à Anjou et ailleurs. Quel était votre salaire? Dix pour cent de commission des travaux. Dans quelles villes? Montréal, Anjou...

"En quoi consistait votre travail? demande Me Filiatreault. J'allais avec M. Lamontagne à la ville, répond le témoin. Voir qui? M. Pilon, le gérant."

"Quelle était l'utilité de votre présence? Je demandais à M. Pilon s'il avait de l'ouvrage pour M. Lamontagne, vu qu'il était un résident d'Anjou."

"M. Lamontagne n'aurait pas pu faire cela tout seul? demande le juge Surprenant. Vu qu'il m'appelait..." répond M. Grondines. En quoi votre présence était-elle utile? "Puisque M. Lamontagne m'appelait, c'est qu'il voulait me voir."

Votre présence était-elle nécessaire? Est-il exact que sans vous il n'aurait pas eu d'ouvrage? "Ce n'est pas à moi à le confirmer," répond le témoin.

En 1968, Anjou Paving n'a-t-elle pas cessé d'obtenir des travaux? Le témoin répond que M. Lamontagne avait refusé de lui payer un montant sur les commissions qui lui étaient dues. "Je lui ai dit que je ne pouvais pas travailler, si je ne

recevais pas de salaire."

Faisiez-vous d'autres travaux pour Anjou Paving? M. Lamontagne venait le chercher pour faire certaines mesures, répond le témoin. Sur quelles rues? Il hésite, puis dit: "Azilda". D'autres rues? demande Me Filiatreault? Plusieurs, répond M. Grondines.

Au cours de son témoignage, M. Grondines affirma également n'avoir jamais versé un sou à personne à même les commissions reçues d'Anjou Paving. Il dit que M. Lamontagne lui avait même offert jusqu'à 20% pour obtenir d'autres contrats. "Si je ne reçois pas de paie, cela ne sert à rien," aurait répondu M. Grondines.

Puis, interrogé par Me Jacques Bellemare, le témoin révéla qu'il était à l'emploi également de la Commission scolaire d'Anjou (dont M. Crépeault est le président) au salaire de \$140 par mois.

M. Grondines précisa qu'il agissait depuis cinq ans comme contrôleur des absences à l'école de Saint-Clément. Il vérifiait auprès des parents, en soirée, les raisons des absences, qui lui étaient signalées par la direction de l'école pour les 10 classes sous sa surveillance. Il faisait également des rapports.

Depuis septembre et octobre, combien de plaintes d'absences avez-vous eues? "J'ai eu deux plaintes," répond le témoin, précisant en avoir vérifié quelque 160 en 1968.

M. Grondines précisa également avoir été contrôleur des permis commerciaux pendant un an et demi à la ville d'Anjou. Ce travail exigeait il un entraînement spécial? demande Me Bellemare. "Je connaissais bien la paroisse de Saint-Clément, répond le témoin. Pendant quatre ans, j'y ai présidé activement la

Saint-Vincent-de-Paul."

"M. Crépeault était-il au courant de la commission de 10% demandée le juge Surprenant. Ca n'a eu rien à faire... com-

mence à dire le témoin. Oui ou non? demande le juge. Je ne peux pas dire, continue M. Grondines. Il l'était probablement..."

\$4.8 millions pour 11 campagnes de charité

Onze organismes solliciteront les Montréalais au cours du mois de novembre, espérant recueillir quelque \$4.8 millions.

Le prêt d'honneur, la Muscular Dystrophy Association of Canada, The Royal Canadian Legion - Montreal Districts, solliciteront chacun \$100,000 durant les premiers quinze jours du mois.

Du 3 au 17, la Montreal Oral School for the Deaf Inc veut recueillir \$200,000 et les Grands ballets canadiens, \$150,000.

Le plus grand objectif, \$4 millions, a été fixé par le Montréal Children's Hospital - Building Fund & Tiny Tim Fund, dont la campagne se déroulera du 4 au 19 novembre.

Le Unitarian Service Committee of Canada sollicite \$7,500 du 9 au 23; et, du 17 au 30, le Grace Dart Hospital, \$75,000.

Enfin, du 22 novembre au 4 décembre, l'Oeuvre des enfants oubliés, sollicitera \$12,000; du 24 au 8 décembre, les Petits frères des pauvres, \$35,000; et du 27 au 11 décembre, The Old Brewery Mission, \$85,000.

Émile Girardin fait l'éloge de feu Cyrille Vaillancourt

LEVIS (Le Devoir) - Le président de la Fédération de Québec des unions régionales des Caisses populaires Desjardins, M. Émile Girardin, fait savoir que les funérailles du sénateur Cyrille Vaillancourt auront lieu lundi, le 3 novembre, à 15 h., en l'église Notre-Dame de Lévis, en banlieue de Québec. Un arrêt symbolique des opérations, dans tous les bureaux des mouvements reliés au mouvement auquel le sénateur Vaillancourt avait voué 50 ans de son existence marquée, lundi, pendant quelques minutes, un moment de réflexion et de respect envers le défunt qui fut l'un des principaux artisans de l'essor du mouvement Desjardins, après le commandeur Alphonse Desjardins.

Voici le texte de la déclaration faite par M. Girardin sur le décès du sénateur Vaillancourt.

"A titre de président de la Fédération de Québec des unions régionales des caisses populaires Desjardins et du comité de coordination du mouvement coopératif Desjardins, je tiens à rendre un hommage profondément respectueux à la mémoire du commandeur Cyrille Vaillancourt et à offrir à Mme Vaillancourt et aux membres de sa famille nos plus sincères condoléances dans le deuil qui les afflige.

La mort de Cyrille Vaillancourt plonge aussi dans le deuil tous les membres du mouvement des caisses populaires Desjardins, soit plus du tiers de la population du Québec.

Cyrille Vaillancourt a été le personnage qui, par sa clairvoyance et son courage, a permis aux Caisses populaires Desjardins de survivre et de progresser en continuant l'oeuvre de leur illustre fondateur, Alphonse Desjardins.

En 1924, Cyrille Vaillancourt devint directeur de la caisse populaire de Lévis. Depuis lors, sa présence dynamique n'a cessé de rayonner au sein du mouvement coopératif Desjardins, et il test certes un des grands artisans des neuf entreprises Desjardins qui prolongent l'action des caisses populaires, dont l'actif excède les deux milliards (de dollars).

gent l'action des caisses populaires, dont l'actif excède les deux milliards (de dollars).

Cyrille Vaillancourt a été de ceux qui ont travaillé inlassablement à des oeuvres utiles et durables pour notre peuple. Cyrille Vaillancourt, à l'instar d'Alphonse Desjardins, a compris que l'épargne québécoise devait être canalisée dans le Québec, pour les Québécois. Cyrille Vaillancourt se classe parmi les rares individus qui ont prouvé que l'application réaliste du principe de la coopération pouvait servir tous les citoyens de toutes les classes sociales.

Il n'est certes pas exagéré de dire que l'évolution de l'histoire économique et sociale du peuple québécois aurait été différente, moins importante, sans le travail de Cyrille Vaillancourt."

Appui du SFPQ

QUÉBEC - Quelques heures avant la manifestation, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec a fait tenir un communiqué où il offre son appui inconditionnel au front commun pour la défense du français.

Signé par le président du SFPQ, M. Breuleux, le texte précise que le syndicat, ainsi que celui des professionnels de l'Etat du Québec, "utiliseront tous les moyens à leur disposition afin que le bill 63 ne soit pas adopté."

Depuis, chaque professionnel et fonctionnaire, s'il "doit par conséquent apporter son appui personnel à la défense de la culture française au Québec... demeure libre de prendre les décisions qui lui jugera les meilleures."

"Nous pensons, explique le communiqué, que la défense du français dans le Québec est non seulement une responsabilité collective mais avant tout une responsabilité individuelle et, par conséquent, chacun doit faire son choix."

aujourd'hui

A 08h.00, M. Clément Vincent, ministre de l'agriculture et de la colonisation, est conférer au symposium de la conservation de la nature et de ses ressources à l'hôtel Mont-Royal.

De 09h.30 à 16h.00, à l'hôtel de ville de Montréal Ouest, l'Association libérale fédérale de N.D.G. tient une mini-conférence sur le sujet suivant: The Preservation of the individuals in the 1970's."

A 15h.00, à l'édifice Fides, 6e étage, 245, est, boul. Dorchester, assemblée générale extraordinaire de la Société catholique de la Bible, en vue d'amender ses règlements et de préciser les modalités de son apostolat biblique.

A 18h.00, M. Robert Lussier, ministre des affaires municipales, prononce une causerie au symposium de la conservation de la nature et de ses ressources à l'hôtel Mont-Royal.

A 19h.00, à l'Institut Dominique Savio, 9335, rue Saint-Hubert, le président du Parti québécois, M. René Lévesque, et l'économiste Jacques Parizeau prononceront de courtes allocutions à un souper populaire marquant le lancement d'une campagne d'information par l'Association du Parti québécois d'Abnatisic.

DIMANCHE

De 10h.05 à 10h.35, à CKLM, Pierre Pascau reçoit M. Jacques Parizeau.

A midi, en l'église Saint-Eugène de Rosemont, 3400, est, rue Beaubien, remise de la Croix du combattant de l'Europe à une vingtaine de personnes.

A 12h.30, M. Gabriel Loubier, ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche et ministre délégué au haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, est conférer au déjeuner de clôture du

symposium de la conservation de la nature et de ses ressources à l'hôtel Mont-Royal.

A 13h.00, au carré Saint-Louis, angle Saint-Denis, départ en autobus pour la visite des lieux historiques de Châteauguay organisée par la Société historique de Montréal. Renseignements: 845-2446.

A 15h.30, en l'église Saint-Louis de France, célébration présidée par Mgr Cimichella à l'occasion du centenaire de la fondation de la Congrégation des Soeurs Blanches d'Afrique. Les parents des religieuses sont invités à cette messe ainsi qu'à la table ouverte et à l'audiovisuel qui auront lieu après la messe, à la salle des Fusiliers Mont-Royal, avenue des Pins.

A Waterloo (Ontario), remise d'un doctorat d'Honneur de l'université luthérienne de Waterloo à S.E. le cardinal Paul-Emile Léger.

Hâtez-vous d'envoyer les ennuis de l'automne avec les


GOUTTIÈRES "PRIMEAU"

Galvanisé • Cuivre • Aluminium

Estimation et installation

MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244

PRIMEAU METAL INC.



Hommage à la mémoire du
SÉNATEUR CYRILLE VAILLANCOURT

LA FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS

L'IMMIGRATION
Les droits et pouvoirs du Canada et du Québec.
par Jacques Brossard \$4.00

BILAN DE LA RÉFORME SCOLAIRE AU QUÉBEC: 1959-1969
par Louis-Philippe Audet \$2.00

JEUNESSE ET SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE
par Marcel Rioux \$2.25

Les commandes peuvent être envoyées, accompagnées d'un chèque ou mandat, à l'éditeur:

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Case postale 6128, Montréal 101, Canada

INTER CONTINENTAL
Tours et Voyages
2118 est, rue Jean-Talton
729-5264



Espagne & Portugal
Voyage en groupe
\$464.00 ca. Deux sem.

Comprenant trajet aérien aller-retour, hôtels deluxe & repas, visites avec guide.

Hôtels deluxe & première classe
Autocar deluxe climatisé,
Départ de Montréal tous les lundis.

Vous visiterez:
Lisbonne - Seville - Gibraltar - Malaga - Grenade - Madrid - Torremolinos et Fatima.

Itinéraire de base de 15 jours avec la possibilité de prolonger vos vacances.

Un guide polyglotte: ce guide s'occupe de tous les menus détails et de ce fait, vos formalités douanières sont simplifiées, vos réservations d'hôtels sont confirmées, vos bagages sont surveillés et vos excursions sont organisées.

VOS AGENTS DE VOYAGES DE CONFIANCE

Alfred Gagliardi
6300, RUE SAINT-DENIS
271-6900

MONDIAL AVIOMAR
445, RUE JEAN TALON
274-7595

CHAQUE DIMANCHE SOIR DE 5 HEURES À 9 HEURES 30
Buffet chaud et froid pour toute la famille

Adultes \$4.50; Enfants jusqu'à dix ans \$2.50

Holiday Inn
le
Chateaubriand
6500 CÔTE DE LIESSE
RÉSERVATIONS: Mr. NICK: 739-3391

Tous les hommes naissent égaux. Ils sont nus et sans artifice. Lorsqu'ils meurent la plupart sont en haillons. Quelques autres sont couverts de gloire et d'apparat. Ce portrait du Moronaba Coucouri Moussa, Empereur des Mossis, fait partie de la Collection de photographies d'André Larose, portraitiste à Montréal. Pendant quelques semaines, quelques-uns de ces tableaux photographiques seront publiés dans le journal "Le Devoir". Prise dans plusieurs pays, et notamment au Canada, cette série de portraits d'art d'André Larose est exposée à son atelier de la rue Saint-Denis. L'entrée est libre.



achetez marabout université

dossier du moyen-orient arabe
H.et P. Willemart
Un volume de 350 pages illustré en noir et en couleurs.

DANS LA MÊME COLLECTION:



gratuitement
sur simple demande à l'adresse ci-dessous, vous recevrez régulièrement le Magazine Marabout illustré en couleurs et le catalogue général.
Marabout-Kassan Limitée - 226, Est. 6e, Colombe - Québec 2

La paix par le droit ou le droit par la paix?

Hier midi, dans sa circonscription de Verdun, M. Claude Wagner, ancien ministre de la justice dans le cabinet Lesage, a fait connaître à la presse sa candidature à la succession de M. Jean Lesage.

La candidature de M. Wagner offre de nombreux aspects positifs que nous n'omettrons pas de signaler prochainement. Située dans le cadre des événements qui ont marqué la dernière semaine, elle se distingue cependant par une dimension qui débouche d'autant plus les autres que M. Wagner lui-même n'a pas hésité à l'inscrire en tête de son programme: la dimension dite du "law and order".

Depuis quelque temps, les cadres juridiques et disciplinaires éclatent à tout propos. Une question surgit alors naturellement dans les esprits: qu'attendent les autorités pour rétablir l'ordre, qu'attendent-elles pour recourir à la force de la loi?

Aux yeux de plusieurs, les débrayages scolaires et universitaires, les arrêts de travail illégaux, les actes de violence qui accompagnent souvent des manifestations de masse, les excès de langage qui marquent trop de discours enflammés, les occupations d'édifices publics, sont autant d'excès qu'une société soucieuse de sa propre survie ne saurait tolérer. Ces personnes ne sont pas nécessairement pour l'injustice et contre les faibles. Elles soutiennent seulement que les objectifs les plus généraux ne sauraient être poursuivis dans le désordre et l'anarchie, surtout au sein d'une société libérale qui garantit à chacun les libertés fondamentales capables d'engendrer et de mener à bien les réformes nécessaires.

De cette attitude, M. Claude Wagner n'a pas hésité, depuis le début de sa carrière publique et de nouveau dans ses propos d'hier, à se faire l'écho énergique et convaincu. "Il m'arrive, a-t-il dit hier, de lire beaucoup plus souvent que d'entendre le commentaire suivant lequel je personnifie le "law and order". Et pourquoi pas?"

Expliquant ensuite que la légalité n'est rien d'autre que "le respect des lois du pays qui assurent la sécurité de tous les citoyens", et que l'ordre signifie la faculté pour tous de vaquer à leurs occupations "sans crainte que d'autres portent atteinte à leurs droits", M. Wagner conclut que le "law and order" n'est pas pour lui une fin absolue, un objectif ultime, mais plutôt "un prérequis indispensable pour tout progrès, pour l'examen serein des difficultés". Prérequis donc, mais

prérequis indispensable, sans lequel la porte est ouverte à l'anarchie et à la stagnation.

Cette attitude est franche. Il faudrait être pharisien pour lancer la pierre à M. Wagner quand on a soi-même — et qui peut se dire totalement exempt de reproches à cet égard? — parfois éprouvé la tentation d'y recourir. Mais il suffit d'un peu de réflexion pour deviner qu'elle n'est peut-être pas aussi efficace qu'elle en a l'air.

Ces jours derniers, des centaines de professeurs ont refusé de donner leurs cours à l'université, à cause du bill 63. Un premier ministre en puissance ne saurait se borner à dénoncer ce dérèglement formel. Il doit pouvoir dire ce qu'il aurait fait s'il avait dû faire face à pareille situation comme premier ministre. Or, interrogé à ce sujet par un journaliste, M. Wagner a laissé tomber la réponse suivante, que lui dictait la logique du "law and order": "J'aurais vu, déclare en somme M. Wagner, à appliquer les sanctions prévues à ce sujet par la loi et, en l'absence de dispositions légales satisfaisantes, j'aurais vu à améliorer sans délai le texte de la loi". Cette réponse rassure l'esprit inquiet. Elle ne va toutefois pas au fond des choses, et risque d'être en pratique peu réaliste. Car elle ignore trop facilement certains dynamismes sociaux qui sont à l'oeuvre dans notre milieu, qui font éclater avec une fréquence croissante les cadres établis, et qui sont à créer, dans une confusion évidente mais avec une force souvent irrésistible, des normes sociales et éthiques nouvelles.

Devant ces éphémères de 13 et de 14 ans qu'une vague subite entraîne dans la rue, votre premier mouvement est de vous irriter, de condamner, de chercher des responsables. Voyant que le mouvement se prolonge et prend même de l'ampleur, vous essayez de l'examiner de plus près. Vous cherchez à entendre ce que ces jeunes et leurs animateurs ont à dire. Et vous devez vous rendre à l'évidence: vous n'êtes plus en présence uniquement de comportements intellectuels déréglés, mais de faits sociaux inédits dont la portée dépasse ce que vous aviez imaginé et dont l'explication échappe aux catégories habituelles. Le souci du "law and order" ne vous quitte pas tout à fait: car il faudrait avoir le génie de l'irresponsabilité pour oublier totalement cette dimension alors que tant de choses bonnes volent prématurément en éclat. Mais vous vous dites qu'il y a plus, dans les phénomènes qui se développent sous nos yeux, que la dimension "law and order".

Il y a la dimension "recherche d'une conscience nouvelle, d'un ordre nouveau, d'un homme nouveau". Cette aventure à quelque chose de présomptueux et de terrifiant, mais sans elle, l'histoire humaine est privée de ce dynamisme qui l'entraîne à des renouvellements continus.

Un collaborateur du Monde, Lucien Sfez, faisait récemment part, à ce sujet, d'intéressantes observations tirées de la dernière conférence mondiale de l'organisme "La paix par le droit" tenue à Bangkok en septembre. Ainsi que son nom l'indique, cet organisme naquit, il y a quelques années, de l'idée naïve, quelque peu marquée par l'idéalisme puritain des juristes anglo-saxons, que le droit pourrait presque à lui seul faire régner la paix internationale. Or, il a fallu, sur ce point précis, opérer à Bangkok une vision capitale. "Ce n'est plus de primauté du droit que l'on a parlé, mais bien de sa secondarité. Les initiateurs de "World Peace" pensaient que le droit pouvait être cause et source de paix, oubliant cette remarquable formule d'Alain dans ses Propos que ce n'est pas "de paix par le droit" qu'il faut parler mais "de droit par la paix", de droit consécutif à la paix et en même temps mais secondairement instrument de paix".

Cette perspective nouvelle postule une attitude accueillante envers des faits sociaux nouveaux qui sortent des catégories juridiques établies. Elle postule aussi que le juriste, et à plus forte raison le politicien, doit consentir à aborder ces phénomènes en recourant aux lumières non seulement de la loi, mais aussi de l'histoire, de l'économie, de la sociologie, de la science politique, de la psychologie individuelle et collective, de la vie tout court. Elle se situe bien au-delà de la perspective limitée du "law and order".

Laquelle des deux perspectives convient le mieux aux réalités nouvelles, aux événements presque torrentiels du Québec d'aujourd'hui? Il suffit de poser la question pour y répondre: pour l'homme de gouvernement en particulier, c'est la perspective du droit par la paix qui doit primer. Aussi faudra-t-il exiger de M. Wagner qu'il se montre capable de s'élever jusque-là. Le "law and order", tel que défini par l'ancien ministre de la justice, n'est pas exactement la "paix par le droit" que récusait Alain. Mais les deux perspectives sont si voisines qu'on éprouve le besoin de demander des précisions à celui qui se réclame de la première. Et cela, au nom même de la paix qu'il entend promouvoir.

Claude RYAN



Les chanceux... ils n'ont pas soixante et trois ans.

Un article toujours actuel du correspondant du Devoir à Bruxelles

Le régime linguistique belge et les droits de l'homme

par Paul MASSON

Le 24 août 1968, nous publions dans cette page un intéressant article de Paul Masson qui échappa peut-être alors à l'attention de nos lecteurs. Etant donné les nombreuses mentions qui ont été faites, dans les débats des derniers jours en relation avec le bill 63, du sujet traité dans cet article, nous avons pensé que de nombreux lecteurs seraient intéressés à lire de nouveau le texte de notre correspondant à Bruxelles.

BRUXELLES — Pour la première fois dans l'histoire du droit, une Cour de Justice supranationale a délibéré et pris un arrêt en ce qui concerne un conflit né entre des citoyens d'un pays et ce pays lui-même, en matière linguistique. Il s'agit de la Belgique et du jugement que vient de prononcer la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg.

Le 16 juin 1962, cette Cour avait été saisie d'une série de requêtes émanant de citoyens belges se plaignant que la Belgique avait violé, par sa législation linguistique et dans son application, la Convention européenne des Droits de l'Homme. Les plaignants se référaient aux articles 2, 8, 14 ainsi qu'à d'autres articles relatifs au droit à l'enseignement libre, dans la langue choisie par le père de famille. Il a fallu six ans à la Cour de Strasbourg pour prononcer un jugement qui était, on le devine, important tant sur le fond qu'à propos du principe même de l'existence de cette juridiction assez extraordinaire.

Une décision significative

Les six requêtes des citoyens belges ont reçu des sorts divers: cinq d'entre elles ont été repoussées, la sixième a été retenue.

En repoussant les requêtes dans une large mesure, la Cour, suivant en cela la thèse défendue devant elle par l'Etat belge, a estimé que la législation linguistique, en ses dispositions relatives à la non-subsidiation et à la non-création d'écoles de langue française en Flandre, au refus d'homologation des diplômes délivrés par ces établissements, au statut des six communes à facilités linguistiques de la périphérie bruxelloise et aux conditions d'accès dans les écoles de l'arrondissement de Bruxelles-capitale était en harmonie avec la Convention des Droits de l'Homme. Elle entérine par là même le principe de l'homogénéité linguistique et culturelle des régions, qui, derrière les cas d'espèce invoqués était l'objet essentiel des requêtes déposées.

Par contre, la Cour a retenu comme discrimination l'interdiction faite par la loi de 1963 à certains enfants de parents francophones qui ne résident pas dans les communes à facilités linguistiques de l'agglomération bruxelloise, d'y fréquenter les écoles francophones.

En principe, si la Belgique ne s'exécute pas de son plein gré au sujet de cette pratique déclarée "discriminatoire" par la Cour, en modifiant sa législation en la matière, sa

satisfaction équitable pourra être demandée par les requérants via le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Mais si l'arrêt de la Cour est obligatoire, il s'agit toutefois d'une simple obligation morale, l'exécution n'étant pas forcée.

Dès que fut connu le jugement de Strasbourg qui donne donc raison à la législation linguistique belge sauf en un point de détail, M. Eyskens, Premier ministre, a déclaré qu'à son point de vue la disposition condamnée ne constituait pas une discrimination. Mais les choses n'en resteront pas à ce commentaire facile: un conseil de Cabinet va délibérer de cette affaire et, à constater les remous suscités dans les milieux politiques belges, il n'est pas impossible que le Parlement lui-même interrompe ses vacances pour entendre des interpellations sur l'arrêt de Strasbourg.

Un principe et une exception

Nous écrivions que tout va tourner maintenant autour d'un point de détail. Voici de quoi il s'agit exactement: Les lois linguistiques belges actuelles se basent sur le principe de la territorialité ou, comme indiqué plus haut, sur celui de l'homogénéité des régions. En Flandre, on parle, on enseigne uniquement en flamand; en Wallonie on vit uniquement en français. Mais il y a le cas de Bruxelles, ville importante de plus d'un million d'habitants dont 80% sont francophones et qui est enclavée dans le territoire flamand. A Bruxelles, en principe, et en vertu de son statut de capitale, le régime linguistique est bilingue. Ce régime bilingue autorise les parents à mettre leurs enfants dans les écoles de régime linguistique de leur choix, suivant des principes bien définis et une procédure particulière.

Malheureusement, à la périphérie de Bruxelles, se trouvent six communes à l'origine flamandes, mais qui, en vertu du gonflement démographique de la capitale ont été de plus en plus habitées par des citoyens francophones. Ces six communes sont appelées "communes à facilités", c'est-à-dire, en gros, que le régime officiel au point de vue linguistique reste le flamand mais que les citoyens francophones y sont administrés néanmoins en français et qu'il y existe des écoles françaises pour y accueillir leurs enfants et eux seuls.

En vertu de ces dispositions légales, des parents francophones habitant en Flandre à proximité de Bruxelles et qui désiraient que leurs enfants suivent les cours en français, ne

peuvent les inscrire dans les écoles francophones des communes dites "à facilités" qui sont, elles, uniquement réservées aux enfants des parents francophones habitant ces communes. Par contre, ils peuvent les envoyer fréquenter des écoles francophones de Bruxelles bilingue.

Comme on le constate, il s'agit d'une disposition qui concerne assez peu de citoyens et qui, en tout état de cause, peut être pratiquement tournée si ceux-ci inscrivent leurs enfants dans des écoles situées à l'intérieur même de Bruxelles-capitale, ce qui, géographiquement, ne pose pas de problème de transport, ni de temps.

Et cependant, c'est cette disposition que la Cour de Strasbourg a estimé discriminatoire.

Une bataille politique va-t-elle s'engager pour que la législation soit modifiée pour être mise en concordance avec les Droits de l'Homme définis par la Charte européenne à laquelle la Belgique a adhéré? C'est évidemment possible. Mais il faudrait changer la loi et aussi résoudre de nouveaux affrontements linguistiques entre Belges et même la chute d'un gouvernement à peine né. Cela donne à réfléchir, d'autant plus qu'il s'agit, comme nous l'avons montré, d'un détail.

On n'ose penser ce qui serait arrivé si la Cour de Strasbourg avait donné raison aux requérants sur d'autres points...

La Cour de Strasbourg

La Cour européenne des Droits de l'Homme qui a été constituée en 1959 et siège à Strasbourg est composée d'autant de juges qu'il y a d'Etats membres du Conseil de l'Europe. Les quinze juges sont élus pour une durée de neuf ans par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La Cour peut être saisie d'une affaire lorsque la Commission européenne des Droits de l'Homme, qui examine les requêtes étatiques ou individuelles dénonçant une violation, par l'un des Etats contractants, des droits qui sont reconnus dans la Convention européenne des Droits de l'Homme, n'a pu arriver à un règlement à l'amiable. La Cour de Strasbourg constitue, pour l'examen de chaque affaire, une Chambre de sept juges. La Chambre qui avait été saisie des requêtes linguistiques belges s'est cependant dessaisie, en 1966, de l'affaire au profit de la Cour plénière, parce que les requêtes demandaient une interprétation du texte de la Convention des Droits de l'Homme.

"Il est évident que les réfugiés, comme ils l'ont été depuis vingt ans, demeurent une arme du gouvernement arabe contre Israël. Ce fait domine tous les autres dans notre débat. Cette considération doit déterminer notre position. Nous devons faire preuve de compassion devant les souffrances humaines, mais aussi bien des Juifs que des Arabes. Rien, cependant, ne saurait être plus vital, plus urgent, rien ne saurait justifier des préoccupations plus vives que la menace contre l'existence même d'un peuple entier et la survie d'une nation..."

M. Tekoah, chef de la délégation israélienne à l'ONU, lors d'une séance étudiant le problème des réfugiés, le 18 novembre 1968.

bloc-notes

L'orientation du NPD

Le congrès du Nouveau Parti démocratique, qui se déroule à Winnipeg, s'est prononcé jeudi soir en faveur d'une politique d'indépendance économique pour le Canada. Le débat sur ce sujet a été fort animé parce que M. David Lewis et les autres dirigeants du parti ont eu à vaincre un groupe dirigé par le professeur Melville Watkins qui préconisait une attitude plus agressive à l'égard des Etats-Unis et plus radicale contre le capitalisme.

Si l'on peut dire qu'une bonne majorité des députés ont rejeté le manifeste Watkins et désavoué l'aile gauche du parti, il reste que la thèse Watkins a obtenu l'appui d'environ 35 pour 100 des députés présents au moment du vote. Le parti a ainsi refusé de prendre à son compte la dénonciation du capitalisme américain, et des Etats-Unis comme un empire caractérisé par le militarisme à l'extérieur et le racisme à l'intérieur.

La résolution adoptée à la suite du plaidoyer présenté par M. Lewis ne fait pas mention des Etats-Unis. Mais ce n'est pas la seule ni même la principale différence entre les deux thèses en présence. Alors que le groupe Watkins plaçait l'accent sur des solutions socialistes radica-

les comme la nationalisation des grandes entreprises, le parti a adopté une attitude plus nuancée pour la lutte qu'il propose en vue de l'indépendance économique du Canada.

Le parti soutient qu'il est le seul à pouvoir libérer l'économie canadienne de la domination étrangère. Il soutient aussi que sans cette indépendance économique il n'y aura pas d'indépendance politique et que l'avenir du Canada sera sous l'emprise de grandes corporations en dehors du pays.

Limites de l'indépendance

Cette attitude est attrayante et elle comporte du reste une bonne part de vérité: elle correspond dans une certaine mesure à la thèse que soutenait M. Walter Gordon, ministre libéral sous M. Pearson. C'est un objectif vers lequel il faut tendre en sachant qu'il ne peut être entièrement réalisable à cause de l'influence qu'exerce chez nous le capitalisme étranger, surtout américain.

Le NPD préconise le recours à divers moyens pour restaurer l'indépendance économique, comme l'expansion des investissements publics et de la propriété publique, le contrôle des investissements, une législation pour réglementer les investissements étrangers et les filiales d'entreprises étrangères, ainsi que des réformes de la fiscalité, du système monétaire. Le NPD est bien à l'aise pour promettre des mesures plus ou moins énergiques dans ces

domaines, car il n'a pas à les appliquer. S'il était au pouvoir, il constaterait que les limites de l'indépendance du Canada, tant dans le domaine économique que sur le plan politique, ne dépendent pas de la volonté de nos gouvernements mais de la puissance des Etats-Unis et de l'étrouite association que la géographie nous impose avec ce voisin.

C'est néanmoins fort utile que les inconvénients et les dangers de cette situation soient soulignés par un parti politique qui dispose d'une clientèle et d'une audience assez importantes pour tenir nos gouvernements en haleine, les inciter à réduire autant que possible notre dépendance économique et à en limiter les dégâts.

Le cas du Québec

Le groupe Watkins a provoqué un débat au sujet du Québec. Il proposait que le parti approuve la séparation de notre province de la fédération canadienne si les socialistes du Québec se prononçaient en faveur d'une telle séparation. Les députés n'ont pas accepté ce point de vue, mais ils se sont prononcés contre l'emploi de la force pour maintenir le Québec dans la Confédération; ils ont lancé un appel aux socialistes québécois les invitant à se joindre aux socialistes fédéraux pour construire un nouveau Canada fédéral qui protégera la langue et la culture françaises.

Le NPD n'a jamais réussi à faire élire des représentants du Québec à

Ottawa, et on a l'impression que le Parti québécois a recruté une part des éléments socialistes dans notre province. M. Charles Taylor a exprimé devant les députés à Winnipeg l'opinion que les socialistes qui sont aujourd'hui attirés par le Parti québécois iront vers le NPD lorsque l'attraction qu'exerce M. René Lévesque aura disparu.

À la demande de M. Taylor, le congrès de Winnipeg a réaffirmé l'attitude que le parti avait adoptée en 1967 au sujet du bilinguisme, en faveur d'une révision du partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces, et par la reconnaissance que le Québec est une province différente des autres. L'on peut se demander cependant, malgré la bonne volonté incontestable des dirigeants du NPD à l'égard de certaines revendications de notre province, si la politique économique adoptée par le congrès de Winnipeg ne serait pas de nature à accentuer les interventions du gouvernement fédéral et n'aurait pas un effet centralisateur opposé aux aspirations autonomistes du Québec.

La mise au point d'une forme renouvelée du fédéralisme canadien qui serait acceptable au Québec n'est pas une chose facile, pour aucun des partis politiques fédéraux. Mais le degré d'autonomie dont le Québec a besoin, et qui exige un statut particulier dont les modalités restent à définir, paraît difficile à concilier avec le genre de dirigisme économique que le NPD voudrait instaurer à Ottawa.

P. S.

lettres au DEVOIR

L'école privée a encore sa place

A "Format 60" du 17 octobre dernier, il y eut discussion sur l'école publique et l'école privée. Dès les premières interventions, nous sentions le parti-pris des tenants de l'école publique: quelques-uns cependant furent objectifs, modérés et polis, par surcroît, ils méritent des félicitations, c'est assez rare au cours de ces émissions de groupes. Cette hargne des parties en cause enlève beaucoup d'intérêt aux émissions d'information réunissant de nombreuses personnes et rivales en plus. Les agressives s'emparent de l'antenne, volent par un flux de paroles et des opinions rechauffées maintes fois, assaonnées à la vinaigrette, l'insipidité de leurs arguments. L'auditeur sait d'avance qu'aucune solution concrète ne résultera de ces affrontements verbaux.

Dès qu'il est question d'école privée, le tabou de la ségrégation sociale et de la bourgeoisie s'étale comme argument principal. Des bourgeois? Mais vous en êtes tous, ce soir-là: professeurs toujours insatisfaits, commissaires,

journalistes, écrivains et les autres. On agite aussi la question du financement; quand on parle d'argent, les gens tendent l'oreille. Comment des économistes ne peuvent-ils pas résoudre ce problème avec une formule satisfaisante et juste pour toutes les parties?

On objecte encore que le gouvernement refuse le permis de construire d'autres écoles à cause du manque d'argent. Ce n'est pas la faute des écoles privées mais du manque d'administration, au départ. Il existe une véritable concurrence entre les polyvalentes. On les veut extrêmement luxueuses. Mais tout cela demande des millions. Si on remettait à plus tard les accessoires trop coûteux, sans doute que le ministère se trouverait en meilleure situation financière.

La majorité des jeunes préfèrent les polyvalentes pour le choix des options, leur nouveauté, leur modernisme, l'espace, etc. Un n'a donc pas à craindre qu'elles se

vident. Les écoles privées ne font qu'équilibrer le logement de la clientèle, en recevant les quelques centaines d'élèves, dans chaque région, qui ne peuvent s'adapter pour raisons physiques, pédagogiques ou psychologiques aux grands complexes. Entre autres raisons, il ne faut pas oublier que dans nos milieux ruraux, des adolescents, en pleine croissance, doivent parcourir des trajets d'une heure en autobus, matin et soir. Pour la santé et le succès scolaire de leurs enfants, les parents désirent les placer dans des internats. D'ailleurs, les régionales sont débordées, on ne sait trop où loger les élèves dont le nombre augmente chaque année; pourquoi s'acharner à refuser une solution toute prête? Pour sauver le principe?

Les défenseurs de la planification sociale sont hantés par certains collèges haut cotés de garçons et de filles, à Montréal et Québec. Qu'ils se donnent donc la peine de consulter les archives des collèges et écoles secondaires des petites villes et des milieux ru-

raux, à l'échelle de la province. Ils se gardent bien d'en parler. Pourtant combien d'hommes et de femmes de valeur, dans tous les domaines, sont sortis de ces maisons d'éducation. Ces personnes venaient de familles de cultivateurs, d'ouvriers, d'employés de petites industries, sans syndicat, d'humbles commerçants. Ces enfants furent acceptés par les institutions, au même titre que les fils et les filles des professionnels, très peu nombreux en ces endroits, et ils sont encore bien reçus et toujours en plus grand nombre. Ils atteignent le succès, malgré quelquefois un milieu familial défavorable, grâce à leur habitude du travail et aussi au dévouement d'enseignants de plus en plus qualifiés et qui peuvent se donner à leur tâche sans compter, n'étant pas minuités par les conventions collectives. Ajoutons que l'ambiance et la discipline favorisent énormément les succès scolaires.

Le manque de discipline, dans les écoles publiques, fait justement le cauchemar des parents et des

élèves sérieux qui désirent réussir et aussi d'un bon nombre de professeurs qui voient leur autorité sapée par la direction sous prétexte de sauvegarder la liberté des élèves.

Ces très graves lacunes, ajoutées aux menaces de grèves toujours à redouter, à la circulation incontrôlée des drogues, constituent les principaux arguments des tenants de l'école privée qui supplient les autorités, là où ces écoles sont fermées, de les rouvrir au plus tôt. Ces parents, de classe moyenne en majorité et même de classe défavorisée, ont le droit de choisir l'enseignement et l'école qui conviennent le mieux à leurs enfants, suivant les circonstances. Ils ont droit à la gratuité scolaire, comme les autres; ils paient les mêmes taxes et quand leurs enfants fréquentent l'école privée ils ne coûtent rien à l'école publique. Sommes-nous en démocratie, oui ou non?

Jeanne l'Archevêque-Duroy Nicolet-Sud.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00, 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00, 6 mois: \$22.00, 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe enregistrement numéro 0858.

des idées

des événements

des hommes

L'ÉPISODE du BILL 63: escalade vers l'anarchie?

"C'est encore du côté du premier ministre Bertrand que je préfère me tourner pour entendre dès lundi la voix de la raison"

par LÉON DION,
professeur de Science politique à Laval
(collaboration spéciale au Devoir)

L'humanité s'est toujours bien curieusement menée mais plus curieusement à certaines époques qu'à d'autres.

Le climat d'agitation créé autour du bill 63 ne constitue pas un cas unique dû à des circonstances d'une gravité exceptionnelle. Il paraît, au contraire, marquer l'aggravation d'une tendance que nous avons eu maintes fois l'occasion de constater au Québec comme ailleurs depuis deux ans. La révolution, à la fois rapide et radicale, des états d'esprit parmi des couches importantes de la population nous contraint à nous demander si l'échelle des valeurs individuelles et collectives qui, depuis les révolutions anglaises de 1648 et de 1688 et la révolution française de 1789, a réglé les actes publics dans les démocraties libérales n'est pas en train d'être renversée sous nos yeux. Et s'il est vrai que nous soyons parvenus à la fin d'une ère, est-il possible de discerner les traits du monde qui est en train de naître?

Que de transformations brutales se produisent actuellement dans les modes d'aménagement et de gouvernement des sociétés, cela est pour moi un fait acquis. Mes interrogations se portent plutôt sur la direction de ces transformations. Nous avons, pour quelque temps encore, le choix entre deux destinations possibles: la concertation de toutes les parties du corps social dans la programmation et l'accomplissement des tâches communes ou l'anarchie. Des indices nombreux portent à penser que la société québécoise risque de s'engager sur la voie de l'anarchie. Et cela non pas par suite de la nature des objectifs poursuivis par les uns ou par les autres à propos de l'identité nationale mais par suite des moyens d'action employés. Très bientôt nous risquons tous d'être engloutis dans l'abîme sans fond de l'irraison - produit fatal de l'affrontement de deux fanatismes - qui est précisément au principe du renversement des valeurs. L'irraison, quand elle impose sa règle à un peuple, convertit l'amitié fraternelle en haine fratricide, le vice en vertu, le mensonge en vérité, le crime en acte d'héroïsme. La raison elle-même, si elle s'efforce de s'exprimer, du point de vue de l'un ou l'autre camp sinon de tous les camps à la fois, revêt les traits de la traîtrise. Il est certes temps encore, pour ceux qui se refusent à voir dans l'anarchie une solution aux enjeux que la condition des Québécois et le rythme des événements suscitent, de réviser leurs techniques d'action. Mais il s'impose d'agir avec diligence et clairvoyance pendant que la réflexion est encore possible.

La première tâche qui incombe à la réflexion consiste dans l'identification des mécanismes socio-politiques et psychologiques responsables de l'évolution en cours. On ne saurait en effet remédier à un mal si on ne connaît pas les causes. Je vais m'attaquer de façon bien préliminaire à cette tâche.

Une mécanique brisée?

Quel que soit le sort réservé au bill 63, ce nouvel épisode de notre temps agité manifeste une fois de plus que la mécanique de la société libérale et démocratique risque de se détraquer. L'aventure du bill 63 met en relief deux aspects majeurs de ce détraquement: en premier lieu, l'inquiétant fossé qui se creuse entre le gouvernement et les élus du peuple d'une part et une partie de plus en plus considérable de la population d'autre part. En second lieu, la substitution, dans l'expression d'une opposition à une décision politique ou à un projet de loi, de l'action populaire directe à celle d'associations d'intérêt organisées.

Selon le scénario libéral traditionnel, l'opposition au sein du peuple à un projet de loi devrait se polariser autour des positions des principaux partis présents à l'Assemblée nationale. Quand cette polarité de vues entre fractions du peuple et fractions des élus ne se manifeste pas, il y a risque plus ou moins imminent de crise nationale, comme ce fut le cas au Canada au moment de la "crise de la conscription", alors que la très grande majorité de la population francophone du Québec se trouva pour ainsi dire sans porte-parole à la Chambre des communes. Dans le cas du bill 63, la fraction qui à tort ou à raison, dénonce le projet de loi comme un acte de condamnation à mort à plus ou moins brève échéance de la langue française en Amérique, n'a pas non plus d'audience auprès des députés des deux principaux partis présents à l'Assemblée nationale, la plupart de ces derniers en effet considérant plutôt le projet de loi comme un immense pas vers la promotion de la langue française au Québec. Comment expliquer une si grave anomalie? Par le fait de certains extrémistes qui fanatisent des citoyens particulièrement vulnérables comme le sont aujourd'hui les étudiants? Mais la secousse ainsi produite ne risque-t-elle pas de provoquer un raz-de-marée?

Une décision malheureuse de M. Bertrand

Pour ma part, je déplore que le premier ministre, homme de grande intégrité que je respecte infiniment depuis son entrée sur la scène politique, ait, dans les circonstances actuelles, présenté un projet de loi sur les langues. Il faut ici faire abstraction de toutes considérations personnelles, partisanes, électorales ou autres qui ne comptent pas devant la société et devant l'histoire. Quels sont les motifs de bien public qu'il peut sans ambage invoquer pour justifier sa décision. Prévenir des incidents, comme ceux de Saint-Léonard par exemple? J'estime, pour ma part, que le gouvernement n'est pas présentement en possession des données de base requises à la préparation d'un tel projet. J'estime en outre que toute loi sur les langues

est, à ce moment-ci, prématurée et qu'elle risque, si elle est votée, de produire des effets imprévisibles et non désirables.

Le gouvernement doit plutôt s'attacher à la tâche d'élaborer, en collaboration avec toute la population du Québec tant anglophone que francophone, un programme d'ensemble sur tous les aspects de la question linguistique, s'échelonnant sur une longue période et donnant lieu à plusieurs lois et règlements successifs et articulés les uns aux autres. Ces données de base prérequisées, de même que des recommandations précises, nous seront fournies lors de la parution prochaine du troisième volume du rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et complétées un peu plus tard lors de la publication du rapport de la Commission Gendron, que le présent gouvernement du Québec a créée l'an dernier précisément à cette fin. La décision malheureuse du premier ministre de présenter néanmoins un projet de loi sur les langues à ce moment-ci ne peut pas s'expliquer seulement par un entêtement personnel. Elle trahit, en dépit de tous les énormes moyens dont dispose le gouvernement pour prendre le pouls de l'opinion, une ignorance flagrante de l'état d'esprit d'une partie particulièrement bien articulée de la population. Car dans le cas présent, ce ne sont pas seulement quelques professeurs et des étudiants qui sont mécontents, c'est la majeure partie du monde des intellectuels. Le mouvement amorcé contre le bill 63, s'il doit se continuer, va s'amplifier de jour en jour et risque de porter un coup fatal au gouvernement et de jeter le discrédit sur l'Assemblée nationale elle-même, devenue sourde aux bruits de l'extérieur ou apparemment incapable d'en saisir le véritable sens.

Les techniques d'action directe

Au fossé qui semble s'être creusé entre les élus et le peuple, s'ajoute le recours à des moyens inédits, depuis le début de l'ère libérale, de pression sur le gouvernement. Les sociétés libérales en effet, outre les partis politiques, se sont données un mécanisme particulier pour permettre aux citoyens de manifester leur mécontentement contre le gouvernement. Ce mécanisme s'appelle l'association volontaire ou le groupe d'intérêt. Malheureusement, ce mécanisme est trop souvent devenu l'instrument de dirigeants qui s'en servaient pour promouvoir leurs propres intérêts plutôt que ceux de leurs membres. Les efforts actuels pour mettre un terme au règne des oligarchies aboutissent souvent à la dissolution de l'association elle-même. Ainsi, l'immense monde étudiant dans le Québec ne dispose plus d'associations pour le représenter. D'où le recours à l'action directe comme technique de pression.

Le réveil soudain de cette masse étudiante si longtemps apathique nous émerveille et nous effraie tout à la fois. Il émerveille parce qu'il porte en lui le germe d'un nouvel humanisme axé sur l'engagement personnel et l'idéal communautaire. Il effraie parce qu'il suppose dans la pratique une maturité qui, de toute évidence, n'existe encore que chez un tout petit nombre. Les teach-in et autres manifestations pacifiques organisées contre le bill 63 sont parfaitement légitimes puisqu'elles découlent de droits acquis à la suite de révolutions démocratiques. Mais ces techniques de pression sont loin d'avoir la qualité de la pression politique par le truchement des groupes d'intérêt. Outils redoutables quand il s'agit d'agir sur un point précis, teach-in et manifestations sont inefficaces comme moyens d'action ordinaires. Ils ne conviennent qu'à des situations jugées d'urgence. Les groupes s'assoupissent pendant de longues périodes, sont incapables de prévenir le développement de conditions préjudiciables à leurs intérêts et ne se raniment que lorsque la situation s'est envenimée jusqu'à l'état de crise. Les sociétés risquent ainsi de se voir ballottées de crise en crise, impuissantes qu'elles pourraient devenir à les prévenir. Si l'action directe devient la principale technique employée contre les pouvoirs, il est certain que le fossé entre dirigeants et subordonnés s'accroîtra jusqu'au point de rupture. Par ailleurs, surgiront des professionnels de l'agitation permanente qui maintiendront les groupes dans l'état requis de galvanisation et qui rendront toute vie sociale organisée impossible.

Un pas de plus vers le pouvoir de la foule

L'épisode du bill 63 marque l'accroissement d'un tel processus au Québec. Autant je déplore le dépôt du projet de loi, autant je regrette qu'il n'y ait pas d'associations organisées capables de canaliser vers le gouvernement et l'opposition officielle le mécontentement des groupes de même que les suggestions positives qu'ils jugeraient utiles. Un pas de plus a été franchi dans la voie sans retour du pouvoir de la foule. Le fait même que certains motifs d'opposition soient fondés a permis de faire ce pas. Cette fois-ci, la contestation prend l'aspect d'une révolte qui gagne la majorité des intellectuels et qui vise non pas telle ou telle personne mais la légitimité même du pouvoir. La foudroyante efficacité de ces mouvements de foule - qui rappellent les Jacques de la XVIème siècle ou la résistance des populations occupées, risque de paralyser le gouvernement et la société tout entière, amorçant ainsi le cercle infernal des capitulations du pouvoir et des assauts de fractions du peuple contre le pouvoir.

Le renversement des valeurs

Le renversement des valeurs individuelles et collectives va de pair avec le détraquement de la mécanique

socio-politique. L'épisode du bill 63 manifeste que ce renversement est bel et bien en cours. Je passe sous silence les slogans malheureusement trop connus qui font appel aux passions et sont susceptibles d'engendrer la violence, les intimidations, les menaces de "faire sauter des High Schools à la dynamite, au plastique, à toutes sortes de choses". Je me bornerai à ne mentionner que deux exemples, beaucoup plus significatifs, du renversement des valeurs.

Le premier exemple est tiré d'une pétition de cinq membres du Conseil international de la langue française dont le texte contient la déclaration suivante: "Le salut du français au Québec exige, comme dans les situations d'urgence, que les droits collectifs passent avant les droits individuels". Si le salut de la langue française au Québec exige vraiment l'adhésion sans nuance à ce principe moral, je déclare, pour ma part, que je renonce à travailler pour une cause qui m'obligerait à renier la quintessence de l'effet de deux mille ans de pensée humaniste et chrétienne, qui a conduit graduellement à l'affirmation de la suprématie absolue de la personne humaine individuelle sur tout collectif organisé, quelque noble qu'en soit la raison d'être. Je connais assez bien tous les auteurs de cette déclaration et je crois que leur texte sur ce point dépasse leur pensée. Je suis d'ailleurs d'avis que même une loi qui, par exemple, décréterait l'unilinguisme français au Québec pourrait être appliquée, sous certaines conditions, sans sacrifier "les droits individuels" d'aucun citoyen du Québec. Le principe qu'énoncent les pétitionnaires a déjà servi dans la tragique histoire de l'Occident de justification à trop de crimes contre l'homme pour que je ne puisse le lire, même sous la plume d'amis, sans être étreint d'une profonde angoisse.

Le second exemple du renversement des valeurs auquel nous assistons présentement est tiré d'une conférence prononcée par un professeur d'université devant plusieurs centaines d'étudiants. Se demandant qui, dans l'enjeu du bill 63, des élus siégeant à l'Assemblée nationale ou du public qui l'écoutait, ou d'autres publics semblables d'ailleurs, représentait vraiment le peuple, il n'a pas été loin de dire que c'était le public. Je conçois qu'au moment où parlait le conférencier l'Assemblée nationale, aux prises avec les maquignonnages qui lui sont coutumiers, n'offrait pas une image tellement exemplaire d'elle-même: on ne décelait guère chez les députés la conscience d'une "urgence nationale" par contre si aigüe parmi les jeunes auditeurs du conférencier. Il n'en reste pas moins que le principe sous-jacent à l'interrogation va à l'encontre de valeurs démocratiques laborieusement conquises au cours des deux derniers siècles. Ce que représente le public du conférencier ne peut être rien d'autre qu'un groupe de pression d'un caractère particulier. Laisser entendre qu'il peut être une sorte d'Assemblée nationale parce qu'en cet instant précis, il pourrait mieux exprimer la volonté profonde de la nation, c'est non seulement s'arroger le droit - que l'on ne saurait revendiquer que dans des situations extrêmes - d'assumer soi-même pour le bien du peuple entier la légitimité que l'on refuse à un pouvoir de fait jugé étranger ou despotique; c'est aussi "se plébisciter" soi-même, c'est-à-dire reproduire - je le vois bien de façon purement symbolique et inconsciente mais reproduire tout de même - le geste qui marque l'avènement des tyrans. Je connais trop bien la personne qui a tenu de tels propos ambigus sur les véritables représentants du peuple pour croire un moment qu'il a vraiment pensé ce que ses paroles laissent entendre. Mais il a pu, sans le vouloir aucunement, faire naître dans l'esprit d'un ou de plusieurs de ses auditeurs un germe pernicieux qu'il sera dorénavant impossible d'anéantir.

Des techniques nouvelles de persuasion

Tout homme, quelle que soit la cause qu'il sert, a le devoir de se souvenir, qu'au-delà de ses paroles et de ses gestes, il y a les conséquences imprévisibles et finalement incontrôlables qu'ils produisent. Ironie des choses! Au moment précis où, grâce à la télévision et aux relations publiques, les politiciens ont appris à converser à voix calme et à parler raison avec leurs publics, des tribuns d'une race nouvelle surgissent du dehors de la politique qui rassemblent autour d'eux des milliers d'auditeurs et qui hurlent impunément et à tous les vents leur haine de tout ce qui fait obstacle

aux objectifs qu'ils poursuivent. Ces tribuns ont le verbe haut, ils manient avec art l'ironie, les insinuations faciles et les demi-vérités. Ils se manifestent depuis déjà quelque temps et on a pu circonscrire assez bien leur rayonnement.

L'épisode du bill 63 a fait apparaître un autre phénomène d'une extrême gravité. Il s'agit du recours par d'assez nombreux professeurs aux techniques de persuasion familières à ces tribuns. Que les sentiments de professeurs rejoignent sur certains points ceux des tribuns et qu'ils expriment ces sentiments lors de teach-in restreints et autres occasions de même nature, c'est là une simple conséquence de fait que ces personnes sont exposées à des stimuli d'un même ordre. Mais il me semble que des professeurs posent un acte d'une qualité douteuse quand ils acceptent de se présenter à la même tribune que les premiers et qu'au surplus ils recourent eux aussi dans l'expression de leurs sentiments aux trucs de la démagogie.


Les "terribles simplificateurs"

Quelle que soit encore une fois la valeur intrinsèque des objectifs poursuivis, il me semble qu'en s'adressant à des publics du caractère de ceux que l'épisode du bill 63 agit on assume une responsabilité d'une gravité exceptionnelle. Il s'agit surtout en effet d'étudiants qui ne se sont pas encore collétés avec toutes les réalités de la vie. Il s'agit, dans une très large mesure, de très jeunes étudiants de 15 à 18 ans qui sont éminemment perméables à tout endoctrinement et que la simple pensée de courir aux barricades exalte, quelles que soient par ailleurs les raisons qui les sollicitent.

Je trouve grave que ce soir, jeudi, de nombreux parents soient sans nouvelles de leurs enfants âgés de 15 à 18 ans partis faire de l'"animation" en province depuis plus d'une journée - et qu'ils s'inquiètent à leur sujet - tandis que les "terribles simplificateurs" continuent leur exploitation éhontée de la crédulité de la jeunesse et poursuivent leur petite propagande tout en se gargarisant de bains de foule.

Devant pareille preuve d'irresponsabilité, je frémis à la pensée que ces personnes pourraient demain présider aux destinées de la nation.

Pour ma part, je souhaite que le premier ministre ait l'humilité d'admettre que le bill 63 est mal conçu et mal venu et qu'il ait le courage de le retirer. C'est encore de ce côté que je préfère me tourner pour espérer entendre dès lundi la voix de la raison. Dans les circonstances, je crois que les partis d'opposition et que la majorité de la population ne lui feront pas grief de ce geste.



Les dirigeants et les membres des 340 Caisses Populaires Desjardins affiliées à l'Union Régionale de Montréal, unis dans un même sentiment, offrent leurs sincères condoléances à Madame Vaillancourt et à sa famille à l'occasion du décès de l'Honorable Cyrille Vaillancourt, Commandeur de l'Ordre St-Grégoire le Grand, qui fut directeur général de la Fédération de Québec des Unions Régionales des Caisses Populaires Desjardins.

lettres

À propos d'un suicide à Bordeaux

Dans Le Devoir du 16 octobre 1969, Jacques Couture (prêtre-ouvrier) relatait l'aventure d'un jeune garçon de Saint-Henri et, posait quelques questions concernant son suicide à Bordeaux. En tant que père de famille, j'ai été bouleversé par la tragédie atroce dans laquelle les parents de Serge ont été subitement plongés. Je les salue respectueusement. J'apporte mon humble appui à leur demande pour une nouvelle autopsie et pour une enquête sur les quelques jours passés par Serge à la prison. Je trouve également que les questions posées par leur ami Jacques Couture ne doivent pas demeurer sans réponses.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que des cas analogues nous sont rapportés par les journaux. Il y a également tous ceux qui demeurent inconnus du grand public. Certains étudiants, à qui j'avais l'honneur d'enseigner, ont déjà été sauvagement battus et humiliés dans les cellules de quelques postes de police. On en vient à se demander si notre appareil judiciaire n'est pas en train de se transformer en une entreprise de mépris des biens et des personnes, visant tout particulièrement des gens dont le seul tort est souvent de ne pas participer à l'"establishment". Et lorsque la violence change subitement de direction, comme ce fut le cas à Montréal il y a quelques semaines, lorsque cette violence surgit de la rue plutôt que de venir s'y appliquer, tous nos hommes politiques affichent à la télévision ou sur la colline parlementaire des grands airs indignés. Les propos que ces démocrates improvisés nous tiennent alors sur la violence, sur le respect des biens et des personnes, sur les devoirs civiques, etc., relèvent d'une inconscience inquiétante ou d'un cynisme incroyable.

Serge est mort à Bordeaux, au moment où l'ordre régnait, où le respect des biens et des personnes était assuré... Rémi SAVARD, anthropologue.

Outremont, 20-10-69

VIENT DE PARAÎTRE

COLLECTION ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES MODERNES CEGEP
J.M. Jarry, Directeur de la collection

LIVRE 9 - CALCUL II - CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL
par: Ronald BOURGUIGNON

• Les nombres réels et les fonctions continues.
- Préliminaires - Majorants et minorants - L'ensemble R des nombres réels - Intervalles et voisinages - Fonctions définies sur un intervalle - Propriétés des fonctions continues sur un segment.

• Le théorème de Rolle et ses applications.
- Le théorème de Rolle - La formule des accroissements finis et la formule de Cauchy - La règle de l'Hospital - La formule de Taylor et la formule de Mac Laurin.

• Primitives et techniques de primitivation.
- Primitives - Primitivation par parties - Primitivation par composition des fonctions - Primitivation des fractions rationnelles.

• Les suites
- Définition d'une suite - Convergence d'une suite - Opérations sur les suites convergentes - Limite infinie - Applications - Suites monotones et suites bornées.

• L'intégrale de Riemann
- Subdivisions d'un segment - Sommes de Riemann - Définition de l'intégrale - Intégrabilité des fonctions continues - Propriétés de l'intégrale - Le théorème fondamental - Techniques d'intégration - Intégrales impropres - Calculs d'aires.

Les séries
- Séries et convergence des séries - Le test de l'intégrale - Les tests par comparaison - Le test de d'Alembert - Séries alternées et convergence absolue - Séries entières - Séries de Mac Laurin et séries de Taylor.

274-6521



1083 AVE VAN HORNE, MONTRÉAL 154, QUE.

LIBRAIRE

LIDEC INC.

ÉDITEUR - IMPRIMEUR

COURS DE CULTURE RELIGIEUSE

donnés sous la direction

des PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Ces cours s'adressent aux éducateurs, aux étudiants en sciences religieuses et en théologie, aux prêtres, aux religieux et aux laïcs soucieux d'approfondir leur culture religieuse.

Lundi, du 3 novembre au 15 décembre (7 soirées), Gilles LANGEVIN, S.J.: La vérification et la structure de la foi.

Mercredi, du 5 novembre au 17 décembre (7 soirées), François BOURASSA, S.J.: L'Eucharistie: la Tradition chrétienne et les interrogations de notre temps.

Jeudi, du 6 novembre au 18 décembre (7 soirées), Marcel GIRARD, S.J.: Ignace de Loyola: une synthèse expérimentale de la pensée et de la vie chrétienne.

Le coût de chaque série de cours est de \$15.00. Les cours sont donnés de 7 h à 10 h p.m., au Pavillon Lalemant du Collège Jean-de-Brébeuf, 5625, ave. Decelles.

Pour l'inscription, écrire au Secrétariat des cours de culture religieuse, 3330, boul. Edouard-Montpetit, app. 32, Montréal 250, ou se présenter le premier soir d'une série de cours au Pavillon Lalemant du Collège Brébeuf. Pour des renseignements, téléphoner à 737-1465.

vient de paraître aux Éditions



collection "Bibliothèque économique et sociale"

LES FONDS MUTUELS

par Raphaël PILON

2e ÉDITION - REVUE ET MISE À JOUR

Comment faire profiter son argent... sans risque, ou comment accumuler petit à petit l'argent nécessaire à un placement profitable

\$2.50

En vente dans toutes les librairies



245, est, boul. Dorchester, Mt 129
Métro: Champ-de-Mars

regards

sur le monde

À l'Amérique latine

Nixon propose une association d'égaux

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon a proposé à l'Amérique latine un "nouveau concept d'association" dans lequel les États-Unis n'auront pas de voix prépondérante.

Dans un discours prononcé hier soir devant l'association de la presse interaméricaine, M. Nixon a posé les relations futures entre les États-Unis et leurs voisins de l'Amérique latine sur une base comparable à celle qu'il avait formulée pour l'Europe occidentale au cours de son voyage de mars dernier: une association d'égaux.

"L'expérience nous a appris que le développement économique et social n'est pas le résultat de la politique étrangère d'un seul pays mais de quelque chose de profondément enraciné dans les traditions de chaque pays", a-t-il dit. Ce que j'espère que nous pourrions réaliser est une association plus adulte dans laquelle toutes les voix peuvent se faire entendre et aucune n'est prédominante."

Le discours télévisé du président Nixon, annoncé plus d'un mois à l'avance, était directement transmis par satellite à dix pays d'Amérique latine.

Après avoir réaffirmé l'attachement des États-Unis au système inter américain et leur volonté de maintenir leur assistance économique à l'Amérique latine, le président Nixon a énuméré un certain nombre de mesures concrètes

destinées à rendre cette assistance plus efficace:

1) Les États-Unis vont faire pression pour l'adoption par les pays industrialisés d'un régime général de préférences tarifaires en faveur de tous les pays en voie de développement pour promouvoir leurs exportations de produits manufacturés. "Nous demanderons également qu'un tel système élimine les préférences réciproques inéquitables qui portent préjudice aux pays de l'hémisphère occidental", a ajouté M. Nixon en faisant allusion aux accords entre le Marché commun et les pays associés d'Afrique.

2) Les prêts des États-Unis à l'Amérique latine ne seront plus liés, à partir du premier novembre, à des achats de matériel aux États-Unis mais pourront également être utilisés pour des achats dans les autres pays d'Amérique latine.

3) Les États-Unis vont mener un effort rigoureux pour réduire les obstacles non-tarifaires dressés par presque tous les pays industrialisés contre les produits intéressant particulièrement l'Amérique latine et les autres pays en voie de développement.

4) L'aide des États-Unis à l'Amérique latine devrait être plus largement confiée à un organisme inter-américain "afin de développer un cadre multilatéral efficace pour l'assistance bilatérale."

5) Les États-Unis vont

promouvoir l'établissement de procédures permanentes de consultations préalables pour toutes les questions économiques à l'intérieur du système inter-américain.

6) Le gouvernement américain va envisager des modifications au programme de contrôle des investissements à l'étranger "de façon à satisfaire les besoins d'investissements des pays en voie de développement en Amérique latine et ailleurs".

Mais le président Nixon a mis, à ce sujet, les pays d'Amérique latine en garde contre les effets psychologiques des mesures économiques nationalistes prises récemment par certains d'entre eux contre des sociétés nord-américaines. "Nous n'encourageons pas les investissements privés américains là où ils ne sont pas désirés, ou là où les conditions politiques locales leur font assumer des risques superflus".

7) Pour renforcer la coordination des activités des États-Unis en Amérique latine, le secrétaire d'État adjoint pour les affaires latino-américaines sera exceptionnellement élevé au rang de sous-secrétaire d'État.

Enfin, le président Richard Nixon a laissé entendre que son gouvernement ne chercherait plus à imposer un retour à la démocratie dans les pays d'Amérique latine placés sous un régime militaire.



Cinq membres d'un commando palestinien ont été faits prisonniers par l'armée libanaise, lors d'une attaque de fedayin contre un village de montagnes (Rashaya) dans l'est du Liban. À Ottawa, hier, pour la deuxième fois, des étudiants ont occupé l'ambassade du Liban mais contrairement à ce qui s'était produit jeudi, l'oc-

cupation avait pour but de marquer un appui aux autorités libanaises dans leur traitement des organisations de résistance palestinienne. Il y a environ 300,000 réfugiés palestiniens sur le territoire libanais.

(Téléphoto AP)

Palestiniens et Libanais invités à vider leur différend au Caire

LE CAIRE (AFP) — Les chefs palestiniens et les militaires libanais vont-ils se rencontrer dans la capitale égyptienne pour tenter de résoudre le conflit qui les oppose depuis plus d'une semaine? Le "suspense" dure maintenant depuis 48 heures, c'est-à-dire depuis le moment où les autorités égyptiennes ont été pleinement informées du plan de règlement de la crise libanaise proposé par le commandant en chef des forces armées libanaises, le général Emile Boustany, arrivé au Caire mardi.

Les négociations directes que laisse prévoir le mémorandum libanais, devaient comporter les garanties suivantes:

● Cessez-le-feu entre les commandos palestiniens et les forces armées libanaises.

● Garantie aux Palestiniens que les autorités libanaises ne cherchent pas à gagner du temps pour pouvoir se libérer des pressions arabes exercées actuellement.

● Abaissement à des résultats dont la mise en application serait garantie par les deux parties.

Le teneur de ce plan a été communiqué dans la soirée de mercredi par les autorités égyptiennes à la résistance palestinienne et son chef, M. Yasser Arafat, a été invité à venir au Caire pour négocier sur cette base avec les Liba-

lais. Le chef de l'armée libanaise et les membres de son entourage ont alors attendu leurs interlocuteurs palestiniens, mais en vain. Jeudi soir, les Palestiniens n'étaient toujours pas venus, et l'impatience du général Boustany commençait à grandir. Hier, la décision était prise de l'avis des observateurs que M. Yasser Arafat refusait la négociation, le commandant en chef de l'armée libanaise quitterait la capitale égyptienne dans la soirée, peu après son entretien avec le président Nasser. Le "suspense" avait cessé. Les Palestiniens, disait-on au Caire et à Beyrouth, ne viendraient pas.

Les pourparlers étaient rompus avant d'avoir commencé, la crise sans solution, la situation inquiétante sur le terrain. C'est alors que les fedayin palestiniens ont fait un premier pas. Une importante délégation du Commandement de la lutte armée palestinienne (CLAP) est arrivée secrètement dans la capitale égyptienne.

Elle venait d'Amman avec, semble-t-il, pour mission de rencontrer le général Boustany. Mais M. Yasser Arafat ne faisait pas partie de la délégation et, croit-on savoir de source sûre, le commandant en chef de l'armée libanaise, dûment mandaté pour négocier par la plus haute autorité de son pays, le président Charles Hélu, ne voulait pas avoir de

conversations avec des intermédiaires.

Pour sortir de l'impasse une formule aurait été proposée, indique-t-on de même source: des conversations préliminaires s'ouvriraient ce matin entre la délégation palestinienne présente au Caire et l'entourage du général Boustany.

Le l'issue de ces premiers entretiens dépendrait la venue de M. Yasser Arafat et le début des véritables négociations. Mais d'ici là, de nouvelles surprises ne sont pas exclues par les observateurs, qui ont vu, ces dernières 48 heures, les milieux officiels passer à plusieurs reprises d'un optimisme prudent à un pessimisme relatif.

Entrée de l'Irak

Après le Koweït et l'Égypte, l'Irak tente à son tour de s'entremettre pour tenter de régler le conflit entre le Liban et les Fedayins. Son vice-président du conseil et ministre des affaires étrangères, le général Saleh Mahdi Ammache, arrivé hier à Beyrouth, a déclaré qu'il représentait un groupe de pays arabes qui déplorent la situation actuelle et qui demandent que les affrontements cessent immédiatement afin qu'une issue soit trouvée le plus rapidement possible.

Sans mettre en doute la sincérité des dirigeants irakiens dans l'affaire Liban-Fedayin, les observateurs pensent généralement que chez les Irakiens le désir de s'opposer à la position adoptée par la Syrie n'est pas étrangère à leurs préoccupations actuelles, comme d'habitude entre "frères ennemis" du Baas.

Quoi qu'il en soit, le général Ammache s'est aussitôt rendu auprès du président Hélu, et l'a mis au courant des entretiens qu'il a eus au Caire, notamment avec le président Nasser. On ne pense d'ailleurs gé-

ralement pas que la mission du général Ammache à Beyrouth donne d'importants résultats, mais l'Irak, en tout état de cause, peut exercer son influence sur M. Yasser Arafat pour l'amener à assouplir sa position.

Une explosion dans le centre de Beyrouth et une nouvelle attaque contre le poste de gendarmerie de Machta mises à part, la journée, dans l'ensemble, a été calme. A Rachaya notamment, qui fut le théâtre ces jours derniers de vifs

engagements, aucun coup de feu n'a été tiré.

L'encercllement, par des unités libanaises, de certains camps voisins de Beyrouth et de Saïa, semble avoir suffi à calmer la tension que l'on y avait notée jeudi et hier matin. Ce vendredi, jour férié musulman, s'est passé sans manifestations. Des prédicateurs, dans les mosquées ont au contraire fait appel à la fraternité entre musulmans et chrétiens.

Moscou et ses alliés prêts à signer la paix en Europe

par Jean Vincent de l'AFP

VIENNE — L'arrivée au pouvoir du chancelier Willy Brandt a ouvert en Union soviétique et dans les autres pays socialistes européens des perspectives nouvelles en matière de détente Est-Ouest.

Telle est, selon les observateurs à Vienne l'impression qui se dégage à la lecture du document signé hier matin par les ministres des Affaires étrangères des 7 pays du traité de Varsovie.

L'impression que le principal destinataire du document est le nouveau chef du gouvernement de Bonn s'impose en effet si l'on compare le texte extrêmement prudent diffusé hier, à l'appel lancé, il y a 7 mois, à Budapest, par la réunion au sommet du traité de Varsovie en vue de la convocation d'une conférence paneuropéenne de la sécurité.

Une proposition "réaliste"

Comme en mars dernier, il s'agit toujours de réunir un aéropage "paneuropéen" afin de favoriser la détente et la sécurité, mais, alors que les signataires de l'appel de Budapest envisageaient normalement le démantèlement de l'OTAN et

de l'alliance militaire socialiste, il n'est plus question maintenant que de buts "réalistes".

1- La renonciation à l'emploi de la force (proposée par M. Willy Brandt lui-même).

2 Une multiplication des échanges commerciaux et autres entre tous les pays, fondée sur la perspective d'une plus grande coopération politique.

L'espèce de profession de foi de renonciation à la force dont la préparation devrait figurer, selon les 7 pays du traité de Varsovie, à l'ordre du jour d'une future conférence de l'état de la sécurité, revêt un aspect particulier si l'on suppose qu'elle s'appliquerait à tout le monde.

L'Union soviétique semble souffler, en effet, à l'oreille des Occidentaux, et de ses partenaires socialistes: "La Tchécoslovaquie est un épisode regrettable, je ne recommencerais plus".

Le dernier paragraphe du document laissant entendre qu'aucun obstacle n'est insurmontable, notamment en ce qui regarde le nombre des parti-

cipants, paraît indiquer que les 7 pays socialistes — même s'ils emploient constamment l'expression "paneuropéenne" — accepteraient volontiers la présence de représentants de Washington et d'Ottawa à la future conférence.

Mais le détail le plus remarquable du document reste peut-être la date de la conférence, qui devrait "se réunir à Helsinki au cours des 6 premiers mois de l'année prochaine". La confiance et la hâte que reflète cette formule contrastent beaucoup, observe-t-on, avec les éclairages que l'on pouvait recueillir dans le courant de l'état à Budapest, Sofia et Bucarest, indiquant que la conférence paneuropéenne de la sécurité ne pourrait sans doute pas être convoquée "avant un an ou deux".

Thieu serait prêt à démissionner

SAIGON (AFP) — Le président Nguyen Van Thieu a annoncé hier soir qu'il se retirerait si le peuple sud-vietnamien n'approuvait pas son programme. "Mon ambition est de sauver la patrie, a-t-il déclaré, et non d'être président de la République. Je fais appel à la clairvoyance de tout le peuple vietnamien.

C'est à la fin d'un long discours télévisé — quarante-cinq minutes — que le président a prononcé cette phrase qui a fait sensation dans toutes les salles de rédaction à Saigon. Presque tout le discours portait sur les mesures d'austérité économique très impopulaires prises par son gouvernement la semaine dernière.

"Devant l'histoire, a-t-il déclaré, je promets de faire tout ce qui est en mon pouvoir

pour sauver le pays du désastre. Je me retirerai si la population ne m'approuve pas".

"Nous devons gagner cette guerre, avait-il affirmé quelques secondes auparavant, nous n'accepterons pas une partition de notre territoire. Nous n'accepterons pas un gouvernement de coalition avec les communistes. Nous n'accepterons pas que l'étranger nous impose une paix qui nous serait défavorable".

La surprise causée par les dernières phrases du président Thieu a été totale, les observateurs n'avaient reçu aucune indication que le chef de l'Etat pourrait faire allusion à son départ éventuel. Il a en fait, laissé le choix à la population sud-vietnamienne: il restera au pouvoir si elle lui apporte son soutien. Sinon, il se retirera.


La veille, le général Duong van Minh, (gros Minh), héros de la révolution de 1963 qui renversa le régime Diem, avait fait sa rentrée politique, déclarant qu'il était prêt "à faire quelque chose pour l'unité du peuple vietnamien", si le peuple le lui demandait. Les observateurs ont immédiatement établi un rapprochement entre cette déclaration du "gros Minh", l'un des hommes les plus populaires au Sud-Vietnam, et celles du président Thieu.

Prononcé à la veille des célébrations de la fête nationale commémorant le sixième anniversaire de la révolution contre Diem, le discours du président Thieu avait pour but d'expliquer à la population sud-vietnamienne les raisons profondes qui ont obligé le

gouvernement à prendre des mesures économiques très impopulaires.

On ne pense d'ailleurs gé-

restons fiers...



votons JACQUES TÊTREULT et son équipe

LAVAL, 2 NOVEMBRE

SÉANCES PUBLIQUES DE LA

Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales

les 6, 7 et 8 novembre 1969, de 9 h à 17 h

à l'Hôtel Reine Elisabeth

La Commission désire recueillir de toutes les sources disponibles, au Canada et à l'étranger, des informations relatives aux usages non médicaux des sédatifs, stimulants, tranquillisants, hallucinogènes et autres drogues ou substances psychotropes.

La Commission effectue son enquête en public et à huis clos et fera rapport au gouvernement du Canada sur:

- (a) l'effet des drogues et substances en question;
- (b) les motifs qui poussent à l'usage non médical des drogues et substances en question;
- (c) les aspects sociaux, économiques, éducatifs et philosophiques de ce phénomène, et particulièrement l'ampleur de l'utilisation des drogues et substances en question, les causes sociales, les groupes d'âge ainsi que les problèmes de communication relatifs à leur usage.

La Commission recommandera les mesures que le gouvernement fédéral, seul ou de concert avec d'autres pouvoirs publics, pourrait appliquer à la solution des problèmes découlant de l'usage non médical des drogues et substances en question.

Le sujet de cette enquête est vaste et complexe. C'est pourquoi la Commission fait appel aux individus et aux organismes intéressés pour qu'ils contribuent à exposer et à faire mieux comprendre les divers aspects du problème.

Le public est invité à assister à ces séances et à exprimer ses opinions.

Les auteurs de mémoires présentés à la Commission auront l'occasion de les commenter verbalement pendant ces séances.

La Commission est autorisée à entendre des témoignages à huis clos et de source anonyme. Les arrangements nécessaires seront pris avec M. James J. Moore, secrétaire exécutif de la Commission, au cours des séances publiques.

Les mémoires, signés ou non, peuvent être adressés à M. Moore, aux soins de la Commission, Edifice Vanier, rue Nepean, Ottawa, Canada.

Paul HAMEL, S.J. invite chaque jour.

à l'émission Témoignage

des témoins du monde chrétien

du 3 au 8 novembre 1969

LUNDI: Dr Paul David: Faire face chrétiennement aux exigences de la mort.

MARDI: Lanza del Vasto: La non-violence est-elle efficace?

MERCREDI: J.-J. Corbett, P.B.: On me considère comme un bon sorcier.

JEUDI: Jean Bouchard, S.J.: Peut-on envoyer l'importe qui dans le Tiers-Monde?

VENDREDI: J.-P. Labelle, S.J.: Pour se mieux connaître dans les écoles.

SAMEDI: Emilien Vandot: Les réformes scolaires à l'échelle nationale.

CKAC 19h 50 - CKBS 15h 40 - CKCV 6h 05 - 15h - CISO-CILM 15h 45 - CFDA 6h 20 - 16h 15 - CKSM 11h

Le Vatican accorde un délai de deux ans pour le nouveau rituel de la messe

CITE DU VATICAN (d'après AFP) — Dans une "instruction" publiée jeudi, la Congrégation pour le culte divin a confirmé que la mise en vigueur du nouveau rituel de la messe reste fixée au 30 novembre prochain. Mais elle ajoute que son application pourra être progressive, à la discrétion des conférences épiscopales, à condition d'être achevée le 28 novembre 1971.

Ce nouveau délai de deux ans semble être une concession relative aux "contestataires conservateurs" dont les cardinaux Ottaviani et

Bacci demeurent les principaux porte-parole. On sait que ces derniers ont adressé une lettre au pape au terme d'une vigoureuse campagne marquée notamment par les déclarations du président international de l'association "Una Voce", le Dr Erich de Saventem et par des pressions exercées par des groupes de prêtres de divers pays.

La lettre des cardinaux Ottaviani et Bacci était accompagnée d'un "bref examen critique" préparé par un "comité de théologiens et de liturgistes... encouragés par de hautes autorités". Celui-ci reprenait implicitement les accusations d'encouragement à l'apostasie lancées contre le nouveau rituel. Il estime que le prêtre catholique va devenir pratiquement "un pasteur protestant" et que les nouveaux rites feront de la messe une "réunion de philosophes", voire un "banquet de bienfaisance".

Il précise en outre que la prière a été si "mutinée" qu'il ne subsiste que la présence spirituelle du Christ, à défaut de sa présence réelle dans l'Eucharistie.

L'instruction qui a soulevé ainsi la colère des milieux conservateurs prévoit une plus grande participation des fidèles à la liturgie et laisse de larges pouvoirs aux conférences épiscopales en ce qui concerne notamment le choix des étapes à observer dans

son application et dans la traduction des textes latins en langue vivante. Elle permet en outre certaines innovations telle l'autorisation pour les femmes de "proclamer... les lectures bibliques qui précèdent l'évangile". Les conférences épiscopales pourront également fixer elles-mêmes les "gestes et les attitudes des fidèles pendant la messe" et approuver les nouvelles mélodies destinées à soutenir les textes en langue vivante.

Le "bref examen" des "contestataires conservateurs" présente pour sa part les remarques suivantes: 1) la réforme n'a été demandée ni par l'épiscopat ni par les fidèles; 2) si on réduit le rôle du prêtre, on exalte celui du "peuple de Dieu"; 3) on supprime les agenouillements, la Vierge, les anges et les saints sont parfois mis sous le boisseau; 4) une "atmosphère invraisemblable" va régner dans l'église, à mesure que se succéderont les interventions de diacres, psalmistes, commentateurs, lecteurs, etc.; et surtout celle d'une femme, contre les enseignements de Saint Paul; 5) "l'archéologie folle" qui conduit à voir un retour aux origines dans un folklore a posteriori coïncidera étrangement avec la mort du latin; 6) enfin, la rupture de l'unité du culte peut entraîner celle de l'unité de la foi.

Ces documents, au nombre de sept, en comptant celui sur l'action politique, ont été préparés par des spécialistes de l'économie, des relations industrielles, etc. et reflètent, comme l'a dit M. Louis Laberge, président de la FTQ, "ce qui nous trouble le plus". Nous espérons que ces documents nous conduiront à une nouvelle orientation et à l'adoption d'une nouvelle ligne d'action, a souligné M. Laberge.

Il appartiendra sans doute au document intitulé "Le pouvoir régional aux travailleurs", œuvre de M. Jean-Guy Frenette, directeur du service de recherches de la FTQ, d'annoncer cette nouvelle orientation.

Constatant que les 28 Conseils du travail de la FTQ sont orientés, dans leur action, vers la négociation collective plutôt que vers la solution de problèmes économiques, que les conseils ont joué un rôle mineur dans la création de conseils économiques régionaux, et soulignant l'influence de la régionalisation, sous ses diverses formes, sur les conseils du travail, M. Frenette préconise un coup de barre

Sept documents de travail étoffés pour le 19e congrès La FTQ veut donner un coup de barre

par François Barbeau

Les délégués au 11e congrès de la Fédération des travailleurs du Québec, qui se déroulera à Montréal du 19 au 23 novembre, auront à étudier des documents de travail pour le moins surprenants.

Ces documents, au nombre de sept, en comptant celui sur l'action politique, ont été préparés par des spécialistes de l'économie, des relations industrielles, etc. et reflètent, comme l'a dit M. Louis Laberge, président de la FTQ, "ce qui nous trouble le plus". Nous espérons que ces documents nous conduiront à une nouvelle orientation et à l'adoption d'une nouvelle ligne d'action, a souligné M. Laberge.

Il appartiendra sans doute au document intitulé "Le pouvoir régional aux travailleurs", œuvre de M. Jean-Guy Frenette, directeur du service de recherches de la FTQ, d'annoncer cette nouvelle orientation.

Constatant que les 28 Conseils du travail de la FTQ sont orientés, dans leur action, vers la négociation collective plutôt que vers la solution de problèmes économiques, que les conseils ont joué un rôle mineur dans la création de conseils économiques régionaux, et soulignant l'influence de la régionalisation, sous ses diverses formes, sur les conseils du travail, M. Frenette préconise un coup de barre

énergique dans l'orientation des conseils pour permettre une plus grande participation des travailleurs à la définition et l'élaboration des politiques régionales qui les touchent.

C'est autour des thèmes développement-participation régionalisation que doit s'articuler l'orientation de l'action des conseils du travail et cette orientation impose la poursuite des objectifs suivants: assurer et organiser la participation et la représentation des travailleurs aux divers organismes régionaux de consultation; assurer la représentation directe des travailleurs aux organismes publics décisionnels (conseils municipaux, commissions scolaires, office de planification, etc.); identifier et prévoir les besoins des travailleurs dans la région et oeuvrer dans les différents organismes à la satisfaction de ces besoins; assurer particulièrement un rôle de leadership dynamique dans l'élaboration de politiques; identification des problèmes économiques, politiques, sociaux et culturels; participer au regroupement des citoyens afin de leur permettre de jouer un rôle actif dans l'élaboration des objectifs régionaux; promouvoir activement dans leurs régions les politiques du mouvement syndical; assumer, lorsque nécessaire par suite de l'absence de mesures appropriées, la

satisfaction de certains besoins des travailleurs.

La poursuite de ces objectifs, précise le document, rend nécessaire une modification des structures des conseils de travail, au niveau des conseils régionaux, des sections locales et des conseils locaux, qui sont déjà en place.

Un autre document, "L'action syndicale vers un nouveau départ", du professeur de relations industrielles de M. Léo Roback, professeur adjoint de relations industrielles à l'université de Montréal, analyse les dilemmes du syndicalisme.

Pour le professeur Roback, le dilemme se situe principalement entre deux dimensions de l'action syndicale: la participation restreinte des syndiqués aux négociations et à la ratification. La participation des syndiqués devient-elle inutile et même nuisible, se demande-t-il.

La tendance étant vers l'élargissement de l'échelle de la négociation collective, écrit-il vers sa centralisation, il s'ensuit une concentration du pouvoir de décision, transformant les syndiqués en cotisants-abonnés qui réclament de leur centrale des résultats tangibles puisqu'ils payent une cotisation. Le syndicat, dans son ensemble, n'agit pas, mais réagit.

M. Roback souligne plus loin que bon nombre de syn-

diqués qui se désintéressent des assemblées et autres activités syndicales s'ennuient en même temps de n'avoir rien à faire. Il propose comme solution que les syndiqués remplacent les "professionnels" dans l'accomplissement de la solution que les syndiqués existent d'autre part, souligne le professeur Roback, une tendance irréversible vers une plus grande autonomie dans les organisations syndicales québécoises.

Un autre important document est consacré au problème du logement et soumet que les principaux points d'une politique des loyers sont la garantie d'un niveau raisonnable de loyers pour des habitations différentes et une protection efficace du locataire; que la politique des loyers est une partie de la politique générale du logement qui devraient être considérées comme parties intégrantes de la politique économique en général; qu'il ne peut y avoir de libéralisation du contrôle des loyers tant qu'il n'y aura pas de réserves suffisantes d'habitations convenables, etc.

Pour protéger le logement des conséquences, parfois de grande portée, des taux d'intérêts élevés, le document suggère au gouvernement de stimuler la construction d'habitations par des augmentations de prêts; de

payer un subside temporaire pour compenser les hausses de frais résultant des taux d'intérêt élevés; d'obliger les grands investisseurs à investir un pourcentage déterminé de leur nouveau capital dans le logement, etc.

Les autres documents qui seront soumis aux quelque 700 délégués traitent notamment des divers régimes de rente et de retraite et des objectifs à poursuivre dans ce domaine, et du revenu garanti dans une perspective égalitaire.

Ce dernier document, préparé par le professeur G. Dahmen, professeur au département des sciences économiques de l'U. de M., explique la valeur d'un revenu annuel minimum garanti en tant qu'instrument de lutte à la pauvreté et en évalue les coûts.

Le document sur la planification économique a été préparé par M. Roland Parienteau, de l'école nationale d'administration de l'U. de Q. qui y traite des institutions et des structures de planification et par le directeur de l'institut d'économie appliquée des HEC, M. Pierre Harvey, qui traite pour sa part des attitudes des agents économiques.

Le dernier document porte sur l'action politique et s'intitule "Rendez-vous en 71".

Le taux de fécondité est à la baisse

QUEBEC (OIPQ) — Les plus récentes statistiques du service de la démographie du ministère de la santé du Québec montrent que le taux de fécondité a baissé au Québec, depuis 1960, de plus de 50 pour cent dans certaines catégories d'âge, et que cette diminution s'accroît chez les femmes âgées de plus de trente ans.

De multiples facteurs expliquent cette chute importante: la tendance à une diminution du nombre d'enfants par famille, une proportion plus faible du nombre de femmes mariées au Québec que dans l'ensemble du Canada (58,9 pour cent contre 65,1 pour cent en 1965), l'augmentation constante du nombre de femmes mariées sur le marché du travail (hausse de 257,6 pour cent entre 1951 et 1961) et, évidemment, la hausse du coût de la vie et l'urbanisation croissante de la population.

Nouvelle demande pour un poste de taxi à Dorval

La compagnie des Taxis LaSalle Inc. vient de renouveler au ministre fédéral des transports, M. Jamieson, la demande qu'elle avait adressée l'an dernier à son prédécesseur,

M. Paul Hellyer. Elle réclame la création d'un poste d'autotaxi en commun à l'aéroport de Dorval.

Voici comment un tel poste devrait fonctionner, d'après le président des Taxis LaSalle, M. Gérard Brunet: "Notre suggestion, dit-il, c'est que ce poste puisse servir aux taxis de la région métropolitaine, en autant qu'ils aient conduit des passagers, à l'aéroport."

Actuellement, un taxi qui conduit un passager à Dorval doit en revenir vide. Avec la formule suggérée, les clients auraient le choix entre l'autobus, la limousine et le taxi.

Cette suggestion avait déjà été faite au ministre Hellyer le 19 septembre 1968. Rien n'a été réglé depuis. Mais, à la suite des événements du 7 octobre au cours desquels la compagnie Murray Hill Limousine Services Ltd a été violemment attaquée, le ministre Jamieson a annoncé une révision du dossier.

Colloque sur le rôle de McGill

Le rôle de l'université McGill au Québec servira de thème à un colloque de trois jours (6 au 9 novembre) au centre universitaire de la rue McTavish. L'initiative de ce symposium a été prise par l'association générale des étudiants en arts et en sciences.

Le jeudi 6 nov., Mark Wilson, ex-rédacteur en chef du McGill, fera dans une conférence l'historique de cette université. Le vendredi, on parlera de McGill et "la communauté" tandis que pour le samedi est prévue une table ronde sur McGill français ou anglais; le modérateur pour cette partie du débat sera Laurier Lapierre avec, comme invités, M. Raymond Lemieux, de la LIS, et M. Nick Ciaramara, vice-président de l'association des parents anglophones de Saint-Léonard.

Le symposium donnera également lieu à une revue du rôle de McGill vis-à-vis du tiers monde. Au programme, dimanche, le 9 novembre, un panel sur l'avenir de McGill; l'ancien doyen de droit de McGill, M. Maxwell Cohen, mènera la discussion à laquelle prendront part, notamment, MM. Stanley Gray, ex-chargé de cours en sciences politiques et Julius Gray, président de l'association des étudiants. Au nombre des invités, l'on remarque: Jacques Ferron; Michel van Schendel; Victor Goldblom et Michael Oliver.

50 mises à pied à Radio-Canada

Radio-Canada a commencé à remercier de leurs services une cinquantaine d'employés de Montréal. Un communiqué du syndicat canadien de la fonction publique relie ces mises à pied aux coupures du budget décidées à Ottawa antérieurement et qui peuvent aller jusqu'à \$5 millions.

Hier, à Ottawa, M. Trudeau a déclaré qu'il appartenait à Radio-Canada de dépenser comme bon lui semblait le budget que lui alloue le gouvernement fédéral.

OÙ TROUVER LE BON SENS ET LA RAISON?

- Chez les agitateurs professionnels que l'on retrouve à la tête de toutes les bagarres, de toutes les émeutes?
- Chez les anarchistes qui menacent "en joual" de tout faire sauter à la bombe?
- Chez certains "éducateurs" qui incitent les enfants à abandonner leurs classes pour parader dans les rues?

OU au gouvernement du Québec qui a le courage de soumettre une loi qui fait du français la langue obligatoire de l'enseignement

- une loi positive et réaliste
- une loi qui respecte la liberté de tous les Québécois
- une loi qui réaffirme l'autorité du français en obligeant tous les Québécois à apprendre la langue du Québec, le français.

Voilà où trouver le bon sens et la raison.

LE BILL 63, UNE PREMIÈRE ÉTAPE VERS UN QUÉBEC FRANÇAIS

Le cuir chevelu Les réalités Les promesses



Une entreprise quelle qu'elle soit a le devoir d'être en permanente contestation avec elle-même, si elle veut progresser et par ce même truchement aider loyalement le public dont elle dépend, sans jamais essayer de tromper ce dernier.

C'est l'objectif poursuivi par le CENTRE CAPILLAIRE PIERRE DEPUIS 15 ANS.

Le Centre Capillaire Pierre fait-il des examens gratuits? Non et ceci par souci de ne pas abuser du client. Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'être spécialiste et de faire des consultations gratuites. Selon nous ce procédé frise l'attrape-nigaud, car dans la vie rien ou très peu de choses se donnent gratuitement. Ne le pensez-vous pas?

Donnons-nous des garanties? Non! Nous traitons le cuir chevelu et des innombrables problèmes, s'il s'avère qu'il peut bénéficier adéquatement des résultats tels qu'expliqués par l'un de nos trois trichologues.

Peut-on faire repousser les cheveux déjà perdus? En règle générale, la réponse doit être non. Car là encore c'est une mauvaise représentation que l'on pourrait faire en faisant croire des choses invraisemblables, et plus on est chauve plus on est crédule et plus l'on veut espérer. Le Centre Capillaire Pierre reconstruit le chevelure, mais nous insistons une fois de plus "La chevelure qui vous reste, et celle-là diminue journalièrement par le non-remplacement, conséquemment l'élément temps joue contre vous si vous négligez davantage de vous faire traiter quand il est encore temps.

Formules et traitements? Les formules sont d'usage individuel. Le Laboratoire Accurate Manufacturing Chemist Inc., le plus grand du Québec en recherches privées, est en charge des prescriptions individuelles de nos clients. Nous pouvons certifier à nos clients que les formules les meilleures leur sont prescrites suivant leur cas. Le Centre Capillaire Pierre ne relâche jamais sa vigilance dans les recherches de laboratoire, tout en sachant bien que la formule miraculeuse n'existe pas. Mais c'est par le choix de formules adéquates que nous pouvons parler sans essayer d'induire en erreur une clientèle que nous voulons exigeante.

Méitez-vous des produits type ou standard proposant la solution à tous problèmes capillaires car ce serait admettre que chaque individu réagit de la même façon et cela, vous le savez, n'est pas vrai.

Que faire maintenant? Prendre rendez-vous, consacrer 90 minutes de votre temps pour un examen. Vous mettrez ainsi fin à un problème qui vous aggrave et vous compléxe, ne préférez pas le contraire, ce serait manquer de sincérité envers vous-même. Laissez tomber en même temps ces vieilles superstitions qu'il n'y a rien à faire, que votre père était chauve, etc... et tout cela parce que le voisin vous l'a dit. Avant de croire ce que disent les âmes bien intentionnées, demandez-vous quelle est leur profession et jugez par vous-même au nom de qui ou de quoi elles vous donnent des conseils concernant le cuir chevelu. Ne vous condamner plus à une calvitie précoce par méfiance grotesque. Si le Centre Capillaire Pierre, comme dit plus haut, ne peut pas faire repousser les cheveux déjà perdus, il peut scientifiquement vous assainir votre cuir chevelu et vous certifier que vous garderez votre chevelure votre vie durant. La hantise et l'anxiété de la calvitie ne seront pour vous qu'un mauvais souvenir. Une chevelure soignée donne une touche finale à votre personnalité. D'ACCORD?

DR. R. H. PIERRE
TRICHOLOGUE

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri
Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri
Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m.
Le samedi: 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

Seule, la participation de chacun de nous permettra de bâtir un Québec fort, dans l'économie canadienne

potins financiers

Le compartiment des banques était très animé, hier sur la Bourse de Paris, alors que les autres secteurs paraissaient irréguliers. Après avoir été à la hausse durant les 2 séances précédentes, la Bourse de Toronto paraissait hier plutôt modérément soutenue, tandis que la Bourse de Montréal affichait certaine vigueur. Il y eut peu d'activités, hier, sur la Bourse de Londres. Sur celle de N.Y., l'indice des industriels de DJ clôturait à 48 points plus haut, à 855,99.

Selon un témoignage de l'American Hospital Association, les frais de séjour dans un hôpital des E.U. coûteraient \$100 par jour en 1973, vs \$67,59 cette année, et \$61,38 en 1968. On en conclut, si non que nous n'en avons pas fini avec les grèves du personnel hospitalier...

La menace de démission du président Van Thieu, à l'effet que si le peuple du Sud Vietnam n'approuve pas son programme est un nouvel élément d'incertitudes dans l'ombrogio vietnamien et il est douteux que le président des E.U. en vienne à la solution dans son discours de lundi prochain. Il est, aussi, douteux que Washington en vienne à faire cesser les combats aériens qui ont lieu très souvent entre l'Égypte et Israël et qui demeurent un facteur potentiel de guerre.

Loblaw Companies exercera son option sur 800,000 actions de Savette à \$3,25 chacune et l'entreprise projette de vendre York Trading Ltd.

Alcan Aluminium Limitée et Aluminium du Canada Ltée, gagnent davantage

Durant les premiers 9 mois du présent exercice financier

L'Alcan Aluminium Limitée annonce que son bénéfice net par action ordinaire s'établit à \$1,87 pour les neuf premiers mois clos le 30 septembre 1969. Ce chiffre constitue une augmentation de 13% sur le bénéfice de \$1,65 par action pour la période correspondante de 1968. Avant déduction des dividendes sur les actions privilégiées de la Compagnie, les bénéfices nets se montent à \$63,6 millions contre \$55,1 millions pour la même période de 1968. Ce record de bénéfices dérive d'un record du chiffre des ventes et de l'augmentation de la marge bénéficiaire des derniers mois.

Après déduction des dividendes sur les actions privilégiées de la Compagnie, le bénéfice par action ordinaire se monte à 66 cents pour le troisième trimestre 1969, à partir de bénéfices nets de \$22,4 millions, soit une amélioration de 2 cents par action par rapport aux 64 cents enregistrés pour le deuxième trimestre. Le bénéfice par action du troisième trimestre 1968 s'établissait à 59 cents à partir de bénéfices nets de \$19,8 millions dans lesquels était compris un crédit de \$4 millions, soit 12 cents par action, alléguant au remboursement de dettes par anticipation.

M. Nathaniel V. Davis, président de l'Alcan Aluminium Limitée, a commenté que suite à l'amélioration des bénéfices: "Au cours des derniers mois, pour la première fois depuis le début des années 50, l'Alcan a bénéficié de la marche continue à plein rendement de ses installations canadiennes de production d'aluminium de première fusion. En fait, au Canada, l'Alcan voit ses usines d'aluminium tourner à un rythme annuel de production d'un million de tonnes pour la première fois de son histoire. Ces raisons, jointes à une légère augmentation des prix obtenus, nous ont apporté la meilleure marge bénéficiaire sur l'aluminium brut que nous ayons connue depuis 1960."

Le chiffre d'affaires consolidé (produit des ventes et autres revenus) pour les neuf premiers mois de 1969 se chiffre à \$988,7 millions.

Titres au Comptoir

Titre	Off	Dem.
Adams et Fiskale	15	16
AGT Data	15	16
Agacare	4	5
Alloy wts	1/2	3/4
Bushnell TV "A"	2 1/2	3 1/4
Central Dynamics	5	5 1/2
Crown Ltd	32	35
Date-Line Systems	8	9
Elect Associates	9	11
Excelsior Life	100	100
Extensicare	6 1/2	7 1/4
Fax Ltd	3 1/2	4 1/4
General Impact	13 1/2	14 1/2
Greemack	2 1/2	3 1/4
Greyhound Computer	5 1/2	6 1/4
Harco Ltd	10 1/2	11 1/4
H. M. Tassavara	1	1 1/4
Imperial Place Ptd	2 1/2	3 1/4
Int. Systems	2 1/2	3 1/4
In Place Ptd	3	3 1/4
IOS Ltd	14	14 1/4
Josephson Kay	6 1/2	7 1/4
Jolly Jumper	8 1/2	9 1/4
Jolly Jumper wts	5 1/2	6 1/4
KSP Chemical	75	80
London Life	75	80
Life Aid	2 1/2	3 1/4
Marage Inc	2 1/2	3 1/4
Medison	3	4
Multigrip Access	10	11
People Store	16 1/2	17 1/4
Peoples Bank	3	4
Prodec	6 1/2	7 1/4
Radio	2 1/2	3 1/4
Rapid Data	6 1/2	7 1/4
Solar	2 1/2	3 1/4
Spax Park	7 1/2	8 1/4
Stability	6 1/2	7 1/4
Spar Aero	2 1/2	3 1/4
Supercor Electronics	10	11
Steadman	34	35
Systems Dimensions	11	12
Uscan Wts	0 1/2	0 3/4
Zodiac	1 1/2	2 1/4

Valeurs minières hors-liste

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co. Ltd.

Titre	Off	Dem.	Titre	Off	Dem.
ARITA	12	15	EXPO UNGAVA	55	65
ATONIC	10	12	FUNDS	20	25
ADVANCE R.L.	6	8	GASPE COPPER	49	52
ALBATHROS	5	15	GASPEX	20	30
ALSCOPE	10	15	GT LAKES NCKL	8	6 1/2
AMAL MNG	5	15	HALEN	18	22
AMER CHBR	4	7	HANSON	35	40
AMERIC	5	15	HECAMP	50	100
AMIGO	20	40	INDEPENDENT	2	4
BALD MTN	2	5	INHEAN MT	120	140
BARRINGTON	85	100	JOBBERKE	4	2
BEACON	10	15	JUMA	10	20
BEAUFORT HLDG	17	20	KARDAR CND	120	140
BELRA	20	25	KELLY	2	5
BLACK CHOKET	25	40	KEMAGAMA	50	100
BOMA CHB	5	15	KUKATUSH	2	2 1/2
BRAC MNC	1	2	LAKE BEAVER HSE	11	14
BROSAN CUN	27	32	LEZOS MTL	10	15
BRUCE P	1	2	LUN-ECO	32	35
CAMBRIDGE	6	9	LYNX CDA	65	70
CAPRIVE	20	25	MADREX	10	20
CARBONUT	37	40	MAGOMA	13	18
CHESBY	3 1/2	5	MATT BERRY	30	35
CHROMEX	5	15	MEDAN NCKL	20	25
CLEAR WATER	18	22	MIA	28	32
CON SILBERSY	45	50	MOLINA	20	25
COPPER AM	45	50	MOLINA	20	25
CRESWELL	50	60	MURKY FAULT	110	120
CLIVED	4	7	NAGANTA	25	30
DE JOH	60	70	NATI MAL	110	120
DELESSES	55	60	NEMROD	30	40
DOM JUBILEE	50	70	NEW ASSOC DEV	20	22
DORAL	120	140	NEW BASKA	10	15
DURISSON	4	7	NEW HOSCO	125	135
ELCROS	35	45	NEW INCO	10	15

Selon Me Jacques Dupuis, C.R., vice-président exécutif de nos Bourses locales

Voici certains extraits du discours, prononcé par Me Jacques Dupuis, C.R. Vice-président exécutif de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne, devant le Club Rotary de Québec, le 21 octobre 1969.

"Et, maintenant..." messieurs, pendant qu'ensemble nous vivons un climat politique, économique et social qui nous apparaît pouvoir changer rapidement, un climat qui est assombri par tant d'émotions contradictoires, de peur, et, maintenant... quel but devons-nous ensemble aspirer à atteindre? Quelles sont plus précisément nos responsabilités communes en tant que Québécois de différentes origines dans le contexte des événements du temps présent?

J'ai déjà exprimé ma ferme conviction personnelle que seule, la PARTICIPATION de chacun de nous nous amènera à bâtir une province forte dans l'économie canadienne. D'ailleurs, c'est seulement si le Québec est économiquement fort et stable que nous pourrions montrer au monde entier l'image d'un Canada qui possède parmi les autres nations, sa personnalité propre, dynamique et originale.

Si nous voulons croître et prospérer, notre participation à tous est donc devenue impérative. Même si la Bourse de Montréal et la Bourse Canadienne ont été fondées dans le but d'agir surtout comme institutions privées et que la population en général les ont souvent considérées comme des "clubs privés", les Bourses aujourd'hui ont sûrement un caractère public.

La principale fonction des bourses est de fournir une place, un marché où les représentants des maisons de courtage et les membres peuvent se réunir pour exécuter les ordres qu'ils reçoivent de leurs clients. Non seulement nous publions un local et un personnel de 125 personnes, mais nous publions pour l'intérêt des investisseurs et du public en général, les transactions quotidiennes afin que ce public puisse suivre le prix des actions et que l'investisseur puisse être au fait du cours de ses investissements.

Le personnel permanent des Bourses unit ses efforts dans le but de gagner de plus en plus la confiance du public. John Kenneth Galbraith, le grand économiste américain d'origine canadienne disait: "The stock market is but a mirror which, somewhat belatedly, provides an image of the underlying or fundamental economic situation. Cause and effect run from the economy to the Stock Market, never the reverse. In 1929, the economy was headed for trouble. Eventually, that trouble was violently reflected in Wall Street. Men have been swindled by other men on many occasions. The Autumn of 1929 was, perhaps, the first occasion when men succeeded in a large scale in swindling themselves".

S'il est vrai que la bourse reflète la situation économique du moment, alors les membres et le personnel, les institutions financières et les autres groupes dans les différentes sphères d'activités industrielles et commerciales, doivent immédiatement se mettre à l'oeuvre. Nous devons influencer et motiver les compagnies québécoises et les autres entreprises nationales et internationales afin qu'ensemble, nous puissions convaincre le public du Québec de PARTICIPER à l'acquisition de ces compagnies par l'achat de leurs actions, encourageant ainsi ceux qui ont des épargnes à devenir des participants dynamiques du développement économique de leur Province. Ce faisant, et prenant en main nos responsabilités pour conserver notre système de libre entreprise.

Voilà ce que je soumets et que maintenant, nous devons faire, mais comment peut-on l'accomplir dans une atmosphère de méfiance et d'extrémisme? Les extrémistes veulent qu'au lieu d'un seul Saint-Léonard, nous en ayons 20 ou 30. Comme ce fait déjà dit par d'autres, combien plus productif et efficace ce serait si au lieu d'un seul Bombardier, nous en avions 20 ou 30!

Tous les Québécois, que nous appartenions à quelque secteur d'activités qui existe, nous nous rendons compte du désastre qui serait le nôtre si nos différences politiques et culturelles n'étaient pas résolues à la satisfaction de tous. Je suis personnellement d'accord avec ceux qui croient qu'il doit exister un équilibre stable entre nos divers développements, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux ou culturels.

Depuis 1960, nous entendons parler de la révolution tranquille au Québec. Le président Kennedy parlait d'une telle révolution alors qu'il s'adressait aux diplomates latino-américains en mars 1962: "Those who make peaceful revolution impossible will make violent revolution inevitable".

"Ceux qui rendent la révolution pacifique impossible", sont peut-être pour nous les extrémistes eux-mêmes qui, malheureusement, attirent tant de publicité autant ici qu'ailleurs au Canada et dans le monde entier.

Je soumets à notre méditation commune le fait qu'il y a un autre groupe qui empêche la révolution pacifique de prendre place, un autre groupe qui n'attire pas la même publicité. Ce groupe, messieurs, c'est moi et vous, et tous ceux qui, ayant reçu certains dons de la Providence, doivent s'accepter comme des privilégiés et qui s'abstiennent, dans une certaine mesure, de devenir des participants actifs et constants. Ils abandonnent ainsi le défi de travailler ensemble à l'établissement d'un juste équilibre entre les différentes sphères de développement nécessaires à la pleine expansion de notre Province et du Canada tout entier.

Nous devons tous avoir le courage de nous regarder avec humilité, de nous rendre compte que nous partageons tous les mêmes faiblesses, l'égoïsme, l'orgueil, la peur, en un mot, que nous sommes tous humains.

Les mots-clés sont: la communication, la participation et la collaboration.

(à suivre)

Abbey Life Insurance Co. of Canada

Innovent dans certains domaines de l'assurance-vie

La société Abbey Life Insurance Co. de Canada vient de prendre la décision de fragmenter son portefeuille de régimes d'assurance-vie classiques et de polices d'assurance-vie reposant sur des actions ordinaires pour le remplacer par un portefeuille plus limité et présentant trois nouveaux types de régimes.

Ainsi, le nouveau portefeuille de la société Abbey Canada présente maintenant une police d'assurance-vie avec participation aux bénéfices, une assurance-vie classique avec possibilité de gain en capital, la société garantissant la mise de fonds, et une assurance-vie classique dont le coût est peu élevé. Ces trois nouveaux types d'assurance-vie répondent aux besoins des Canadiens pour les années 1970.

La société fait observer que l'attitude des Canadiens envers leurs épargnes a changé et mirri-consamment, depuis la dernière grande guerre. Les Canadiens, sentant la société, veulent maintenant que leurs épargnes aient un meilleur taux de rendement. C'est dans le but de répondre à cette demande et offrir un plus large éventail de protection à ses assurés que la société a créé ces différents régimes. Ce premier type, soit une assurance-vie reliée à des titres ou actions, permet au détenteur d'investir dans les actions ordinaires de la société-Abbey aux Etats-Unis.

La société Abbey Canada investit annuellement un montant substantiel de son capital dans les actions ordinaires de sociétés d'assurance-vie au Canada. La loi permet à toute société d'assurance-vie d'investir jusqu'à 25 p.cent de ses actifs dans des actions ordinaires. Abbey a déjà immobilisé plus de 21 p.cent de ses actifs dans ce type d'actifs.

La société Abbey Canada est une filiale de la société Abbey International, qui a son siège social à Atlanta. Cette société est détenue à part égale par International Telephone and Telegraph et Georgia International Corporation.

La tendance a été soutenue vendredi à Wall Street. La reprise amorcée la veille avant la clôture s'est poursuivie tout au long de la séance et la cote a finalement terminé avec une avance appréciable. Une demande modérément active s'est manifestée dans l'espoir que le président Nixon annoncera lundi des décrets sur les pétroles ont été fermés, à l'exception toutefois de General Dynamics affectée par des prises de bénéfices, et de Phillips Petroleum. Bonne tenue des transports aériens, des grands magasins, des sidérurgiques et des automobiles où néomonts TWA, Sears, Bethlehem et Ford ont cédé un peu de terrain. Les cuprifères, les tabacs et les alimentaires se sont modérément améliorés. En revanche, les papiers et les télévisions se sont repliés de même que les ordinateurs, notamment Control Data, IBM toutefois s'inscrivant en léger progrès. Les électroniques ont été hésitantes. Parmi les matériaux de construction, les chimiques, les mécaniques, les caoutchoucs, les pharmaceutiques et les cinémas, les mouvements ont été irréguliers.

Laufinancement global pour les neuf premiers mois de 1969 était de \$2,17 par action ordinaire par rapport à \$1,81 pour la période correspondante de 1968.

Le revenu net et l'autofinancement global par action pour 1969 ont été calculés sur la base des 14,827,300 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1969. Les chiffres par action en 1968 ont été calculés sur la base des 14,700,700 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1968.

Remarque: Le revenu net et l'autofinancement global par action pour 1969 ont été calculés sur la base des 14,827,300 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1969. Les chiffres par action en 1968 ont été calculés sur la base des 14,700,700 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1968.

Remarque: Le revenu net et l'autofinancement global par action pour 1969 ont été calculés sur la base des 14,827,300 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1969. Les chiffres par action en 1968 ont été calculés sur la base des 14,700,700 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1968.

Remarque: Le revenu net et l'autofinancement global par action pour 1969 ont été calculés sur la base des 14,827,300 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1969. Les chiffres par action en 1968 ont été calculés sur la base des 14,700,700 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1968.

Remarque: Le revenu net et l'autofinancement global par action pour 1969 ont été calculés sur la base des 14,827,300 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1969. Les chiffres par action en 1968 ont été calculés sur la base des 14,700,700 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1968.

Remarque: Le revenu net et l'autofinancement global par action pour 1969 ont été calculés sur la base des 14,827,300 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1969. Les chiffres par action en 1968 ont été calculés sur la base des 14,700,700 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1968.

Remarque: Le revenu net et l'autofinancement global par action pour 1969 ont été calculés sur la base des 14,827,300 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1969. Les chiffres par action en 1968 ont été calculés sur la base des 14,700,700 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1968.

Remarque: Le revenu net et l'autofinancement global par action pour 1969 ont été calculés sur la base des 14,827,300 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1969. Les chiffres par action en 1968 ont été calculés sur la base des 14,700,700 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1968.

Remarque: Le revenu net et l'autofinancement global par action pour 1969 ont été calculés sur la base des 14,827,300 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1969. Les chiffres par action en 1968 ont été calculés sur la base des 14,700,700 actions ordinaires en circulation le 30 septembre 1968.

Commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Windsor Life Ins. Co a vu ses ventes augmenter de 33%

"Le volume d'assurance-vie vendu en septembre 1969 montre une augmentation de 33% par rapport au volume vendu en septembre 1968", a révélé aujourd'hui le président de la Windsor Life Insurance Company, M. Guy Ducharme.

M. Ducharme a par ailleurs précisé que les ventes d'assurance-vie pour le mois de septembre ont atteint \$2,157,000, comparativement à \$1,691,000 en septembre 1968. En septembre 1968, 114 polices d'assurance-vie ont été vendues, contre 125 en septembre 1969.

Cette augmentation se reflète au niveau des revenus constitués par les primes qui s'élevaient, en septembre 1969, à \$15,000, alors qu'ils étaient de \$93,000 en septembre 1968, a souligné M. Ducharme. Les résultats de septembre 1969 affichent un profit de l'ordre de \$20,460.

Le président de Windsor Life a enfin révélé que le volume total pour le troisième trimestre atteint \$7,961,000, comparativement à \$5,487,000 pour le troisième trimestre de 1968.

La grève affectée à la STELCO a réduit ses ventes

The Steel Company of Canada fait parvenir à ses actionnaires aujourd'hui, 1er novembre, leur cheque de dividende de 30 cts l'action. Dans le message qui accompagne cet envoi, M. H. M. Griffith, président et V. W. Scully, président du conseil, leur déclarent en partie ce qui suit:

Nous résumons ci-dessous les résultats de l'exploitation de votre société et de ses filiales pour le trimestre et les neuf mois terminés le 30 septembre 1969, comparativement aux chiffres correspondants de 1968.

	Trimestre terminé le	Neuf mois terminés le
	30 sept. '69	30 sept. '68
Acier brut produit tonnes nettes	394,423	1,080,960
Ventes	\$95,508,360	\$144,982,542
Amortissement	6,400,000	9,300,000
Impôts sur le revenu	(1,522,192)	7,555,477
Profit net (perte)	(2,308,596)	16,203,890
Profit net (perte) par action	(\$1.09)	\$1.16

Les comptes rendus trimestriels sont nécessairement fondés en partie sur des évaluations qui peuvent subir des modifications lorsque les résultats de l'année complète sont déterminés et vérifiés.

En dépit du nouveau record d'expéditions mensuelles atteint en juillet, les résultats du troisième trimestre se sont fortement ressentis des grèves qui ont paralysé plusieurs usines de la société pendant deux mois du trimestre et qui se sont prolongées en octobre. Elles les ont maintenus terminées.

L'exploitation des usines d'Edmonton, de Regina, de Welland, de Camrose et de l'usine Canadian Drawn Steel à Hamilton ne fut pas interrompue par la grève, mais la pénurie d'acier finit par entraver la production de certaines divisions.

En raison de la grève, les travaux d'expansion majeurs entrepris cette année à l'usine Hilton ont à peine progressé au cours du trimestre.

L'activité ayant repris dans toutes les usines, il s'agit maintenant de ramener la production au maximum le plus vite possible pour satisfaire la forte demande actuelle d'acier.

Texaco Canada Limited estime son gain à \$1.75 l'action vs \$1.50

L'estimé des bénéfices nets de Texaco Canada Limited pour les neuf premiers mois de 1969 s'élevait à \$17,108,000 ou \$1.75 par action ordinaire, comparativement à \$14,671,000 ou \$1.50 l'action pour la même période en 1968. Un article extraordinaire au montant de \$1,765,000, équivalant à 18 cents par action ordinaire, est inclus dans les bénéfices nets pour 1969, tel que rapporté dans les résultats des six premiers mois.

Le revenu brut pour les neuf mois, excluant l'article extraordinaire, s'est élevé à \$239,830,000, comparativement à \$223,168,000 pour la même période l'an dernier.

Les bénéfices nets pour le troisième trimestre de 1969 sont estimés à \$5,099,000, ou 52 cents par action. Ceci se compare à \$4,802,000, ou 49 cents l'action, pour le même trimestre de 1968.

Les résultats de 1968, rapportés précédemment, sont ici répétés pour permettre la comparaison et faire ressortir la méthode d'équité de comptabilité pour investissement dans les compagnies nous appartenant à 50%.

Le président, Andrew G. Farquharson, a dit que "Texaco Canada continue à montrer une amélioration constante dans ses opérations de production, ventes et raffinage". Il fit aussi remarquer "qu'en plus des effets de la fermeture temporaire prévue plus tôt cette année de deux des raffineries de la compagnie, les bénéfices continuent à ressentir la pression de la hausse des coûts de main-d'oeuvre, produits et services."

"Initiation à la vie économique", un livre traitant de questions de brûlante actualité.

Hier, nous laissons entendre que les membres des Bourses de Montréal et Canadienne n'acceptent plus d'étudiants à leurs 2 cours sur la finance, depuis vendredi le 31 octobre. Heureusement que le Centre de Psychologie et de Pédagogie (1968) Inc. de Montréal, mieux connu sous l'abréviation les Editions C.P.P., vient de publier un livre de 239 pages, intitulé "Initiation à la vie économique", par M. Robert Thomassin, M.S.C. (Laval), M. A. Economique (Harvard) et certains collaborateurs. Ce livre est fort bien présenté et ses données concernent le processus de l'activité économique, et l'aménagement des ressources et des systèmes économiques, etc. Dans la 2e partie du dit livre, il est question de la richesse nationale, de l'étude des flux des biens et des services de consommation, de la production et de l'épargne. Au chapitre 5, on y traite du niveau de la production, de l'emploi, des revenus et des prix - à cette époque où il est question "du gel des prix", se renseigner sur ce point est on ne peut plus à propos. Comme le livre ci-dessus traite, aussi, de la monnaie et du crédit et que ces 2 sujets sont de brûlante actualité - de l'avis d'experts en la matière, il semble peu probable que l'on en vienne à relâcher les mesures restrictives en cours concernant le crédit - c'est dire que ceux qui se donneront la peine de lire "Initiation à la vie économique" feront d'une pierre deux coups, soit parfaire leurs connaissances et être capables de discuter sérieusement de questions, peu connues des profanes en général. Nos félicitations à l'auteur et aux collaborateurs du livre précité, ainsi qu'à son imprimeur.

Marcel CLEMENT

A l'occasion de leur visite au Québec, les ingénieurs de l'Electricité de France ont examiné les outils vivitchniques utilisés pour l'inspection et l'entretien des lignes de l'Hydro-Québec. Au premier plan, M. Jean Parizy. Au second plan de gauche à droite, M.M. Georges Charbonnier, Maurice Hann, Maurice Huppe - Je l'Hydro-Québec - Pierre Neuburger, Emmanuel Baudier, chef de la mission et Jacques Bosch.

GRENIER RUEL & CIE INC.
GRENIER RUEL & CIE LTEE
 AGENTS DE CHANGE
 membres de la Bourse de Montréal

Siège social: 2 avenue Chauveau, Québec 4/522-6251
 Succursale: 800 Place Victoria, Montréal 3/878-3307

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including various indices and individual stock prices.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, including various indices and individual stock prices.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

INDICES A MONTRÉAL

Table of indices for Montreal, including various market performance metrics.

COURS DES CHANGES

Table of exchange rates for various international currencies.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE

Table of stock market data for New York, including various indices and individual stock prices.

INDICES A TORONTO

Table of indices for Toronto, including various market performance metrics.

INDICES A NEW YORK

Table of indices for New York, including various market performance metrics.

INDICES DES OEUFS

Table of egg market data, including prices for various egg categories.

MARCHE DES OEUFS ET DES VOLAILLES

Table of egg and poultry market data, including prices and commentary.

COMPTABLES AGREÉS

Advertisement for Chartered Accountants (Comptables Agrés) listing various firms and their services.

COMPTABLES AGREÉS

Advertisement for Chartered Accountants (Comptables Agrés) listing various firms and their services.

COMPTABLES AGREÉS

Advertisement for Chartered Accountants (Comptables Agrés) listing various firms and their services.



Situation du théâtre au Québec

Chicoutimi: une animation particulièrement vigoureuse

par Michel Bélaïr

● C'est loin; presque autant que Toronto. A la fois beaucoup moins et beaucoup plus. A Montréal, on n'en entend presque jamais parler; surtout pas quand il s'agit de théâtre. Et pourtant, la région de Chicoutimi est peut-être le centre théâtral le plus actif de toute la province, l'endroit où la recherche de nouvelles formes théâtrales est la plus poussée et la plus authentiquement vécue. Ainsi par exemple, la seule ville de Chicoutimi (50.000 habitants) compte quatre secteurs d'animation et de production théâtrale; proportionnellement, Montréal se retrouve loin derrière avec un rapport de 1 pour 500.000 environ. Ce produit positif de la décentralisation culturelle que semble être la région de Chicoutimi se base-t-il seulement sur la distance physique qui la sépare de Montréal? Si oui pourquoi et en quel sens?

● Autre facteur intéressant: il n'existe dans la région aucune troupe professionnelle ou semi-professionnelle qui se doive de présenter un répertoire déterminé pour répondre aux exigences d'un public non moins déterminé. Situation que l'on voudrait bien voir se répéter ici où le secteur de la production théâtrale est pour le moins stéréotypé en ce qu'il ne présente vraiment aucun élément sensible de variation.

● De fait, au-delà du simple constat, la situation du théâtre à Chicoutimi et dans la région ne met pas en valeur qu'une animation d'une vigueur exceptionnelle; elle repose brutalement tout le problème du théâtre à Montréal, et à longue échéance dans toute la province, dans son entité la plus caractéristique et la moins souhaitable peut-être. L'uniformité.

Les deux pôles

Cette mise en présence de Montréal et de Chicoutimi suppose beaucoup plus qu'un simple parallèle; elle implique la révision de tout un système de pensée. Dans les deux cas peut-être. Dans ce que la situation actuelle du théâtre au Québec pose comme problématique, (insoluble ou irrésolvable selon le cas), la confrontation de deux optiques si contradictoires ne peut mener qu'à une connaissance plus claire des lacunes à combler; ou encore, à des solutions possibles.

Ainsi, même si la région de Chicoutimi compte déjà sur une tradition théâtrale, elle est plutôt jeune; vingt ans à peine. Depuis 1950, la région a vu naître huit troupes de théâtre, dont une seule était semi-professionnelle. De ces huit troupes, trois sont disparues dont La marmite, la seule qui ait pu prétendre au semi-professionnalisme, (ce qui sous-entend, troupe établie, répertoire plus ou moins défini, salle, comédiens non payés mais dédommagés...) tel que vécu à Montréal par certaines troupes se situant à l'extérieur du circuit habituel par leur répertoire. Les cinq troupes actuelles (L'Olifac, Jeune-Théâtre, l'Atelier de théâtre de l'Université du Québec, le Théâtre Populaire d'Alma et les Ateliers du CEGEP de Jonquières) ont pris de plus en plus d'importance, validant ainsi une hypothèse de travail toute axée sur la recherche.

Alors qu'à Montréal, à quelques exceptions près, le théâtre amateur se meurt, il vit son âge d'or à Chicoutimi. Pendant qu'ici, le théâtre s'institutionnalise de plus en plus, en ne laissant d'autre alternative que le professionnalisme ou le semi-professionnalisme, il emprunte des formes nouvelles à Chicoutimi. Comme si, paradoxalement, il fallait percevoir l'originalité comme une sorte de prime d'éloignement. Se posant en effet comme le résultat d'une centralisation excessive, à Montréal, le théâtre n'évolue plus que très lentement, ayant à satisfaire à des exigences d'ordre financier qui limitent considérablement son développement. Sauf dans le cadre très restreint du semi-professionnalisme et de quelques expériences isolées, on ne fait plus rien de neuf; sinon que de tenter de rajouter des vieilles approches sans que cela ne cho-

que trop le public. Sans que cela ne vide les salles... A Chicoutimi, tout est à faire; à partir d'un terrain vierge où ne joue encore aucune influence extérieure, tout est en train de se faire. Là-bas, rien n'est irrémédiablement fixé. En vingt ans, une seule troupe s'est imposée semi-professionnellement; et encore son répertoire englobait-il autant de spectacles dits "d'avant-garde" que de pièces moins actuelles. Tout se passe à Chicoutimi comme si on n'avait pas à recréer, plus ou moins artificiellement, cette atmosphère favorable à de nouvelles formes d'expression; à instaurer ou à profiter d'un climat, comme ici. Il n'y a place que pour l'expression, de quelque forme qu'elle soit; ce qui explique la diversité des démarches et des options globales que nous avons rencontrées.

Or, en plus de tout cela, il se trouve que la production théâtrale de la région est toute axée sur la recherche et le renouveau du langage théâtral: théâtre de l'environnement, théâtre-rituel collectif, participation, création collective, théâtre non-verbal... toutes les options s'y retrouvent, exploitées à fond. Cette situation presque idyllique n'est peut-être due qu'à un souci majeur, ainsi que le souligneront les deux directeurs-animateurs que nous avons rencontrés: celui de ne pas recréer de nouvelles aliénations. De ne pas imposer le "cadre" théâtral habituel à une région qui ne l'avait pas connu. Cette volonté de ne pas créer de "circuit théâtral", avec ce qu'il impli-

que nécessairement de compromissions, n'est cependant pas aussi gratuite qu'on pourrait le souhaiter; elle est liée aux conditions socio-culturelles du milieu, qui supporteraient peut-être difficilement toute autre forme d'animation théâtrale. Si c'est là le prix que Chicoutimi doit payer pour son isolement, autant culturel que physique, il faut s'en réjouir, en voyant les conséquences.

Mais, pour mieux délimiter cette activité foisonnante, nous avons rencontré Guy Cornaud et Germain Beauchamp, respectivement directeurs du Jeune-Théâtre et de l'Olifac, les deux troupes les plus représentatives de ce qui se fait de plus neuf dans la région; ils retracent ici l'essentiel de leur démarche en rappelant leurs principales réalisations. Et en insistant aussi sur l'aspect inséré de cette "dernière chance" du théâtre amateur telle que vécue à Chicoutimi, par suite de l'absence plus ou moins accidentelle (étant donné les conditions financières) du théâtre professionnel dans la région.

Le Jeune-Théâtre

— Le Jeune-Théâtre, c'est avant tout une expérience qui a commencé en 68 avec EVOLUTION I, une création collective qui regroupait treize comédiens. EVOLUTION I tendait à une délimitation des formes d'expressions les plus simples. Travaillant avec un animateur, Jean-Luc Bastien, le groupe a dressé un canevas englobant et définissant le comédien comme matière, au même titre que l'éclairage ou que le décor par exemple. En laissant totalement de côté l'élément verbal, EVOLUTION I visait à faire prendre conscience au spectateur, au moyen de l'expression corporelle et de l'intégration totale, d'un travail intellectuel et de la possibilité d'une relation-type dans un contexte non-verbal. Les résultats furent très positifs, ne serait-ce qu'en ce qu'ils révélèrent un potentiel d'interprétation assez inattendu de la part des spectateurs (sic). Cependant pour le groupe, l'expérience en fut une d'affranchissement du théâtre parlé et d'apprentissage de cet instrument significatif que peut être l'expression corporelle; tout en nous gardant bien de sombrer dans l'esthétisme.

Vint ensuite EVOLUTION II; question d'avoir de la suite dans les idées... Deuxième création collective, EVOLUTION II débouchait sur la participation physique du spectateur, en plongeant ce même spectateur dans un environnement physique englobant, c'est-à-dire en disposant une scène cruciforme, la "pièce" remettait en question la gestuelle la plus simpliste et la plus utilitaire. C'était pour le Jeune-Théâtre, revenir à une dimension de communication, après avoir soulevé des problèmes de révolution et de contestation de la société. Nous ne voulions pas apporter une solution au problème, mais bien, faire réfléchir sur l'acceptation de la communication en ce qu'elle implique comme jeu, au niveau de la simple poignée de mains par exemple. Encore là, la réaction du public fut assez diversifiée, en ce que ce même public était représentatif de toute la région: on ne peut parler d'enthousiasme. Disons plutôt que le spectacle servait d'ébauche à la discussion et qu'en ce sens, ce fut un succès total, les gens restant dans la salle jusqu'à deux heures après la fin du spectacle.

De fait, avec EVOLUTION II nous visions à faire tomber la barrière, à abolir cette distance qui s'établit toujours entre le spectateur et le comédien; en vivant réellement une expérience commune, nous voulions instaurer une ère de communication nouvelle en établissant un nouveau rapport de participation physique entre la scène et la salle. Tout cela par la création collective qui nous semble être l'instrument le plus flexible et le mieux approprié pour traiter des problèmes comme ceux là, en ce qu'elle est plus englobante et pour le comédien et pour le spectateur. En ce sens, l'expérience est pour nous concluante parce qu'elle définit un nouvel espace scénique que nous n'avons pas fini d'explorer.

S'il fallait caractériser la démarche ou plutôt l'option du Jeune-Théâtre, on pourrait facilement dire que nous travaillons dans le sens d'un théâtre de l'instant, d'un théâtre non-définitif. Concrètement, la meilleure preuve en est que si nous avions à reprendre EVOLUTION I ou EVOLUTION II, le spectacle serait tout à fait différent de ce qu'il fut en '68, puisque la création collective se base précisément sur ces forces vives qui font la particularité et l'intensité vécue d'un instant. Pour nous, il n'est pas important que nos deux derniers spectacles demeurent (ou deviennent des stéréotypes d'un théâtre de participation) ou s'incorporent à un répertoire qu'on nous prêterait; il est beaucoup plus essentiel qu'on les oublie le plus rapidement possible.

Nous travaillons d'ailleurs en ce sens, puisque nous sommes à préparer un spectacle qui s'appellera peut-être EVOLUTION III (...) et qui mettra en relief les principales aliénations que nous avons à subir en tant qu'être social. Toujours en employant la même technique intégrée, qui aboutit invariablement à ce procédé de "prise de conscience collective" auquel nous tenons, nous pensons en arriver à un dépassement de nos deux expériences précédentes. — (Il sort)

De cette tentative, pour le moins intéressante, de théâtre en acte, il n'y a rien à ajouter sinon qu'elle se différencie totalement de celle poursuivie par l'Olifac. L'Olifac que nous connaissons déjà à Montréal par cette MESSE POUR UN OCCIDENT CANNIBAL (de si triste mémoire) que l'on a eu l'occasion de voir à Vaudreuil, lors du festival de l'ACTA; et aussi, par cette CÉRÉMONIE ALCHIMIQUE POUR PUBLIC NON-INITIÉ d'après Le SONGE d'une Nuit d'été de Shakespeare, présenté à Orford cet été.

Le théâtre rituel

Comme le dira Germain Beauchamp, l'Olifac s'oppose diamétralement au Jeune-Théâtre; ne serait-ce que dans le cadre formel de sa recherche.

— La troupe travaille dans le sens d'un théâtre de la collectivité tout entier centré sur ce cérémonial rituel qu'est la gestuelle théâtrale en tant qu'incarné par un groupe. Mais tout cela à un niveau premier: celui des comédiens. Ce sont eux qui forment la collectivité première, qui officient au cérémonial, qui créent finalement cette valeur de rituel résultant d'une sorte de sacralisation de l'espace théâtral. L'Olifac, c'est peut-être cela avant tout: un groupe de comédiens qui vivent leur authenticité dans un espace double: celui du théâtre et celui de la collectivité. A mon arrivée à Chicoutimi, c'est d'abord ce qui m'a frappé dans ce groupe; ce sens, cette hantise du collectif. Ce n'est donc pas une création artificielle, "pour faire neuf", que j'ai placée sur la troupe; c'est ce qui la caractérise. Aussi, tous nos spectacles seront-ils empreints, très profondément marqués, par cet impératif qu'est devenue pour nous la visée collective. Dans cette optique, nous avons monté un premier spectacle: HUIS CLOS 8. Un spectacle où il s'agissait de partir d'un texte afin de rendre une vie collective à travers des situations vécues par des personnages traditionnels; qu'il a fallu faire disparaître. Pourquoi HUIS CLOS 8? Parce que 8 est le sigle de l'infini et que, symboliquement, on peut y voir la multiplication, à l'échelle de toute l'humanité, des situations vécues par les personnages de Sartre. HUIS CLOS 8 aussi parce que les quatre personnages originaux n'existent plus en tant qu'individualité, mais bien au niveau d'une conscience collective; concrètement, cela veut dire que, sur scène, il n'y a plus un Garcin, une Inès etc... mais bien huit individus qui sont tour à tour Garcin et Inès et les autres, et qui vivent une situation collective d'écrasement! Comme si l'humanité vivait un insupportable huis-clos.

On pourrait ajouter, paradoxalement, que le but premier de ce spectacle n'était pas théâtral, au sens habituel, puisqu'il valait d'abord pour le groupe comme une sorte de psychodrame collectif; comme une sorte d'affranchissement du culte de l'individualité; pour en arriver à l'établissement d'une conscience collective. Etape essentielle pour l'Olifac, l'expérience s'est révélée être un succès complet; même pour le public, qui a très bien accueilli le spectacle, comme s'il découvrait un théâtre de la ferveur et de l'intensité vécue. En ce sens, la troupe ne vise pas ultimement le public mais bien plutôt à atteindre une situation collective donnée: ce qui nous différencie, je pense, de toutes les autres troupes.

Le spectacle qui a suivi, MESSE POUR UN OCCIDENT CANNIBAL fut un échec total; pour le public. Nous y avons trouvé, nous, ce que nous cherchions au départ: c'est à dire, une intensité collective articulant une gestuelle de la laideur. Travaillant sur la notion d'inconscient collectif, ainsi qu'en parle Freud, nous visions à atteindre une authenticité qui rende insupportables les aliénations imposées par la société de consommation. Si l'on voulait faire de l'ironie, on pourrait dire que le spectacle "a marché" puisque le public a trouvé la pièce insupportable... Ce succès mitigé vient plutôt du fait que nous n'avons pas assez travaillé le côté esthétique du spectacle, nous en sommes conscients.

Cependant, on peut établir un parallèle entre notre démarche et les recherches que peut faire un sculpteur ou un poète par exemple; ce dernier cherche à livrer son monde dans une forme qui lui est propre après avoir construit ce même monde sans d'abord penser au public qu'il toucherait; c'est ce que nous faisons. Nous avons pris une option qui nous implique totalement, et, c'est d'abord l'intensité avec laquelle nous atteignons nos buts qui compte. Ce en quoi nous nous opposons à un théâtre "normal" où chaque geste, chaque détail de mise en scène est pensé en fonction du public; ce qui ne vient que bien après pour nous. C'est en ce sens précis que MESSE POUR UN OCCIDENT CANNIBAL demeure un succès; pour nous; même s'il est difficile, pour des comédiens, d'accepter que le public ne "marcne pas" devant une expérience qui est pour eux essentielle.

De toute façon, la situation n'allait pas être "tragique" très longtemps, puisque le spectacle suivant, CÉRÉMONIE ALCHIMIQUE POUR PUBLIC NON-INITIÉ d'après Le Songe d'une nuit d'été de Shakespeare, allait être un autre succès de public. Et, un succès pour le groupe aussi. Travaillant toujours dans la même optique "collectiviste", nous avons tenté dans cette pièce de retrouver le sens initiatique du théâtre. En nous basant sur une hypothèse un peu farfelue selon laquelle Shakespeare aurait été rosicrien, nous nous sommes aperçu que la pièce pouvait prendre une valeur d'initiation aux grandes tragédies shakespeariennes; et, plus généralement, une valeur d'initiation au théâtre. C'était donc pour le groupe une occasion de se remettre en question et de valoriser encore une fois son option globale, en incarnant cette valeur rituelle de la collectivité qui redéfinit sa démarche dans le cadre d'un théâtre à faire. Cela montrait aussi à quel point, pour nous, le texte est avant tout un prétexte à théâtre, une occasion de vivre une expérience commune mettant en relief une conscience collective.

En tous les sens, l'expérience fut positive; en ce qu'elle confirma nos choix, et en ce que le public se montra prêt à cautionner notre démarche. Consolation d'importance pour une troupe d'amateurs, forcément dilettante, qui est sans cesse confrontée à des problèmes de salle et à des problèmes financiers; comme d'ailleurs toutes les troupes de la région. Du moins sentons-nous qu'enfin, nous touchons AUSSI le public. Ce qui n'est pas sans nous réjouir; même quand on est un peu "puriste" sur la question...

Projections

Il existe trois autres troupes tout aussi actives dans la région de Chicoutimi: l'une d'elles, le Théâtre Populaire d'Alma, est même allé représenter le Québec au Festival de Monaco. Il est bien évident que leurs recherches sont aussi importantes que celles de l'Olifac ou du Jeune-Théâtre, mais elles ne nous ont pas semblé aussi profondément incarnées. Ce qui nous a fait opter pour le récit de ces deux expériences fondamentalement différentes, mais qui n'en illustrent pas moins une aspiration commune: celle de la libération du théâtre.

Nous n'avons bien sûr parlé que de deux troupes engagées dans des options radicalement définies; il serait beaucoup plus juste de faire un tour d'horizon de la situation du théâtre en province, avant de porter un jugement sur cette même situation. Cependant, même au niveau d'une conclusion sommaire, une évidence s'impose. Celle de la renaissance de la valeur positive, en terme d'avenir, de ce secteur bouillonnant d'activité, qu'est l'animation théâtrale à Chicoutimi. Paroissant Che Guevarra, et, en parlant d'une forme théâtrale qui, pour le Québec, ressemble à un théâtre de guérilla culturelle, on pourrait dire: il faut créer des Chicoutimi partout!



demandez catalogue et magazine gratuits

marabout

226 Est, Christophe Colomb - Québec 2

L'OEIL SUR LES LIVRES

lisez LES PLUS GRANDS ROMANS DU MONDE

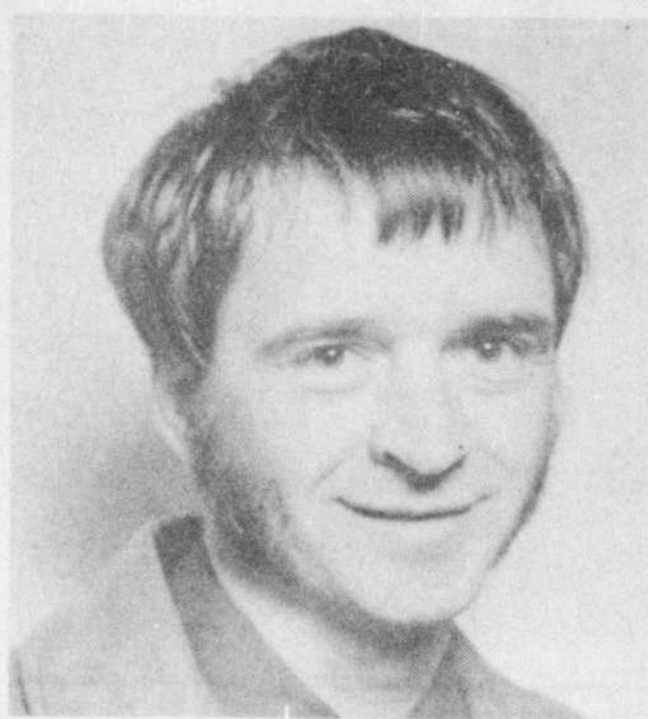
marabout bibliothèque

MEDICAUX - FANTASTIQUES - CLASSIQUES - SUSPENSE

Le feuilleton littéraire d'André Major

Les Éditions du Songe: l'art de rêver en couleurs

Après avoir dirigé la rédaction de l'album "Terre des Hommes", publiée par l'Expo 67, Guy Robert est retourné à l'enseignement de la littérature au CEGEP du Vieux Montréal, publiant, au cours de l'année 67-68, "Jean-Paul Lemieux, ou la poésie de la souvenance", "Jérôme, un frère jazzé", trois recueils de poèmes ("Une mémoire déjà", "Ailleurs se tisse" et "Québec se meurt"), de même qu'une édition de luxe d'Intrême-Orient, poème en sept chants accompagnés de sept gravures de Monique Charbonneau en couleurs et sur planches de plastique, et, en outre, "Le su et le tu", récit symbolique à peine sorti des presses.



Guy Robert

Quatre de ces titres paraissent aux Éditions du Songe, nouvelle maison d'édition fondée et dirigée par Guy Robert lui-même, en avril dernier. Deux collections existent déjà, sans compter les éditions de luxe hors collection: il s'agit de "Poésie du Québec" où ont paru "Québec se meurt", de Guy Robert, "Les seins gorgés", de Gemma Tremblay, et "Poèmes pour durer", par le signataire de cet article; et d'une collection "Artistes du Québec", inaugurée par la publication de "Jérôme, un frère jazzé". Le plus étonnant, c'est que les titres parus n'ont bénéficié d'aucune subvention. La collection poésie est une collection de poche; son tirage est d'au moins 2.500 exemplaires; sa distribution s'étend non seulement aux librairies mais aux kiosques et aux pharmacies; chaque titre compte 96 pages et se vend \$1.75. On sait, d'autre part, que Guy Robert dirige la collection Poésie canadienne chez Déom, ce qui pourrait paraître contradictoire si cette collection concurrentielle celle qu'il vient de fonder. En fait, les conditions matérielles de "Poésie du

Québec" ne permettent pas à l'éditeur de publier des jeunes poètes encore inconnus, qui leur ouvre les portes de Poésie canadienne. L'objectif des Éditions du Songe est de rejoindre le public francophone où qu'il soit, et sa préoccupation fondamentale demeure la poésie, publiée soit en format de poche soit en édition de luxe: "La demi-mesure, l'édition de demi-luxe, ne m'intéresse pas", dit Guy Robert, qui considère que le marché québécois comme l'un des plus intéressants. Tirer un recueil à 2.500 exemplaires, ça ne se fait pas partout, et même en France où la littérature est pourtant privilégiée, la poésie se vend mal. D'où, selon lui, la nécessité de la présenter dans un emballage nouveau, qui attire l'oeil, et de la vendre à un prix aussi

bas que possible. Dans le domaine des éditions de luxe, les Éditions du Songe comptent publier chaque année une grande édition internationale et une grande édition québécoise. Détail intéressant, ces éditions sont reliées par Pierre Ouvrard qui utilise du plastique doublé de lin, matière à la fois souple et durable. Parmi les projets immédiats de la maison, signalons la parution de "Transparence", poème en cinq chants de Guy Robert, avec cinq gravures de Lardera à qui le poète consacre une étude intitulée "Syntaxe pour Lardera" avec une gravure originale du sculpteur. Il prépare également une étude sur Riopelle.

empêché d'être, comme Riopelle, ce que j'appellerais un homme-oeuvre. Chose certaine, il est l'un des grands animateurs de l'art actuel, exerçant une grande influence sur Mousseau et Vermette en particulier. On peut rappeler que pour Borduas, le travail de Jérôme au Collège Notre-Dame a été une révélation.

Qu'un poète-critique devenant éditeur choisisse pour nom de sa maison les Éditions du Songe n'a rien d'étonnant. Et Guy Robert ne donne pas l'impression de rêver dans le vague, même s'il rêve en couleurs, comme dirait feu Daniel Johnson.

Les lectures de

Saint-Denis-Garneau

Dans "Saint-Denis-Garneau et ses lectures européennes", collection "Vie des lettres canadiennes", aux Presses de l'Université Laval, Roland Bourneuf décrit le climat culturel où a baigné le poète, les influences qu'il a subies, assimilées et rejetées, de manière à cerner son évolution artistique et morale. On remarque, à la lecture de cette étude, que les noms qui reviennent le plus fréquemment sont ceux de Ramuz, Verlaine, Bernanos, Dostoïevski, Baudelaire, et que Garneau peut être considéré comme un "récepteur" d'oeuvres et d'idées européennes et comme le représentant d'une attitude culturelle nationale, pour reprendre la formule de Bourneuf. Ce que recherche le poète, c'est avant tout une nourriture spirituelle, imitant en cela tous ses camarades de "la Relève" pour qui la littérature américaine, pourtant féconde en ce temps-là, n'existait pas. Bourneuf note que Saint-Denis-Garneau s'attache, dans la littérature française contemporaine, aux "poètes qui ont traversé le surréalisme et s'en sont détachés pour la plupart et les romanciers de la vie spirituelle".

Quelques contes populaires

Une "Étude linguistique de quatre contes folkloriques du Canada français" par James E. La Follette, publiée aux Archives de folklore de l'Université Laval, nous apprend à déchiffrer, non plus la langue écrite, mais le franco-canadien tel qu'on le parle. L'auteur conclut en disant que "le parler examiné dans les contes folkloriques choisis par nous, s'avère un parler strictement français portant les marques incontestables d'une langue populaire et novatrice d'une part, étonnamment archaïsante, de l'autre". Mais il faut préciser, en toute honnêteté, que ces contes nous viennent de la région de Charlevoix, ce qui explique sans doute leur relative pureté linguistique. On ne peut pas tirer de cette étude une conclusion générale et valable pour tout le Québec actuel, comme on pourrait

être tenté de le faire pour se donner bonne conscience et encourager la Commission Gendron.

À travers les revues

Le numéro 65 de la revue "Liberté" est consacré à l'Acadie, et l'équipe n'entendait pas faire un grand reportage mais "donner la parole à ceux-là mêmes à qui, jadis, on l'a enlevée et qui ne l'ont jamais reconquise totalement", comme l'écrit Jean-Guy Pilon. On a, en effet, laissé parler les principaux intéressés, c'est-à-dire les Acadiens eux-mêmes qui, par l'entremise de leurs jeunes, de leurs poètes, qui conjuguent leur Histoire au futur pour se délivrer d'un passé accablant. Trois professeurs analysent cette Histoire et en dégagent le sens actuel: Placide Gaudet dans "Le grand déracinement", Michel Roy dans "Survivance historique de l'Acadie", et Camille Richard dans "La récupération d'un passé

ambigu". Suivent d'autres textes de Dorval Brunelle (Notes sur l'Acadie), de Roger Savoie (La répression en Acadie) de qui la revue publie également des Chansons d'une touche simplifiée, de Monique Gauvin (La violence). A lire l'entretien de D. Brunelle avec Michel Blanchard, de même que "L'art en Acadie" de Pierre Villon. Comme un peuple existe aussi grâce à ceux qui le chantent, on a fait une grande place aux poètes Léonard Forest (Saisons antérieures), Raymond Leblanc, Marie-Josée Marclé, Hémerégilde Chiasson et Roméo Savoie. Signalons un récit très original d'Antoine Maillet, "Don l'Original de l'île aux Puces". Léonard Forest interroge l'héroïne acadienne Evangéline de Longfellow dont on a choisi certains extraits. Quant au "Journal de bord" de Pilon, on a plaisir à y découvrir des noms de lieux qui sont des poèmes et quelques recettes acadiennes qui résument tout un univers géographique.

Dans "l'Action Nationale" d'octobre, outre les textes généraux, on lira les "Notes à propos des poèmes de l'un de Guy Lafond", par Jean-Marc Fréchette, qui constituent une approche à la fois personnelle et intuitive d'une oeuvre méconnue; signalons aussi une rencontre de René Pageau avec le poète Marcel Bélanger qui paraît pour le moins complaisante, surtout quand il est question de "ce jeune Rimbaud canadien".

Le magazine "Actualité", profitant sans doute de la décadence du "MacLean" québécois, a fait de grands progrès autant sur le plan du contenu que sur le plan technique. Dans le numéro d'octobre, le chroniqueur de théâtre et de littérature, Jean Renaud, présente le Centre d'essais des auteurs dramatiques, de même que le film de Jac-

ques Gagné sur la situation du théâtre québécois. "Actualité" a sa page de cinéma, rédigée par Claude Robert. La revue "Relations", qui marque d'habitude un retard dans le compte-rendu des événements artistiques, publie dans son numéro d'octobre un texte de Gabrielle Poulin (auteur d'une étude sur Eluard que J. Ethier-Bias a récemment commentée). "Hier aujourd'hui le surréalisme", un bilan du Festival d'Avignon 1969 par le Père Jean Lippe qui souligne tout particulièrement le grand intérêt manifesté par le public pour "L'Oratorio concentrationnaire". Quant au chroniqueur de cinéma, Yves Lever, il montre que "Valérie" est un film antiquébécois qui fait de la femme un objet, allant ainsi à contre-courant d'une démythification entreprise depuis un certain temps par un certain cinéma.

DÉSIRONS ACHETER:

PEINTURES	LIVRES
SCULPTURES	PÉRIODIQUES
CANADIENNES	ANCIENS ET MODERNES

R. Deslauriers 6251 rue d'Iberville Mtl. 331
727-7390

ÉDITEURS, AUTEURS...

POUR L'IMPRESSION DE VOS LIVRES, CONSULTEZ

PAYETTE & PAYETTE INC.

IMPRIMEURS DEPUIS PLUS DE 50 ANS
MONTREAL-PLACE BONAVENTURE

TEL: 866-2146

SIÈGE SOCIAL ET ATELIER: ST-JEAN QUEBEC
TEL: Lignes directes Montréal 658-5465
658-0155

LE PARI EUROPEEN

AUTOGRAPHIÉ PAR L'AUTEUR

LOUIS ARMAND

\$5⁷⁵

EN VENTE A LA

LIBRAIRIE HACHETTE

554 est, Ste-Catherine - 842-3857

vient de paraître aux Éditions FIDES

Collection "Classique canadiens"

JULES-PAUL TARDIVEL

Textes choisis et présentés par Pierre Savard

JOSEPH MARMETTE

textes choisis et présentés par ROGER LE MOINE

chacun **\$1.00**

En vente dans toutes les librairies

FIDES 245 est, boul. Dorchester, Mtl. 129
Métro: Champ-de-Mars

Parutions récentes

C'est mercredi dernier que les Éditions du Jour lançaient le dernier roman de Marie-Claire Blais, "Vivre! Vivre!", qui est la suite des "Manuscrits de Pauline Archange". On y retrouve essentiellement les mêmes personnages, toujours fictifs, l'auteur s'empare lui-même de la préface.

Armand Faillie publie, à compte d'auteur puisqu'il n'a pas trouvé d'éditeur, un recueil de neuf "Contes et nouvelles" dont voici quelques titres: "La puissance des idées", "Affaire de tact", "Un mal étrange".

Dans la collection "Aujourd'hui" les Éditions HMH viennent de publier deux études de Jean-Paul Audet, "Styles de vie et service presbytéral" et "Mariage et célibat ecclésiastique", en plein synode.

Le Cercle du Livre de France n'a pas tardé à publier l'ouvrage couronné par son jury, "Non monsieur", roman de Jovette Bernier.

Nous avons enfin à notre disposition une "Bibliographie critique du roman canadien-français 1837-1960", grâce à David M. Hayne et Marcel Tirol, aux Presses de l'Université Laval.

Magnifiques illustrations d'Anatomie humaine

A l'usage des élèves des Ecoles d'infirmières, de Secrétariat médical, des laboratoires d'Anatomie humaine, de Physiologie, de Biologie, de Sciences naturelles, de CEGEPS, etc. Vivement recommandées par Messieurs les Professeurs des Facultés de Sciences, de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Montréal. \$2.00 la série de 11 feuillets (9 x 13" chacun). (S.V.P. joindre le paiement aux commandes inférieures à \$10.00) (Specimens zoologiques vivants et conservés; prospectus expédié sur demande).

Les Fournitures biologiques André, 1830, rue de la Visitation, Montréal 133e, Qué.

LES LIVRES D'ACTUALITÉS

AVEZ-VOUS LU

les exposés de base, les documents de travail, les débats de l'Assemblée et les résolutions des États généraux du Canada français? Ces documents n'ont pas de prix.

DANS LES QUATRE VOLUMES

vous trouverez des exposés de principes et des éléments de solutions. Instruments de travail, ces livres traitent dans le

domaine économique	des perspectives de développement du secteur public de la politique fiscale de l'expansion industrielle de la législation financière et commerciale de l'économie financière de la politique agricole des ressources naturelles de la monnaie et de la banque
domaine social	de la législation sur le travail du peuplement et de l'immigration de la sécurité et de la santé de la famille et d'une politique familiale
Domaine culturel	de l'enseignement et de la recherche du statut de la langue française de la radio et de la radiodiffusion des relations entre Canadiens-Français des minorités françaises à travers le Canada
domaine politique	de la constitution du Québec du droit à l'autodétermination de l'Assemblée constituante de la charte des droits du citoyen de la démocratie de participation du citoyen devant la justice de l'arbitrage constitutionnel de l'intégrité du territoire québécois des relations internationales

Ces 4 livres sont des volumes indispensables. Qu'attendez-vous pour vous les procurer?

Veillez inclure cette formule - Payable à "Etats généraux du Canada français"

Exposés de base et documents de travail 280 pages, \$5.00 l'exemplaire	Nombre	Somme	NOM: (en lettres moules)
Assises Préliminaires 1966 128 pages, \$3.00 l'exemplaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Assises Nationales 1967 382 pages, \$7.00 l'exemplaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Assises Nationales 1969 648 pages, \$10.00 l'exemplaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ADRESSE: Numéro Rue
			Ville Zone postale
			TÉLÉPHONE:
			CHÉQUE <input type="checkbox"/> MANDAT <input type="checkbox"/>

Formule à retourner à:
Les États généraux du Canada Français,
3637 est, boul. Métropolitain, suite 1405, Montréal 455.

VIENT DE PARAÎTRE... **VIVRE! VIVRE!** ... AUX ÉDITIONS DU JOUR

UN NOUVEAU ROMAN DE **MARIE-CLAIRE BLAIS**

• UN GRAND ÉVÈNEMENT LITTÉRAIRE

En vente partout à \$2.50 - Distributeur: l'Agence de Distribution Populaire inc., 1130 est, de la Gauchetière, Montréal - Téléphone: 523-1600

ÉDITIONS DU JOUR

Directeur: Jacques Hébert
1631 ST. DENIS MONTREAL
VIV 2378

IL Y A TOUJOURS UN "J'AI LU"
POUR VOUS PLAIRE
à un prix séduisant
Dans toutes les librairies
Gratuitement, catalogue sur demande à
FLAMMARION-QUEBEC
475, Boul. Parc Lelièvre, Qué. 8, P.Q.

L'OEIL SUR LES LIVRES

ROMANS
POLICIERS
AVENTURE
ESSENTIEL
CONNAISSANCE
AVENTURE MYSTÉRIEUSE
Lisez
FORMAT DE POCHE, TEXTE INTEGRAL

Roman québécois / "Une dent contre Dieu" de Marcel Godin

Qui a tué Jansénius? Personne...

par Jean Éthier-Blais

On se souviendra que M. Marcel Godin a écrit deux livres: un recueil de nouvelles, *La cruauté des faibles* et un roman: *Ce maudit soleil*; *Une dent contre Dieu* (1) est la suite de ces deux ouvrages. Non pas que la suite logique. Cela serait naturel, puisque les écrivains ne sont eux-mêmes qu'à l'intérieur de leur petit monde. Celui de Balzac est petit; même celui de Bernanos. Les auteurs qui ont du talent (et c'est le cas de M. Marcel Godin) ne parlent que d'eux-mêmes. Il serait donc parfaitement acceptable qu'*Une dent contre Dieu* se situât dans l'univers mental et affectif de ses deux aînés. Mais M. Marcel Godin écrit toujours le même livre. A tel point que ses expériences dans le monde de la forêt, où les bûcherons symbolisent l'homme et la nature, expériences qui formaient l'essentiel

de *Ce maudit soleil*, nous les retrouvons dans *Une dent contre Dieu*; en raccourci, bien sûr, mais elles sont là. L'enfance aussi, nous la connaissons. M. Marcel Godin entre plus avant dans sa jungle personnelle. Il n'en reste pas moins vrai que son dernier livre vous donne l'impression de l'avoir déjà lu quelque part. On se demande au cours de quel voyage. Et puis, on se rend compte que c'est tout simplement M. Marcel Godin qui se répète. Cette impression est d'autant plus gênante que M. Marcel Godin a fait d'immenses progrès dans l'ordre de la technique et du style. Lorsqu'il en aura fini de se découvrir et de communiquer à ses lecteurs l'horreur de cette découverte, lorsqu'il regardera d'un oeil moins égoïste le monde autour de lui, il écrira des choses fortes qui blesseront notre amour-propre, mais

qui ragaillardiront notre coeur. Mais revenons à ce monde, sous sa cloche de verre, qu'a connu M. Marcel Godin. *Une dent contre Dieu* se situe à Trois-Rivières, patrie et fief de Maurice Duplessis que certains, qui n'ont jamais vécu en dictature, ont appelé dictateur. En réalité, paternaliste à la petite semaine, perdu au vingtième siècle entre ses bouteilles d'orangeade et ses tiroirs pleins de billets de banque (où, paraît-il, venaient puiser les boursiers du Gouvernement, au cours de leurs visites ad limina); M. Marcel Godin se rappelle surtout l'odeur des usines, mais il note que c'est grâce au "patronage" qu'il est devenu fonctionnaire. A cet égard, les vies de nombre de nos écrivains et hommes politiques seront intéressantes à lire, dans cinquante ans. Mais cette étude de la "révolte" va plus loin que la seule révolte politique. M. Marcel Godin est tout armé de l'abjection canadienne-française. Il la décrit en quelque sorte de l'intérieur. Et cette abjection est sexuelle. Dans sa famille, on ne parle jamais de sexualité. Et pourtant, elle est omniprésente, au point que M. Marcel Godin eût pu intituler son livre: *Tabou*. Il se venge, car c'est surtout sa vie sexuelle qu'il nous décrit par le menu. Du reste, comment s'arracher à Eros dans une famille où la mère est enceinte tous les ans? C'est vraiment pousser l'hypocrisie trop loin; les parents fabriquent les enfants à tire-larigaud et devant le ventre qui grossit, il faut que les aînés se taisent ou chantent des cantiques. Il y a sûrement eu, dans l'amour de nos parents, une forte dose de volupté supplémentaire; les pratiques sexuelles étaient limitées en nombre et même celles qui étaient permises ne l'étaient que dans la mesure où un enfant suivait. Aucune liberté, partant peu de joie, aurait pu dire La Fontaine. Peu de joie? Reste à savoir. Les voluptés secrètes, celles qui n'ébranlent pas les tabous, sont les plus durables. Dans *Une dent contre Dieu*, la mère est particulièrement dure; elle cherche à déplaire, à se rendre odieuse à ses enfants. Elle n'aime jamais le dernier-né. Son fils saluera sa mort d'un "Youppi" retentissant. Le père est moins un ectoplasme que ceux que l'on trouve d'habitude dans le roman canadien-français. Il est juste, et n'est-ce pas ce que doit être d'abord un père? On sent, grâce aux propos que lui prête M. Marcel Godin,

qu'il a beaucoup aimé sa femme. Celle-ci meurt d'un cancer, jeune encore. On la devine malheureuse, qui cherche à s'exprimer et ne le peut pas. C'est peut-être là que va se loger le drame essentiel; les personnages de M. Marcel Godin ne peuvent s'exprimer, révéler ce qu'ils sont, se défaire de leurs malaises par la parole. Plus tard, lorsqu'il se retrouvera dans la forêt, avec ses bûcherons, et que des immigrants européens se joindront aux ouvriers canadiens-français, la parole fera irruption dans la vie de tous ces gens. Et le monde en sera transformé. La grande responsabilité des classes dirigeantes au Canada français, pendant deux siècles, aura été d'avoir empêché le peuple, dans son ensemble, d'apprendre à parler, et donc de s'épanouir. Aujourd'hui encore, il est permis de croire que la plupart des dirigeants canadiens-français s'expriment mieux, font moins de fautes, en anglais qu'en français. Des qu'un Québécois a appris l'anglais, il a trouvé son moyen, enfin, naturel d'expression.

Les personnages de M. Marcel Godin sont unilingues. Ils parlent "joual". Lui, au milieu de sa famille, rêve qu'il est un autre. Les enfants malheureux sont coutumiers du fait. J'aime particulièrement chez M. Marcel Godin ce côté fantastique, qui le fait naître à cheval, le couteau à la main, ou s'endormir dans un cercueil. Il faut dire que ce jeune romancier est hanté par l'idée de la mort, et par la présence des objets et des hommes qui entourent le trépas: cierges, embaumeurs, fosses. On trouvait déjà ce goût dans *La cruauté des faibles*. Je ne sais à quoi tient cette nérophilie, mais elle est à l'origine de belles images, d'une atmosphère à la fois attachante et trouble. Dans le cercueil de rêve de M. Marcel Godin, sa mère morte vient le retrouver. On pense aux vers d'Humilis (Germain Nouveau) lui aussi enterré avec sa mère dans un même tombeau. Nouveau écrira, ailleurs, que l'art de l'amour, c'est de mourir ensemble. Il y a un peu de cet esprit chez M. Marcel Godin. La mythologie canadienne-française le dévore tout entier: il n'y a de vrai bonheur que dans la mort, c'est là que l'on retrouve les êtres chers tels qu'ils auraient dû être et n'ont pas été.

Enfant attachant, que ses professeurs se disputent. Il a de grandes oreilles mais l'aime bien quand même. Trop peut-être. L'abbé Jean pousse bien loin ses caresses. Je déplore, comme tout le monde, souillures et audaces. Mais aujourd'hui, M. Marcel Godin décrit ses aventures avec une telle minutie, il en exprime avec une telle maestria toute la

substantifique moelle, que je me demande si l'enfant aguicheur ne remplissait pas de notes, déjà, sa serviette d'écrivain. Dans *Une dent contre Dieu*, M. Marcel Godin sent le besoin de rappeler à son lecteur que, cette fois-ci, il ne ment pas. Je me méfie de ces aveux de sincérité; Byron disait que le diable ne mentait pas, tout simplement, son public est fait d'imbéciles. Il vaut mieux croire que le roman de M. Marcel Godin est un roman. Ce sera, alors, l'histoire d'une âme, non celle d'une époque. Si ce livre est une autobiographie, on pourra reprocher à l'auteur de ne pas être allé au fond (sociologique) des choses. Le romancier, par l'expression de ses rêves, rejoint mieux que tous les sociologues du monde une réalité beaucoup plus loin enfouie. Il recrée la révolte des au-

tres en révélant la sienne. *Une dent contre Dieu*, dans cette optique, ne saurait être l'étude de la révolte des Français Canadiens; ce livre est plus que cela. Il est le chant d'un coeur tourmenté, que piétine une société qui vit de ses péchés. Cette société, ce fut la nôtre, ce l'est encore aujourd'hui. Le vocabulaire a changé; la façon d'être reste la même. Qui a tué Jansénius? Personne.

(1) *Une dent contre Dieu*, par Marcel Godin. Laffont, Paris 1969.

Si Peter Paul Rubens vivait aujourd'hui, il lirait **Réalités**
"La plus belle revue au monde"



La grande sensibilité artistique de Rubens et son appréciation pour la beauté, le dirigeraient instinctivement vers *Réalités*, "la plus belle revue au monde". Chaque mois il aurait la joie de pénétrer dans un monde fascinant, lequel renferme le plus grand art, le voyage, la politique, la mode, les aliments. Il s'émerveillerait devant les magnifiques reproductions de peintures et de photographies, imprimées sur papier glacé de qualité; son imagination serait troublée par les images évoquées, par les mots de nos éditorialistes. Si Rubens vivait aujourd'hui il lirait *Réalités*. Vous, qui vivez aujourd'hui dans un monde fascinant, pouvez profiter encore plus de *Réalités*, en vous abonnant.

RÉALITÉS en Amérique Dept. V-15
301 ave Madison, New York, N.Y. 10017
Pour un temps limité seulement, une offre vraiment spéciale

Édition anglaise 1 an (12 numéros pour \$17.00) (régulier \$20)
 Édition française Chaque abonnement additionnel \$13.50

NOM
ADRESSE
VILLE PROVINCE

règlement ci-joint Prière de me facturer

Nouvelles
Les Ecrits du Canada français ont ajouté à leur comité de rédaction trois nouveaux membres: Lucien Parizeau, directeur du Centre Canada Desjardins, Georges Cartier, conservateur de la Bibliothèque Nationale, et Fernand Dumont, directeur de l'Institut des Sciences humaines de l'Université Laval.

C'est mercredi prochain, à 18 h., à la Chambre rouge de l'Hôtel du Gouvernement, qu'aura lieu la réception qui marquera la proclamation des lauréats des Concours littéraires de la province de Québec.

Fides fête, cette année, le 25^e anniversaire de la collection Némus, qui est en quelque sorte la collection des écrivains devenus ou en train de devenir classiques. La fondation de cette collection date de 1944. On la doit à Félix-Antoine Savard et à Luc Lacourcière. C'est d'ailleurs ce dernier qui la dirige encore.

ACHÈTE LIVRES
FONDS DE BIBLIOTHÈQUES
COLLECTION (S)
BROCHURES PERIODIQUES
PUBLICATIONS OFFICIELLES
CAMILLE LAVALLÉE INC.
7480 2^e AVENUE
Montréal 453
Tél.: 728-9023

EATON Foyer des Arts 9^e Étage en Ville

Exposition-vente d'oeuvres canadiennes; tableaux de Mlle BROCK DAVIS et sculptures de Mlle ESTHER WERTHEIMER

Foyer des arts
EATON
au neuvième étage, en ville

EATON Foyer des Arts 9^e Étage en Ville

PIAF SPECIAL
PIAF

FERRON
Librairie - Disquaire
1456 de la Montagne

5.95

une offre

Afin de pouvoir concentrer toutes ses énergies et toutes ses ressources à publier, de concert avec des auteurs québécois, les manuels scolaires les mieux adaptés à notre milieu, La Centrale du Livre, une filiale du Centre de Psychologie et de Pédagogie, a décidé de ne plus s'occuper de la vente du livre de bibliothèque. Pour donner suite à cette décision, il nous faut donc écarter, le plus rapidement possible, tout le stock de livres que nous avons en magasin. Ce stock est considérable et d'excellente qualité. En conséquence, à compter du 31 octobre, et pour les quelques semaines qui suivront, une remise de 40% vous sera consentie sur les ouvrages de Littérature générale, Philosophie, Pédagogie, Psychologie, Histoire, Canadiana ainsi que sur les livres de poche et livres d'enfants. La Centrale du Livre, 260 ouest, rue Faillon, Montréal, Qué. Tél. 270-2121. Du lundi au vendredi, de 9 h. à 17 h. Vente exclusivement au comptoir; les commandes téléphoniques ou postales ne pourront être acceptées.

VIENT DE PARAÎTRE dans la collection "Études littéraires"
L'EXPÉRIENCE APOSTOLIQUE DE PAUL CLAUDEL
d'après sa correspondance
par Isabelle BOUCHARD, p.m.
préface de Pierre Claudel • 203 pages • bibliographie • \$3.00
245 est, boulevard Dorchester, Montréal 129 • 861-9621 Metro: Champ-de-Mars

Horaire des théâtres

CÔMÉDIE CANADIENNE - Serge Reggiani et André Gagnon - 20h30. LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE - Mercredi, mat. 15h45, jeudi et vendredi à 19h30, samedi à 20h30. Le récit du drame...

Horaire des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE ALBUQUERQUE - "Une comédie, un colt" et "48 heures d'automne". ALDORFERUM BRÉVEUF - "Les Dix Commandements"...

Horaire

Table with columns for CBFT, CBMT, CFTM, and DIMANCHE, listing program titles and times.

Manger du beurre. FAY COUNTRY. fabrique por. Le laitier.

Blue Bonnets. TOUS LES SOIRS à 7h.45 EXCEPTÉ LE JEUDI LE DIMANCHE à 2h.00

Aujourd'hui: matinée à 16h43 soirée 20h45 dimanche 19h45

tnm LYSISTRATA d'après Aristophane adaptation d'André Brassard et de Michel Tremblay avec Denise Filiatrault

THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal 18, 842-2112

MA NUIT CHEZ MAUD ÉRIC ROHMER

ARS organi Dimanche 2 novembre à 20.45 hres

ORCHESTRE DE CHAMBRE DE BRUXELLES SAMEDI, 8 novembre - 14 heures pour étudiants seulement - Billets \$1.

THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

ROMEO & JULIET FRANCO ZEFFIRELLI

LES AMOURS DE LADY HAMILTON MICHÈLE MERCIER

"UN TRÈS GRAND FILM" À VOIR ABSOLUMENT 2e SEMAINE CALCIUTTA

SPECTACLE pour ENFANTS un film drôlement érotique et... érotiquement drôle! Annie Girardot...

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ENSEIGNEMENT TÉLÉVISÉ "INTRODUCTION À L'AUDIO-VISUEL"

FESTIVAL de FILMS POUR TOUTE LA FAMILLE Walt Disney Bambi Pinocchio

GINE-WEEK-END AUDITORIUM HÔTEL DIEU 3800, ST-URBAIN (TEL: 274-7534)

Le dernier film de KOBAYASHI HYMN TO A TIRED MAN

catherine Deneuve un AMOUR tout en nuances... cynique avec charme, insolent avec désinvolture. Du meilleur SAGAN.

théâtre du rideau vert Dès le 5 novembre "LE COUP DE L'ÉTRIÉR"

THÉÂTRE POUR ENFANTS TOUTS LES DIMANCHES "LE FIL D'OR" de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe

CINÉRAMA HORAIRE 8h 30 TOUTS LES JOURS MER SAM. 2 h. - DIMANCHES 2 h. - 7 h. 30

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ENSEIGNEMENT TÉLÉVISÉ "INTRODUCTION À L'AUDIO-VISUEL" (continued)

FESTIVAL DE FILMS JAPONAIS HYMN TO A TIRED MAN (continued)

la Chamade un film d'Alain CAVALIER D'après le roman de Françoise SAGAN

théâtre du rideau vert "LE COUP DE L'ÉTRIÉR" (continued)

THÉÂTRE POUR ENFANTS TOUTS LES DIMANCHES "FABY AU FAR-WEST"

CINÉRAMA HORAIRE 8h 30 TOUTS LES JOURS MER SAM. 2 h. - DIMANCHES 2 h. - 7 h. 30 (continued)

LE VAISSEAU D'OR VOUS CONVIE À SON BORD EN COMPAGNIE DE BACH ET VIVALDI

NCT ÉTUDIANTS NCT LE ROISE MEURT de Ionesco

CINÉMAS GRIMCO AMUSEMENT 17e Semaine Je Suis Curieuse (jaune)

LOUIS DE FUNÈS DANS HIBERNATUS

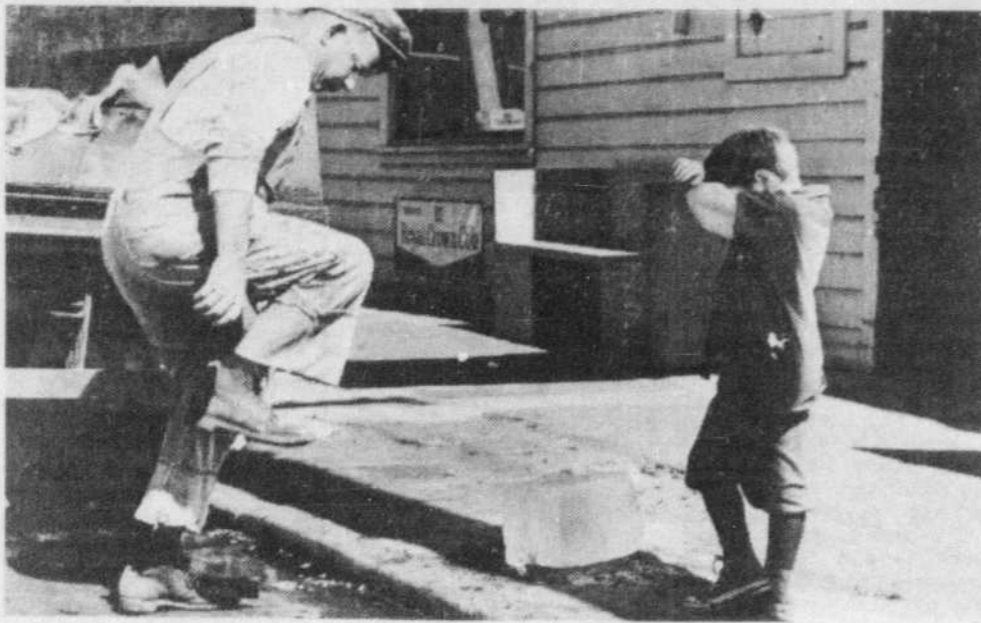
Toute une surprise de Claude Berri celui qui nous a donné "LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT" LE MARIAGE

L'OEIL SUR L'ÉCRAN

Le feuilleton cinématographique de Roger Frappier

Quand on vient d'en rire, il faudrait...

On pense généralement une fois la projection terminée qu'il faut inscrire le film dans la thématique de l'auteur...



"TAKE THE MONEY AND RUN", Film américain. Réalisation, Woody Allen...

Dimanche le 26 octobre, Montréal se transforme en ville de gris qui se perd dans la fatigue de l'automne qui fuit...

Le court-métrage commence. Un reportage sur l'invasion russe en Tchécoslovaquie...

"HIBERNATUS" Film français (1969) réalisé par Edouard Molinaro, avec Louis de Funès...

"MAZEJTOV" ou Le Mariage, Film français, Réalisation Claude Berri...

Là j'ai bien ri! D'un coup, je me suis retrouvé dix ans en arrière...

d'une barre de savon et de cirage à chaussures, il sculpte un pistolet...

Si vous ne trouvez pas les réponses, vous pouvez aller les chercher au cinéma York...

"HIBERNATUS" Film français (1969) réalisé par Edouard Molinaro...

"MAZEJTOV" ou Le Mariage, Film français, Réalisation Claude Berri...

Là j'ai bien ri! D'un coup, je me suis retrouvé dix ans en arrière...



parvient à le réanimer et, afin de lui éviter tout choc psychologique...

Au départ, voilà une situation propice à des égarements comiques illimités...

Je le croyais jusqu'à l'interruption où l'on nous présente un court-métrage trilingue...

"MAZEJTOV" ou Le Mariage, Film français, Réalisation Claude Berri...

Là j'ai bien ri! D'un coup, je me suis retrouvé dix ans en arrière...

Mais je n'aurais jamais pensé qu'en 1969, un jeune cinéaste (en l'occurrence Claude Berri) pouvait faire un tel film...

"The Battle of Britain" se veut la reconstruction réaliste

de tous les événements qui surgissent durant la tentative de bombardier Londres au début de juillet 1940...

A une semaine du mariage, il quitte sa fiancée riche pour partir gambader dans les champs...

Il n'y a aucune personnalisation de ce qui se soit, ni de quoi que ce soit...

"The Battle of Britain" se veut la reconstruction réaliste

celluloïd, elle peut transpirer du vécu, du vrai.

Hamilton au contraire nous offre un spectacle, comme des enfants dans un terrain de jeu munis de reproductions en plastique de "Spittires"...

Mercredi soir, soit de première. La sélection officielle pour le Canada au festival du film de Cannes 1969...

Un homme pour deux femmes. Un homme pour personne. Une famille pour... quoi?

Aux 2 cinémas. MAZÉJTOV CÔTE DES NEIGES. LONGUEUIL

Le lendemain je m'y risque de nouveau! Au Maisonneuve, en plein cœur de l'est, je ne trouve pas le moyen de me faire comprendre en français...

Le lendemain je m'y risque de nouveau! Au Maisonneuve, en plein cœur de l'est, je ne trouve pas le moyen de me faire comprendre en français...

Le lendemain je m'y risque de nouveau! Au Maisonneuve, en plein cœur de l'est, je ne trouve pas le moyen de me faire comprendre en français...

Le lendemain je m'y risque de nouveau! Au Maisonneuve, en plein cœur de l'est, je ne trouve pas le moyen de me faire comprendre en français...

Le lendemain je m'y risque de nouveau! Au Maisonneuve, en plein cœur de l'est, je ne trouve pas le moyen de me faire comprendre en français...



leurs, pourrait aussi se tourner à une autre époque.

Le drame: une famille bourgeoise, bien nantie, vit grassement des jours heureux dans une maison confortable...

Le lendemain je m'y risque de nouveau! Au Maisonneuve, en plein cœur de l'est, je ne trouve pas le moyen de me faire comprendre en français...

Le lendemain je m'y risque de nouveau! Au Maisonneuve, en plein cœur de l'est, je ne trouve pas le moyen de me faire comprendre en français...

Le lendemain je m'y risque de nouveau! Au Maisonneuve, en plein cœur de l'est, je ne trouve pas le moyen de me faire comprendre en français...

Il y a des dangers à faire des films sur la bourgeoisie et Claude Chabrol, pour n'en nommer qu'un, les a bien pressentis...

On ajoute un personnage incroyable: une vieille mère invalide qu'on ne voit jamais et qui réclame toujours ses repas...

Tout ce qui reste, et peut-être pour longtemps, c'est l'enfant qui marche sur le globe américain. On ne peut river plus belle fin du monde bourgeois.

Roger Frappier

2e SEMAINE

FESTIVAL DE CANNES 1969. Les Dix Commandements. BREBEUF. VENDOME.

ICE CAPADES. Le spectacle rêvé pour toute la famille!

Orchestre de Chambre McGill. Soliste: ALEXANDRE LAGOYA, guitariste.

THÉÂTRE PORT-ROYAL. Billets en vente maintenant au Forum seulement.

FUSAINS et AQUARELLES de DALLAIRE, MARC-AURELE FORTIN, SUZOR - CÔTÉ.

Peintures VICTOR BOURIGAUT. jusqu'au 8 nov. '69.

artlenders. 318, ave. Victoria, Westmount.

Esther Tremblay. jusqu'au 4 novembre.

Kittie Bruneau. Vernissage, mercredi, le 5 nov. à 20 h. 30.

Des jeunes auteurs à Locarno, dont Gilles Carles ("Où êtes-vous donc")

Par Jean-Claude Buhner (Le Monde). Pour sa vingt-deuxième édition, le Festival de Locarno s'est efforcé de présenter un choix de premiers et seconds films de jeunes auteurs...

Nouvelles brèves

"Catherine Jourdan" (révélée par Marcel Camus dans "Vivre la nuit") a sacrifié ses longs cheveux blonds et adopté la coiffure d'un jeune garçon pour être la "vedette de 'L'Eden et après'".

Un homme pour deux femmes

Un homme pour deux femmes. Un homme pour personne. Une famille pour... quoi? Seuls les enfants étaient présents.

Aux 2 cinémas. MAZÉJTOV CÔTE DES NEIGES. LONGUEUIL.

Orchestre de Chambre McGill. Soliste: ALEXANDRE LAGOYA, guitariste.

Une atmosphère DIFFÉRENTE pour le dîner

Avez-vous déjà songé au Café Normand? Pourtant, au Café Normand, on a pensé à vous...

L'Hôtel Sheraton Mt-Royal. Montréal, 1455, rue Peel.

THÉÂTRE PORT-ROYAL. Billets en vente maintenant au Forum seulement.

l'information



Des panaches fabuleux, des costumes élaborés aux couleurs cuivre, bleue, et blanche et de la musique excitante écrite tout spécialement pour amplifier la culture de l'Indien de l'Amérique du Nord sont les hauts faits d'un des plus merveilleux numéros à scènes grandioses qu'offrira aux amateurs de patinage artistique la troupe des Ice Capades qui sera de passage au forum de Montréal du 10 au 17 novembre. Les Ice Capades présenteront leur 30ème édition annuelle de leur spectacle dans des costumes et décors dont le coût dépasse le demi-million de dollars.

Shadydale Pitch vise le mille en moins de 2:00 demain à B-B

L'absence de Blaze Pick et de Timeley Knight, demain après-midi, dans la course principale, permettra vraisemblablement à Shadydale Pitch de jouer le rôle de favori. Blaze Pick et Timeley Knight se sont partagé la vedette, lors des deux premiers programmes dominicaux, à Blue Bonnets, depuis la reprise du trot et amble. Blaze Pick a gagné la première course et Timeley Knight la deuxième.

meilleur temps gagnant de Shadydale Pitch, cette année, est de 2:01.2. Il a réussi ce chronométrage à la piste Saratoga.

Son palmarès est de 8-5-5 en 23 départs et ses gains se chiffrent par \$34,096. Il pourrait ajouter une tranche de \$5,000 en gagnant demain dans l'Amble Invitation de \$10,000, la part du gagnant étant de \$5,000. Le cheval quittera la barrière de la première position et il sera piloté par Benoît Côté.

Timely Knight a été transporté à New York et Blaze Pick n'est pas inscrit, demain, de sorte que Shadydale Pitch retiendra l'attention des parieurs. Il a terminé deux fois deuxième aux deux chevaux précités.

Non Stop et Andy's Son sont les deux principaux adversaires de Shadydale Pitch. Score Time et Paecefast Pick compléteront le peloton. L'ambleur Non Stop a gagné \$24,825 pour ses propriétaires. Sa fiche est de 8-2-5 en 21 courses. Il a fait campagne à Greenwood et Vernon Downs avant de venir à Montréal.

Andy's Son est un protégé de Rufin Barrieau, l'un et l'autre sont avantageusement connus des amateurs locaux. Andy's Son a gagné \$36,225 en bourses. Il a participé dans le cercle du vainqueur à son dernier départ à BB, gagnant d'ailleurs quatre de ses cinq dernières courses.

Au hasard des nouvelles

Pete Singleton a été nommé officiellement instructeur des Maple Leafs de Verdun de la ligue junior "A" du Québec, hier. Singleton succède à Claude Labossière, limogé par la direction de l'équipe au cours de la semaine. Singleton, qui n'a dirigé aucune équipe l'an dernier, avait auparavant guidé les destinées des Maple Leafs au cours de trois ans, alors que cette équipe faisait partie de la ligue Métropolitaine.

pare fébrilement pour le programme double qui disputera aux Cougars de St-Léonard au cours des prochains jours. En effet demain après-midi à zéro le Roussin sera à St-Léonard et mardi soir à 8hres le St-Léonard rendra la politesse aux équipiers de Labrosse à l'Aréna Roussin. Les récents changements dans l'édition présente du Roussin J ont porté fruits puisque l'équipe a retrouvé le sentier de la victoire. En effet l'équipe du collège Roussin vient de triompher du Dorval et d'anuler avec les puissants Aigles de St-Jean.

Le Roussin Jr de l'instructeur Henri Labrosse se présente officiellement instructeur des Maple Leafs de Verdun de la ligue junior "A" du Québec, hier. Singleton succède à Claude Labossière, limogé par la direction de l'équipe au cours de la semaine. Singleton, qui n'a dirigé aucune équipe l'an dernier, avait auparavant guidé les destinées des Maple Leafs au cours de trois ans, alors que cette équipe faisait partie de la ligue Métropolitaine.

INSCRITS À B.B.

Table listing horse racing entries for Trot and Amble, including names of horses, jockeys, and owners.

sportive

Joe Restic ne croit pas aux fées mais en Zuger!

Si Joe Restic, pilote des Tiger-Cats de Hamilton, avait une fée comme marraine, il aurait probablement un seul souhait à formuler: "Fais disparaître les Rough Riders d'Ottawa pendant trois semaines".

Mais Restic ne croit pas aux contes de fée et il a décidé de songer au match demi-finale contre Toronto la semaine prochaine plutôt qu'à la partie Ottawa - Hamilton aujourd'hui.

Le match contre Toronto est le plus important et c'est pourquoi Restic n'utilisera pas le quart-arrière Joe Zuger contre Ottawa aujourd'hui même si celui-ci est prêt à revenir au jeu.

"Si Zuger est encore blessé, je suis fini et il est donc inutile de risquer une blessure dans un match si peu important. En somme, nous gardons Zuger en réserve contre les Argos, car il est l'homme qui nous a porté sur ses épaules pendant toute la saison".

En plus de Zuger, les Cats ont perdu les services de Gordon Christian tandis que d'autres joueurs soignent des blessures au genou et à la tête.

Par ailleurs, Restic espère que les Alouettes de Montréal "amolliront" les Argos lors de leur dernier match régulier à Toronto dimanche.

sentiment en réserve au cas où Wilkinson ne serait pas prêt à temps à cause de son excédent de poids.

Les deux matches de la fin de semaine ne peuvent influencer le classement final, mais l'un d'eux pourrait bien permettre à Tommy Joe Coffey, du Hamilton, d'établir un nouveau record de points dans la LCF en ajoutant 11 points à son total actuel 135.

De plus, Symons aura l'occasion de gagner plus de 1,000 verges en une saison pour la deuxième année d'affilée tandis que Dennis Duncan, de Montréal a aussi des chances de gagner 1,000 verges.

Il va sans dire que ces trois joueurs seront surveillés étroitement par les corps défensifs rivaux.

Les deux matches auront lieu à 2h. p.m., le match Ottawa à Hamilton étant télédiffusé par Radio-Canada samedi et celui de Montréal à Toronto, par CTV dimanche.

Le demi-finale Hamilton - Toronto aura lieu dans la Ville Reine dimanche prochain et le vainqueur affrontera ensuite Ottawa dans la finale au total des points sur le terrain du vainqueur de la demi-finale le 16 novembre et à Ottawa le 22.

Les champions de la CFE recevront ensuite les champions de l'Ouest à l'Autostade de Montréal le 30 novembre.

soit au moins 36 points, et cela, contre les Riders de Regina dimanche même si nous les avons vaincus qu'une fois au cours des trois dernières saisons.

Les Eskimos seront favorisés par le fait que les Riders n'auront joué que de deux jours de repos, ayant battu les Lions de Vancouver 18-7 jeudi soir.

Edmonton doit triompher ou au moins annuler pour mériter l'honneur d'affronter les Stampeders de Calgary en demi-finale de l'Ouest.

Si Edmonton perd, l'honneur en reviendra aux Lions parce qu'ils ont vaincu les Eskimos deux fois sur trois pendant le calendrier régulier.

Par ailleurs, les Stampeders concluent leur saison régulière contre les Blue Bombers de Winnipeg ce soir.

Les Eskimos devront arrêter George Reed qui tentera de gagner le championnat de gains au sol pour la 5e saison d'affilée. Il n'a plus qu'un retard de 70 verges sur Jim Everson, des Lions, avant ce dernier match régulier.

John Wydareni, du Edmonton, n'a plus besoin que d'une interception pour établir un nouveau record de 12 en une saison dans la LCF. De plus, Saskatchewan n'a plus besoin que de quatre interceptions pour établir un nouveau record d'équipe avec 39 en une saison.

Enfin, les Riders pourront égaliser leur propre record de 13 victoires en une saison en triomphant du Edmonton.

Pour leur part, les Stampeders comptent sept blessés dans l'alignement, y compris le quart-arrière Jerry Keeling qui demeure un débutant douteux.

Le Canadien tentera de s'approcher à un point des Bruins de Boston

L'équipe de la division est du circuit qui semble la plus améliorée est celle des Maple Leafs de Toronto. En effet, sous l'œil du nouveau pilote Jim Gregory, McElland et cie les Leafs ont semblé avoir trouvé la solution à leur problème de la défensive.

Le Canadien aura l'occasion ce soir de se rapprocher à un seul point des Bruins de Boston qui font la pluie et le beau temps dans la division est de la ligue Nationale de hockey depuis le début de la saison.

Malgré la perte de leur joueur de défense-étoile Ted Green, les Bruins n'ont goûté au fruit amer de la défaite qu'une seule fois depuis le début des hostilités lorsqu'ils ont perdu au compte de 5-2 aux mains des Maple Leafs de Toronto mercredi soir dernier.

Nicklaus en avant

NAPA, Calif. (PA) - Jack Nicklaus, affichant la tenue qui l'a déjà rendu fameux, a roulé un 67, cinq sous la normale, en prenant une avance de deux coups hier, à mi-chemin de l'omnium Kaiser doté de bourses de \$140,000, avec un total de 133.

De plus la tenue du capitaine du Canadien, Jean Béliveau inquiète également énormément la direction de l'équipe, en particulier l'instructeur Claude Ruel. A part cela, comme il est très dans la chanson, tout va très bien madame la marquise.

Il est vrai cependant que Ruel a retrouvé le sourire devant l'excellente performance de son gardien de buts Rogation Vachon qui a montré le bon côté du talent qu'on lui connaît devant les assauts répétés des Blues de St-Louis jeudi soir, à St-Louis même. C'est en effet grâce à sa brillante exhibition que le Canadien a su conserver son record intact devant cette équipe de l'expansion n'ayant pas encore subi la défaite après cinq et une parties.

EN BREF

Dans le cadre d'un grand spectacle organisé par la compagnie d'équipement de ski Head, Jean Claude Killy, la grande vedette du ski de renommée internationale sera à Montréal le 4 novembre.

lisez marabout-auto LE MONDE DE L'AUTOMOBILE COURSES TECHNIQUES RALLIES EN VENTE PARTOUT

Hockey

Table showing hockey schedules for Wednesday, Saturday, Sunday, and Monday, listing teams and venues.

Table showing hockey standings for Division East and Division West, including teams like Boston, Toronto, and Chicago.

LES COMPTEURS

Table showing player statistics for various teams, including goals, assists, and points.

HOCKEY MINEUR

Table showing minor league hockey schedules and results for the American and Ontario leagues.

LIQUE SENIOR DU QUEBEC

Table showing senior league hockey schedules and results for the Quebec league.

LIQUE JUNIOR DU QUEBEC

Table showing junior league hockey schedules and results for the Quebec league.

FORUM HOCKEY

Forum Hockey - Ligue Junior de l'Ontario. Demain à 8 heures P.M. Hamilton vs Canadiens. Prix: sièges réserves: loges, promenade, Mezzanine: \$2.50, Amphithéâtre: \$2.00, Cercle: \$1.50, Admission Générale: \$1.25 - Enfants: 50 sous dans les sections non réservées.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention, Marques de Commerce, Marion, Robic & Robic. Meubles de Bureau, Venez choisir votre ameublement sur les lieux. Stationnement, Canada Dactylographe Inc, 7035 Ave. Du Parc, 270-1141.

